



Rapport D'ACTIVITÉS

2019

SOMMAIRE

05 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

08 PROJETS DE TERRITOIRE

- 10 PLANIFICATION RÉGIONALE
- 12 OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES
- 16 PROSPECTIVE ET INNOVATION
- 18 MÉTROPOLE MÉDITERRANÉENNE

22 DOSSIER : REPENSER LES CENTRES-VILLES

28 PLANIFICATION

- 30 SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE
- 31 RESSOURCES FONCIÈRES
- 32 PLUI DE MARSEILLE-PROVENCE
- 34 PLUI DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

36 PROJET URBAIN

- 38 ÉTUDE DE PROJETS SUR LA MÉTROPOLE
- 42 FORMES URBAINES
- 44 ESPACES PUBLICS

46 ÉCONOMIE

- 48 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET CONDITION ÉTUDIANTE
- 50 URBANISME COMMERCIAL ET TERTIAIRE
- 54 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
- 56 OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

58 HABITAT, COHÉSION SOCIALE, ÉQUIPEMENTS

- 60 OBSERVATOIRE DE L'HABITAT
- 61 COHÉSION SOCIALE
- 62 POLITIQUES D'ÉQUIPEMENT

66 MOBILITÉS

- 68 PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAIN DE LA MÉTROPOLE AMP
- 70 COHÉRENCE URBANISME ET TRANSPORTS
- 72 OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS
- 74 VOITURE ÉLECTRIQUE, LE GRAND BOULEVERSEMENT

76 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 78 VILLES DURABLES
- 80 VALORISATION DES ESPACES NATURELS

84 INFORMATION, COMMUNICATION, RÉSEAUX

- 86 NOS PUBLICATIONS
- 88 NOS ÉVÉNEMENTS
- 89 VITRINES ET INFORMATIONS
- 90 RÉSEAUX
- 92 NOS ÉQUIPES
- 93 NOS PRODUCTIONS EN CHIFFRES



agAM
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Des centralités aux métropoles en passant par la Ville du futur... 2019, une année charnière pour les équipes de l'Agam.

Comment ne pas commencer cet édit sans évoquer le conseil arrêté d'Aix-Marseille-Provence du 19 décembre dernier qui a coup sur coup, approuvé le premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Métropole, l'un des plus importants de l'hexagone et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020/2030 consacrant ainsi la priorité accordée à l'enjeu des mobilités. Quelques semaines plus tôt, la Région approuvait son schéma régional.

Les équipes de l'Agam se sont fortement impliquées dans ces démarches au long cours où elles ont pu mettre à profit leur ancrage territorial, leur expertise, leur capacité à travailler en transversalité et la capitalisation de travaux antérieurs.

Elles ont aussi été à la manœuvre dans la démarche sur les centres villes en apportant leur appui à la Métropole (cf. dossier central de cette publication) et en accompagnant, avec les autres agences d'urbanisme de la Région Sud, les chefs de projet des treize villes lauréates de la démarche Cœur de ville. Mais cette année 2019 a également été une année singulière où les mutations et transitions qui affectent les territoires et le jeu des acteurs se sont à la fois accélérées, invitant toutes les parties prenantes à en tirer les conséquences dans leurs politiques, et heurtées à des résistances fortes avec un certain nombre de revendications qui interrogeaient les modes de développement et l'architecture institutionnelle.

Ces mouvements, ces interrogations rendent plus que jamais nécessaires des exercices de prospective qui permettent de penser autrement et de pointer l'émergence des tendances à l'œuvre porteuses de changement, quelles soient robustes ou réversibles. Qui aurait dit en 2019 que le modèle initié par Uber dix ans plus tôt commencerait à être écorné !

Engagé en 2019, le cycle de rencontres prospectives a vocation à être reconduit et enrichi en 2020 confortant encore davantage l'Agam dans son rôle de vigie urbaine et d'observateur-décodeur des tendances et phénomènes émergents.

S'il est un domaine où l'évolution semble inéluctable, avec une fulgurance inouïe, c'est bien celui de la DATA qui peu à peu étend sa toile et formate chaque jour davantage la fabrique de la ville, l'attractivité d'un territoire, le fonctionnement de l'économie et des entreprises, la vie des citoyens.

Dans ce domaine également, l'Agam a renforcé ses interventions, utilisé de nouveaux modes de visualisation, mis à disposition de nouveaux outils, par exemple dans le monitoring urbain, exploré de nouveaux champs, travaillé en favorisant la mutualisation avec d'autres acteurs.

L'année 2020, avec le renouvellement des exécutifs locaux, si les élections sont maintenues cette année ouvre une nouvelle période où sans conteste la place et le poids du citoyen seront renforcés. L'Agam s'y prépare d'ores et déjà avec la refonte de son site internet, la mise au point d'applications et de nouveaux outils et une réflexion sur sa place dans la médiation urbaine.



LAURE-AGNÈS
CARADEC

Présidente
de l'Agam



CHRISTIAN
BRUNNER

Directeur Général
de l'Agam

Partenaires et membres

**DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

LES MEMBRES TITULAIRES EN 2019



Béatrice ALIPHAT
 Christophe AMALRIC
 Sylvia BARTHELEMY
 Sabine BERNASCONI
 Gérard GAZAY
 Frédéric GUINIERI
 Danielle MILON
 Georges ROSSO
 Lionel ROYER-PERREAUT
 Michel ROUX
 Jean-Pierre SERRUS
 Maxime TOMMASINI
 Claude VALLETTE
 Frédéric VIGOUROUX



Pierre DARTOUT, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et préfet des Bouches-du-Rhône
 Jean Philippe D'ISSERNIO, Directeur de la DDTM 13



Solange BIAGGI
 Laure-Agnès CARADEC
 Michel CATANEO
 Gérard CHENOZ
 Arlette FRUCTUS
 Jean-Claude GAUDIN
 Xavier MERY
 Benoit PAYAN



Hugues PARANT



Laurent AMAR



Hervé Martel

LES MEMBRES ADHÉRENTS EN 2019



LES AUTRES PARTENAIRES EN 2019





An aerial photograph of a town with a black diagonal overlay. The town features a mix of residential buildings, some with red-tiled roofs, and green spaces. The black overlay is a thick diagonal band that runs from the top-left towards the bottom-right, partially obscuring the town's details.

Projets

DE TERRITOIRE

PLANIFICATION RÉGIONALE

HORIZONS SUD : UN PORTRAIT INÉDIT DE LA RÉGION

Pour définir une vision à 20 ans, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit mobiliser un socle de connaissances, de données, d'expertise, à partager avec l'ensemble des acteurs et partenaires du développement du territoire régional.

Dans cette perspective, a été réalisé en mars 2019 un portrait régional intitulé «Horizons Sud». Ce document piloté par l'Agam a été produit dans le cadre du partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce portrait livre un regard actualisé et évoque des pistes pour un développement durable garantissant la

qualité de vie des habitants et l'attractivité des territoires. Il propose par ailleurs une lecture renouvelée de l'état des lieux réalisé dans le cadre du Sraddet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

L'étude s'articule autour de trois axes: le territoire transmis, vécu et organisé. Le document permet de préciser le positionnement géostratégique de la région dans un nouveau contexte territorial: passage de 22 à 13 régions et de 15 à 22 métropoles.

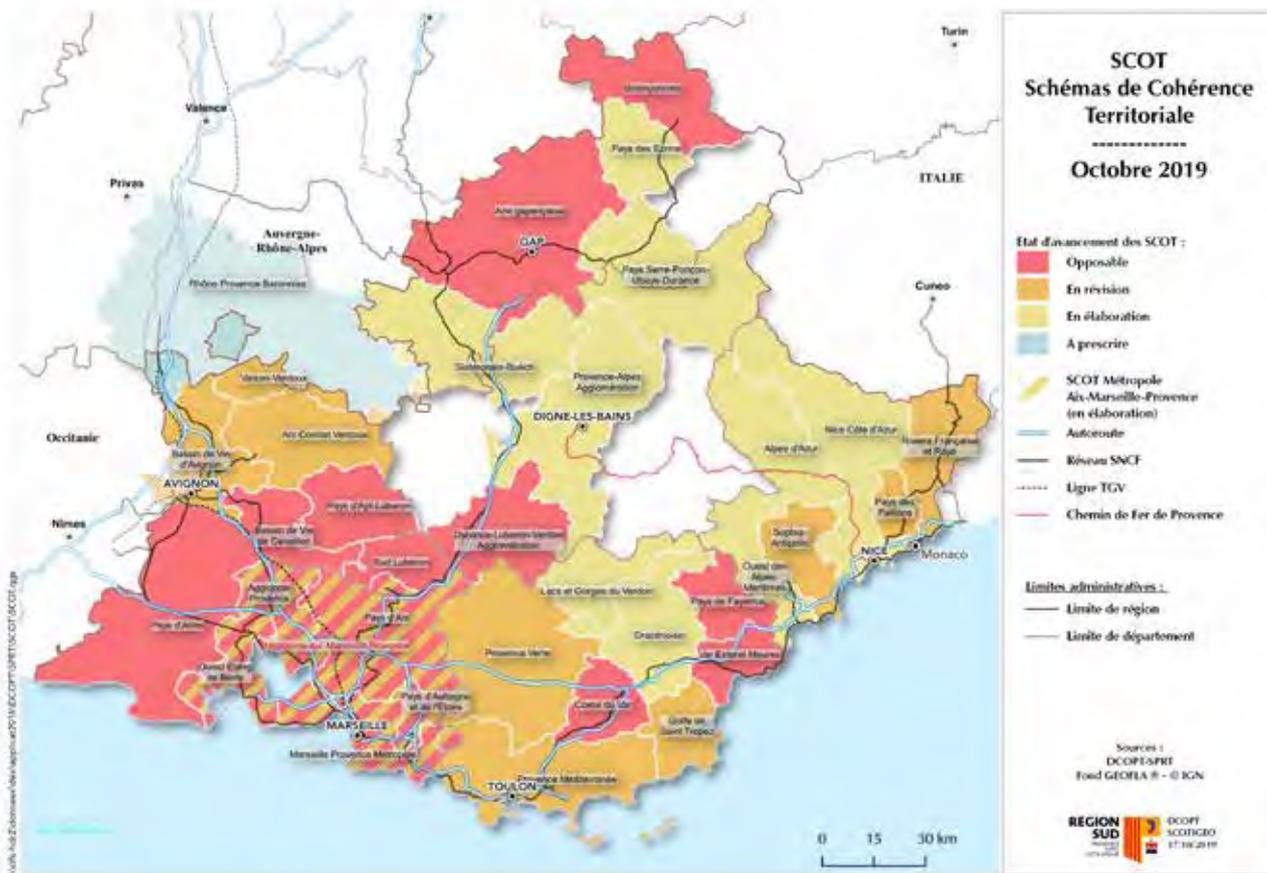


UN PLAN RÉGIONAL POUR RÉVÉLER LES POTENTIELS DE LA MER

Approuvé en juin 2019, le Plan Mer et Littoral décline la stratégie maritime régionale à l'horizon 2030. Les défis sont nombreux: identité maritime affirmée, excellence du secteur maritime, transition écologique, attractivité des métiers maritimes, optimisation des sources de financement... L'Agam et l'Audat ont contribué à l'élaboration de ce document stratégique dans le cadre du par-

tenariat qui lie la Région Sud et les agences d'urbanisme. L'Agam a également apporté son aide pour mettre en place des outils de suivi et d'évaluation: élaboration d'un tableau de bord, définition d'indicateurs de suivi. Avec, en filigrane, l'enjeu de faire adhérer l'ensemble des services de la Région à cette démarche qui constitue un facteur clé pour la réussite des objectifs du plan.





MISE EN ŒUVRE DU SRADDET

Un guide pour faciliter la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Le 15 novembre 2019, le préfet a approuvé par arrêté le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SradDET) élaboré et adopté par la Région.

Ce Schéma se substitue aux précédents : schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), schéma régional de cohérence écologique (SRCE), plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), à défaut PLU/PLUi, PCAET, chartes de PNR et PDU doivent désormais être compatibles avec le SradDET. Le délai de

mise en compatibilité est porté à la première révision des documents qui suit l'approbation du SradDET.

Depuis sa prescription en 2016, les agences d'urbanisme du Sud ont accompagné l'élaboration du SradDET, que ce soit au niveau du rapport d'objectif, de la cartographie ou de la définition des règles. En 2019, elles ont préparé sa mise en œuvre en réalisant pour le compte de la Région un guide à destination des SCoT, pour faciliter l'articulation SCoT/SradDET.

Le guide est structuré autour de sept thèmes majeurs, qui correspondent aux principaux objets des SCoT tels que : ambition démographique, stratégie urbaine régionale, centralités, consommation d'espace ou encore transition énergétique.

Le guide sera publié par la Région en 2020.

OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

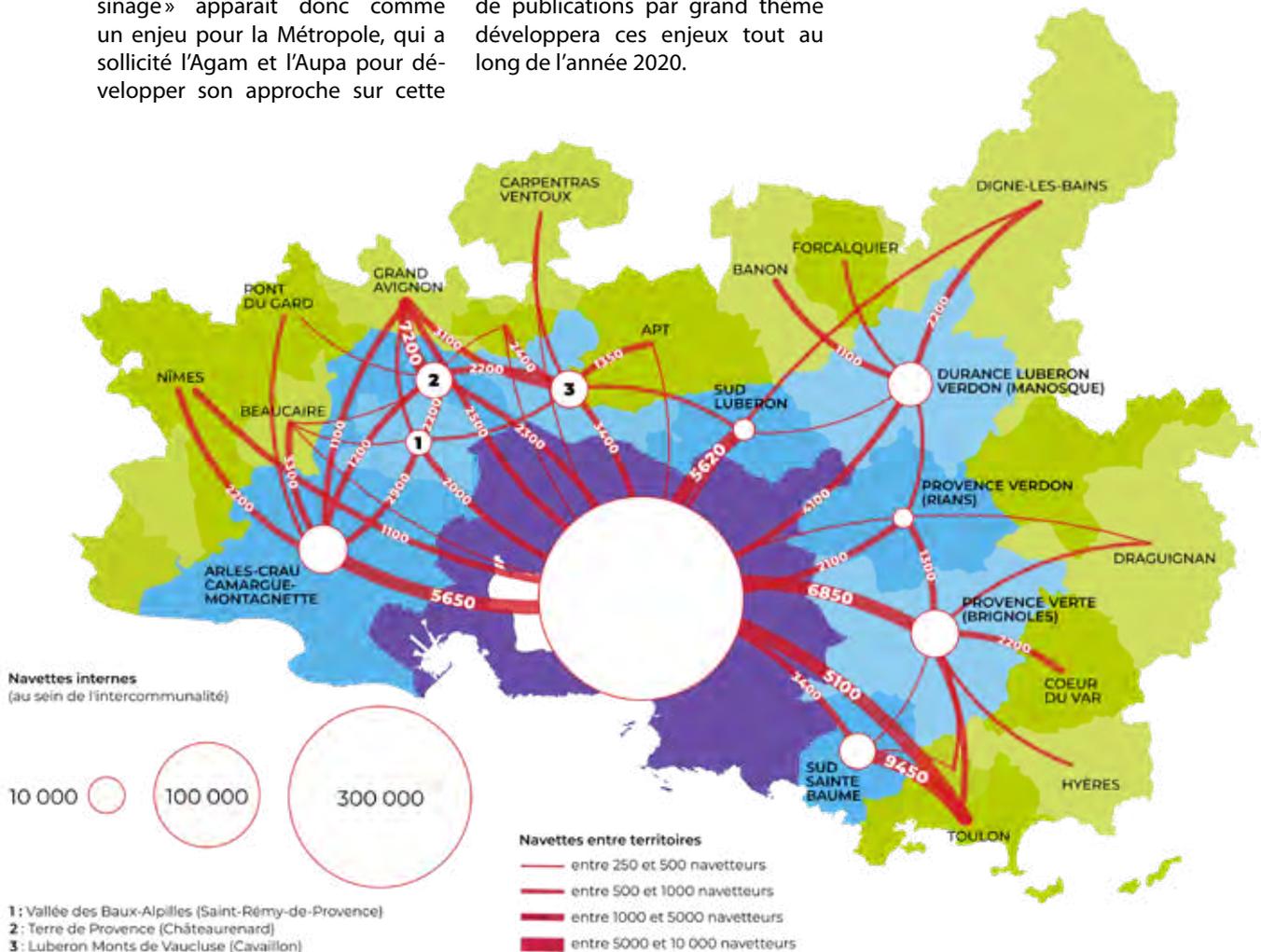
EXPLORER LES RELATIONS DE VOISINAGE DE LA MÉTROPOLE POUR CRÉER DE NOUVELLES SYNERGIES

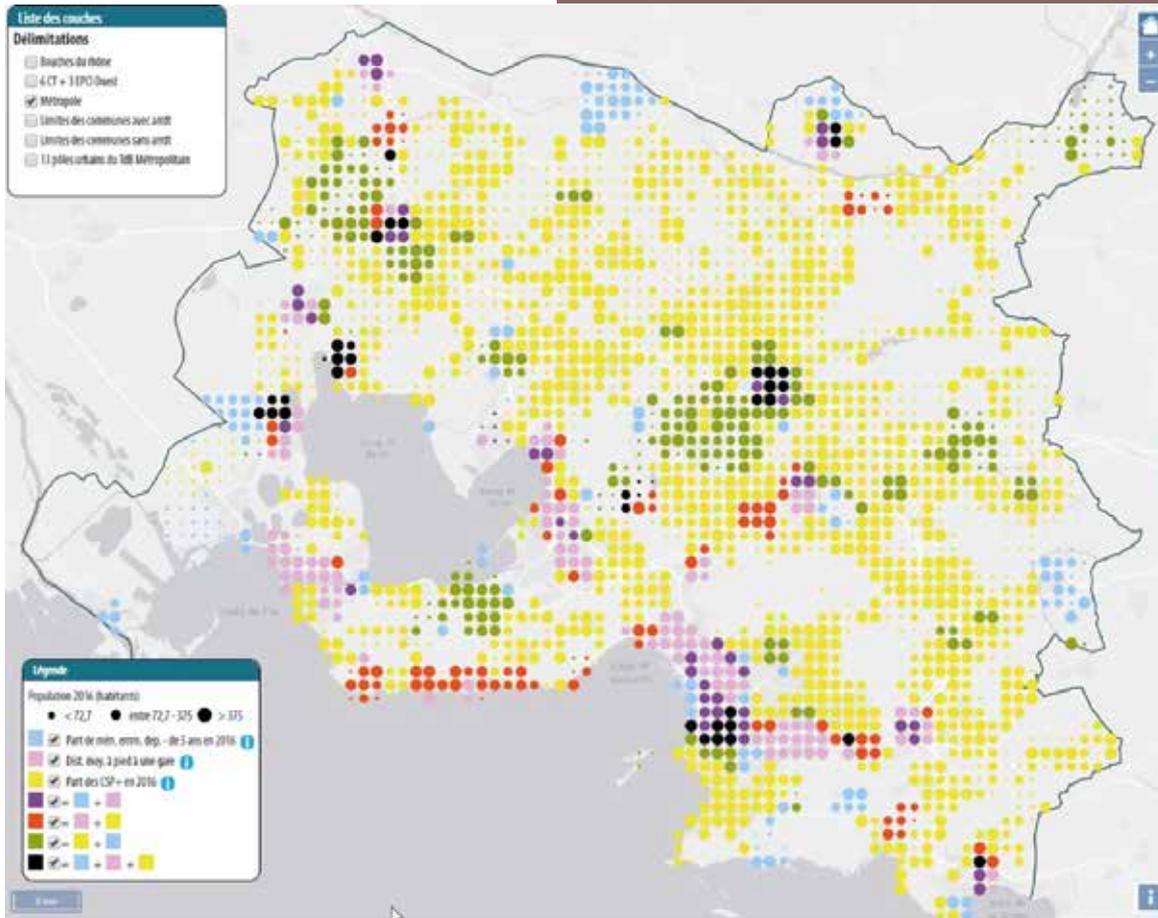
Plus grande Métropole de France, Aix-Marseille-Provence est en relative adéquation avec son bassin de vie, ce qui permet aujourd'hui de traiter nombre d'enjeux «à la bonne échelle». La Métropole n'est cependant pas une «île»: de nombreuses interdépendances existent avec des territoires au-delà des limites de la Métropole, qu'ils en soient proches ou éloignés. La dynamique, les projets métropolitains ont un impact sur les territoires voisins et réciproquement.

La question des «relations de voisinage» apparait donc comme un enjeu pour la Métropole, qui a sollicité l'Agam et l'Aupa pour développer son approche sur cette

thématique. C'est aussi une préoccupation émergente pour l'État et la Région, qui soutiennent les coopérations inter-territoires.

Afin d'éclairer le sujet, les deux agences d'urbanisme ont initié en 2019 des travaux sur ce qui relie la Métropole aux autres territoires: partage des ressources naturelles, mobilité résidentielle, redistribution des salaires, accès aux équipements, organisation logistique, études supérieures, tourisme... autant de registres pour lesquels des coopérations existent ou seraient intéressantes à renforcer. Une série de publications par grand thème développera ces enjeux tout au long de l'année 2020.





LA MÉTROPOLE À LA MAILLE

Des cartes de données croisées pour aider la transversalité des approches.

Sur sollicitation de la Direction Projet Métropolitain, l'Agam a développé en 2019 un outil de cartographie original, qui permet de croiser jusqu'à trois indicateurs sur différents thèmes. Par exemple : pollution, revenus et accessibilité sur un carroyage d'un kilomètre carré. Le développement de l'outil s'est fait en deux étapes :

- + dans un premier temps, l'Agam a collaboré avec l'Institut Paris Région, pour adapter au territoire un outil réalisé pour l'Île-de-France. Techniquement, cet outil était réalisé à partir du logiciel Excel, limitant ainsi le nombre de données mobilisables, et la possibilité d'interface avec les systèmes d'information géographique (SIG) de l'Agam et de la Métropole ;
- + en 2019, l'Agam a réalisé une version SIG de l'outil, démultipliant ainsi les possibilités de cartographies transversales à l'échelle de la Métropole et au-delà (quand la donnée est disponible, les cartes peuvent être réalisées à l'échelle de la

métropole, du département et des territoires voisins). Un accès internet permet aux utilisateurs de l'Agam et de la Métropole de réaliser autant de cartes que de croisements possibles. Une fonctionnalité permet également d'exporter le résultat des croisements pour l'intégrer dans les SIG de l'Agam et de la Métropole.

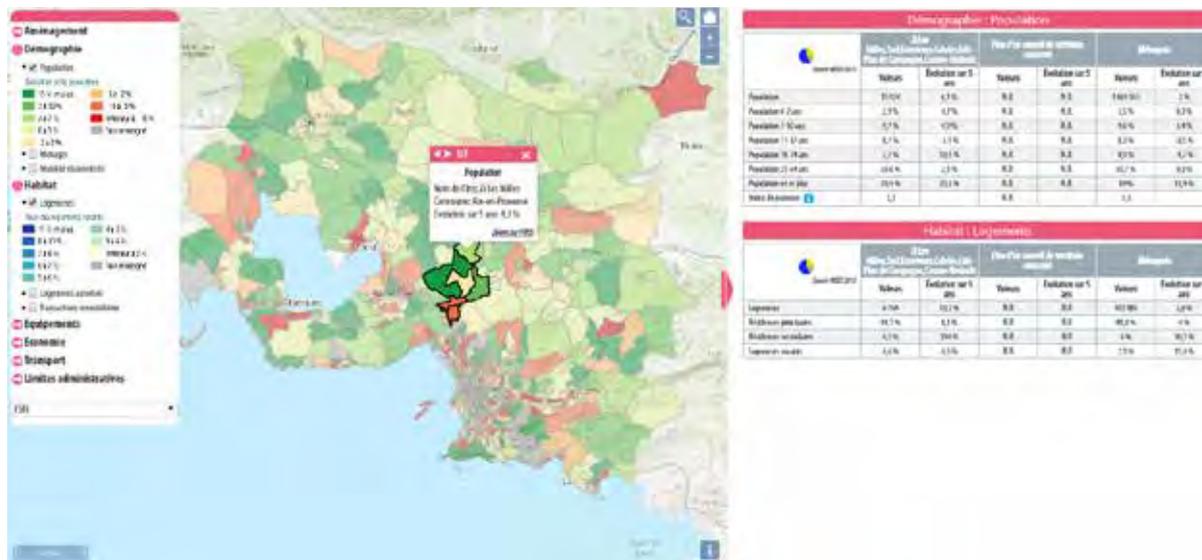
Désormais l'Agam assure la cohérence de l'outil, son actualisation et complète les données au fur et à mesure des besoins et possibilités. Nul doute que cet outil sera à l'avenir largement mobilisé dans les approches transversales de la Métropole et les travaux de l'Agam correspondants.

TABLEAU DE BORD MÉTROPOLITAIN : UNE BOUSSOLE POUR L'ACTION

Au cours du premier semestre 2019, l'Aupa et l'Agam ont travaillé en étroite collaboration avec le Conseil de Développement de la Métropole (CODEV) afin d'identifier les indicateurs clés en lien avec les dix priorités.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un document présentant une cinquantaine d'indicateurs dont 80 % sont déclinables pour le projet métropolitain. En parallèle, le travail réalisé avec la Direction « Projet Métropolitain » a permis de construire le socle d'un « MétoBaromètre » qui sera finalisé en 2020. Celui-ci comportera plusieurs tableaux de bord (du local à l'international) qui permettront d'avoir des repères essentiels pour suivre et orienter les politiques métropolitaines.

DYNAMIQUES URBAINES : LE NOUVEL OUTIL DE CARTOGRAPHIE DE L'AGENCE



En 2019, le pôle Données Urbaines a créé un nouvel outil de cartographie « Dynamiques urbaines » pour évaluer et étudier les dynamiques urbaines en œuvre sur le territoire métropolitain.

Cet outil interactif permet de croiser de multiples couches urbaines, classées par thématique (habitat, économie, transport, démographies, équipements,...), pour en extraire des chiffres-clés.

Prochainement, les couches des projets (en cours/à venir) et les sites stratégiques vont être ajoutés

à l'outil ce qui en fera un véritable outil d'aide à la décision.

Après avoir déjà présenté cet outil à nos partenaires et à quelques acteurs locaux de l'aménagement du territoire (Soleam, Euroméditerranée, Dreal...) l'Agam continue de le faire évoluer afin qu'il réponde au mieux à leurs besoins. Ainsi, nous allons ajouter de nouvelles fonctionnalités, telles qu'un outil de requêtage pour croiser les couches de données entre elles ou la possibilité de pouvoir dessiner son territoire à façon en plus de la multi-sélection d'Iris.

A terme, cet outil multi-cibles s'adressera au grand public, à nos partenaires, aux élus et aux aménageurs. Dynamiques urbaines est également destiné aux chargés d'études de l'Agence dans le cadre de leur travaux.

ACCOMPAGNER LA LISIBILITÉ DE L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL EUROMÉDITERRANÉE

En 2018, l'Agam en partenariat avec Euroméditerranée a réalisé une étude intitulée: « L'opération d'intérêt national Euroméditerranée – Moteur de la transformation urbaine et économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

Pour faciliter l'appropriation et la lisibilité de cette étude par tous, deux publications pédagogiques ont été réalisées par l'Agence. La

première porte sur « les points forts et les points de vigilance » de l'opération d'aménagement tandis que la seconde analyse les synergies d'Euroméditerranée au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les grandes thématiques sont abordées sous la forme de chiffres-clés telles que le marché du travail, le rayonnement, l'immobilier d'entreprise, la population, l'habitat, la culture, l'enseignement supérieur, les transports et le commerce.

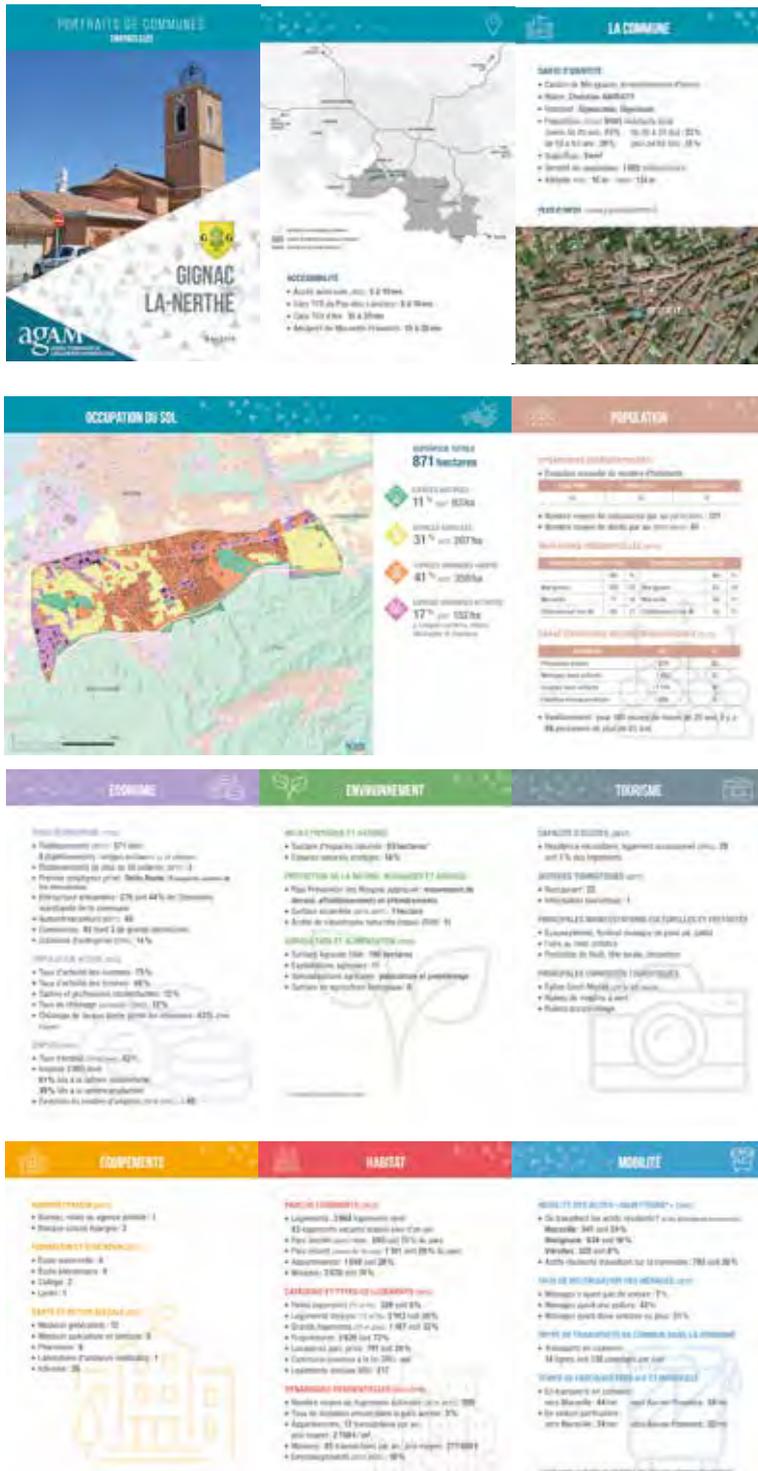
PORTRAITS DE COMMUNES : UNE PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Parmi ses multiples missions, l'Agam met à disposition ses moyens d'observation qui alimentent le processus décisionnel des élus. Le fait urbain recouvre de multiples dimensions allant de la petite échelle (espace régional) à la grande échelle (quartier). Dans un cadre institutionnel sans cesse

en mouvement, la commune demeure aujourd'hui un échelon incontournable. C'est pourquoi l'Agam a engagé la réalisation de « Portraits de communes », des communes d'Aix-Marseille-Métropole constituant un élément du puzzle territorial métropolitain. L'ambition de ces portraits est

de fournir des informations essentielles qu'elle que soit la taille de la commune, de la plus petite (125 habitants) à la plus grande (862000 habitants). Pour ce faire, l'Agence a utilisé de nombreuses bases de données dont elle a extrait les chiffres les plus significatifs. Au final, la commune est ainsi représentée en 150 chiffres répartis en huit rubriques (carte d'identité, population, économie, habitat, mobilité, équipements, environnement et tourisme) et deux cartes (situation et occupation du sol) qui permettent de connaître l'indispensable.

La conception de ces portraits répond à la volonté de faire partager la connaissance des communes de la métropole au plus grand nombre: du citoyen jusqu'au décideur. En 2019, les portraits ont été présentés aux communes des Conseils de Territoire de Marseille-Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et du Pays Salonais. Les échanges avec les communes ont permis d'ajuster certaines données afin de bien préparer l'édition définitive en 2020 qui concernera l'ensemble du territoire métropolitain.



PROSPECTIVE ET INNOVATION

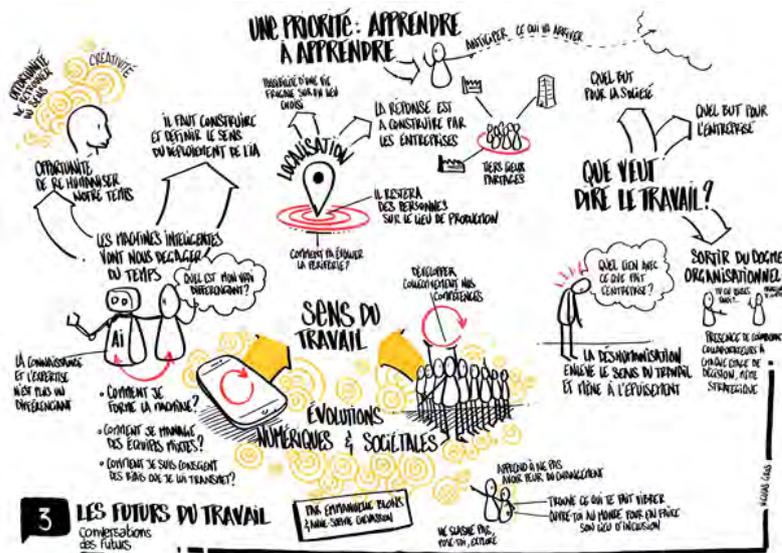
QUATRE RENCONTRES PROSPECTIVES

L'objectif : développer une culture de la prospective entre acteurs du territoire

Répérer les tendances lourdes et les signaux faibles des évolutions constatées aujourd'hui en matière de numérique, de transports, d'énergie, de commerce, d'emploi, de formation, de loisirs... et se mettre en capacité de les accompagner ou les anticiper : c'est le défi des grandes agglomérations comme Aix-Marseille-Provence. La Métropole a donc construit avec l'Agam et l'Aupa ce format des « conversations des futurs ».

Ce cycle prospectif répond en effet à un besoin : apporter à l'action métropolitaine davantage de prise avec le monde, être attentif aux solutions émergentes ailleurs. Élargir le « champ des possibles » de chacun (élus et techniciens partenaires des agences, mais aussi le grand public), en donnant à voir « ce qui fait déjà demain » et ce qui risque d'advenir, des scénarios globaux comme des initiatives singulières.

Les conférences ont aussi permis d'intéresser et faire réfléchir un public pas toujours habitué aux questionnements prospectifs autour d'intervenants ayant à cœur de rendre leur pensée accessible : l'objectif de ces conférences était aussi de créer une « communauté » de réflexion en mettant en lien acteurs, chercheurs, experts et élus.



Le format : un dialogue direct entre experts et porteurs de projet

En partenariat avec thecamp, les agences ont souhaité innover dans le format de ces rencontres : itinérantes sur le territoire métropolitain, interactives, participatives, elles ont facilité les interpellations mutuelles entre experts invités (chercheurs, personnalités issues du monde de l'entreprise) et la salle. Pendant 2h, en début de soirée, les conférences enchaînaient les moments de présentation par les invités, questions-réponses avec la salle, données de cadrage sur le sujet, prises de parole diverses (étudiants, jeunes), jeux... chacune des séances se concluant autour d'un moment convivial.

Les thèmes : la société, les ressources, le travail et les modes de vie du futur

La première rencontre s'est centrée sur les futurs de l'éducation (et comment celle-ci peut contribuer à réduire les inégalités), les problématiques d'inclusion sociale des jeunes et de retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, autour d'un sociologue et de plusieurs porteurs de projets dans les domaines de l'éducation et de l'insertion.

La deuxième rencontre portait sur les (r)évolutions dans la manière d'exploiter et de protéger les ressources : énergie, eau, bois, biodiversité... avec des acteurs dans le domaine de l'énergie, une chercheuse et un consultant-expert des questions d'économie circulaire.

La troisième rencontre s'intéressait aux mutations du travail à venir. Un futur avec ou sans travail ? Un travail libéré ou robotisé ? Encore central dans nos vies ? Avec une chercheuse et deux représentantes du monde de l'entreprise, elle a permis d'évaluer l'impact des évolutions numériques et sociétales sur les formes (métiers, contrats, compétences) et l'organisation collective du travail (management, évolutions de carrière).





Extraits de la facilitation graphique réalisée lors des conversations

La dernière rencontre portait davantage sur l'évolution des modes de vie (usages, attentes) et de leurs impacts à venir sur la ville. Autour d'un sociologue spécialiste des mobilités et des « usages émergents » de la ville, d'un chercheur travaillant sur les tiers-lieux et d'un architecte, cette conférence a tenté d'approcher ce que serait la « ville du futur », entre « smart city », « ville-nature » et « ville des proximités ».

Un site internet pour retrouver tous les contenus

Afin de diffuser les contenus liés à ce cycle, les Agences ont créé un site internet (www.conversationsdesfutures.com), où il est possible de retrouver l'ensemble des présentations des intervenants, résumés (comptes-rendus vidéo et « dessinés » par le facilitateur graphique), contenus complémentaires (articles, vidéos, podcasts...). Le format proposé ayant trouvé son public, la Métropole et les agences ont prévu de poursuivre les conversations des futurs en 2020.



CRÉATION D'UN LAB'URBAIN

L'Agam a souhaité engager en 2019 « une démarche d'innovation interne » en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire au sein de ses différents pôles de compétence. L'objectif de cette démarche est d'engager des réflexions prospectives à la fois sur des sujets de fond qui aujourd'hui déjà impactent l'urbanisme et le fonctionnement urbain (numérique et digital, nature et ville) mais aussi, de réfléchir collectivement à de nouveaux modes de représentations et de médiations citoyennes sur les projets urbains. En 2020, l'équipe du Lab'Urbain, animera une série d'ateliers et de publications sur ces thèmes.

MÉTROPOLE MÉDITERRANÉENNE

MIEUX CONNAÎTRE L'ÉCOSYSTÈME INDUSTRIALO-PORTUAIRE

Pour accompagner la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) dans une meilleure compréhension de la place portuaire, l'Agence a engagé en 2019 une démarche visant à définir l'écosystème industrialo-portuaire. S'inspirant des travaux conduits par l'Agence d'urbanisme de Dun-

kerque (Agur) depuis 2009 et l'Agence du Havre (AURH) depuis 2014, l'objectif est de représenter tous les échanges de matières/marchandises, dont l'énergie, entre le port de Marseille-Fos et les sites ou établissements qui lui sont liés (industrie, logistique, réparation navale). Une première étape a été franchie cette année avec la ré-

alisation de cartes d'identité des principales entreprises dont l'activité est liée au port et de schémas amorçant une représentation de l'hinterland, national comme international, du port. Cette démarche doit se poursuivre les prochaines années.

UNE DÉMARCHÉ POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS

Initiée en juin 2019 sous l'égide de l'État, la démarche Dialogue ville-port a pour objectif de créer un cadre d'échanges entre les différents acteurs du territoire en lisière des bassins Est du port Marseille-Fos: riverains, associations, salariés, entreprises et partenaires institutionnels. L'Agence a accompagné ses partenaires (État, GPMM, Métropole AMP, Ville de Marseille), appuyés également par Nicaya Conseil, dans l'organisation de cette démarche et, en particulier, lors des ateliers publics qui se sont tenus de septembre à novembre 2019. Ces ateliers se sont déroulés en trois étapes (état des lieux partagé, définition d'orientations et déclinaison d'actions) et ont permis d'aborder les thèmes suivants: cadre de vie et santé publique, foncier et accès à la mer, projets de report modal ferroviaire et de gestion des flux. Toutes les propositions élaborées par les participants aux ateliers seront analysées avant d'être présentées au Comité de Pilotage de la Charte ville-port 2020 qui statuera sur les actions à engager à court terme.

Cette démarche se poursuivra dans les années à venir afin de favoriser un dialogue continu et ainsi permettre l'expression et la prise en compte des attentes de tous les acteurs de ce territoire. La volonté des partenaires institutionnels est de développer des relations de « bon voisinage » entre les activités

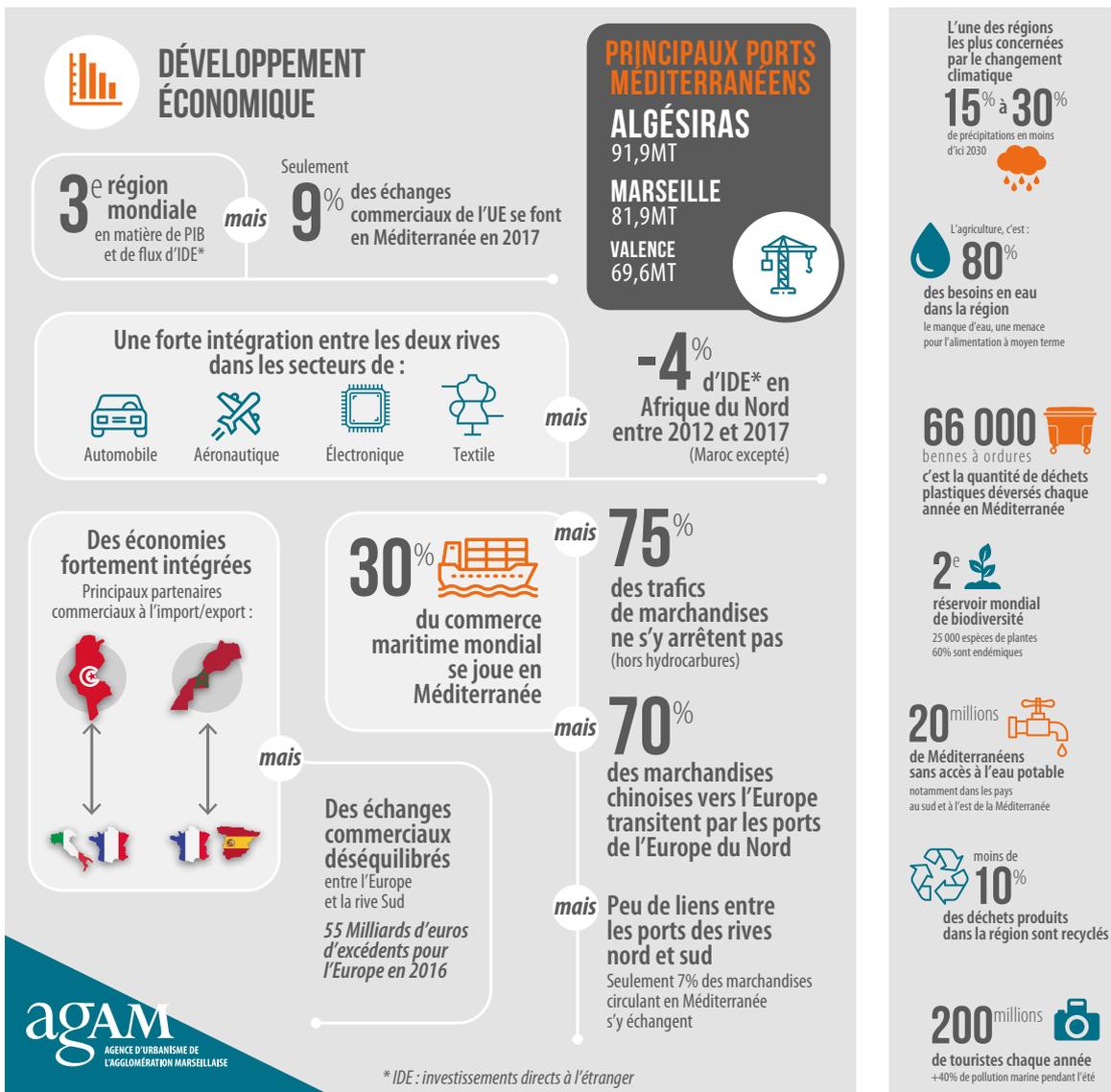
portuaires, urbaines et les quartiers limitrophes. Cette démarche doit faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets portuaires, maritimes et urbains mieux partagés.



OÙ EN EST LA COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE ?

À l'initiative de l'État français, gouvernements et société civile de dix pays bordant la Méditerranée occidentale se sont retrouvés à Marseille au mois de juin 2019. L'objectif de cette rencontre: faire émerger de nouvelles réflexions et initiatives de coopération entre les deux rives méditerranéennes, qu'elles soient totalement nouvelles ou bien à relancer, sur la base de propositions émanant de la société civile de ces pays, faites lors de forums préparatoires. Ce sommet diplomatique fut l'occasion pour l'Agam de faire

le point sur la part des coopérations en Méditerranée: qu'est-ce qui positionne Marseille comme une ville actrice de coopérations? Quels liens se sont tissés entre les deux rives? Le «Focus» réalisé par l'Agence part de certains sujets de coopération discutés lors du sommet (développement économique, environnement...), en lien avec les enjeux développés par l'Agam (développement urbain durable, développement économique), appelant des réponses coordonnées entre «Nord» et «Sud».



D'UNE RIVE À L'AUTRE, L'URBANISME MÉDITERRANÉEN, MYTHE OU RÉALITÉ

Machine à faire de la civilisation, gréco-romaine, judéo-chrétienne, et islamique, la population méditerranéenne tente depuis des décennies, voire des siècles, de se créer une identité commune. La construction des villes n'échappe pas à cette quête.



Or si nous avons une très bonne connaissance des urbanismes de la Méditerranée, nous ne trouvons peu ou pas de réflexions sur une comparaison et une recherche de points communs qui auraient eu des répercussions sur l'ensemble du bassin.

Le type méditerranéen est un mot-valise, relevant plus du marketing, s'avérant très souvent galvaudé. Une méconnaissance de

l'histoire des formes et des modes de construction résulte en une dénaturation et un mauvais emploi. Il s'agit donc de redonner un sens à ce vocabulaire de l'urbanisme méditerranéen, qui remonte à plusieurs siècles et qui s'inscrit dans des dimensions climatiques, sociales et culturelles.

Si, les différences culturelles et climatiques ont influencé les modes de vie et l'urbanisme des villes méditerranéennes, il ne s'agit en aucune façon de les opposer encore et toujours, mais de les traiter de manière égale pour aborder la question de l'urbanisme méditerranéen et de son universalité.

Cette recherche tente de répondre à l'existence d'une Méditerranée, véritable élaboration conceptuelle du XVIII^e siècle et dont les limites sont encore, aujourd'hui, sujettes à débat. L'étude aborde également la bicéphalie cette région, dont il serait malavisé de nier les différences culturelles qui se révèlent entre christianisme et islam, et qui influencent encore aujourd'hui les modes de vie de ses vastes aires.

Ce Regards évoque la quête permanente du Méditerranéen de se réunir avec les autres hommes de sa société, de se protéger du climat auquel il est soumis, et enfin la façon dont il habite et peuple son territoire.

Il s'agit aussi de se poser la question de l'identité. Clamer un urbanisme méditerranéen, c'est parler d'une

possible identité méditerranéenne qui répond encore aujourd'hui à notre volonté de développement durable et du vivre ensemble: sur quoi repose-t-elle? Que veut dire être méditerranéen?





© F. Roustan



REPENSER LES CENTRES-VILLES

ENVIE DE VILLE : ENSEMBLE POUR REVITALISER LES CENTRES DE LA MÉTROPOLE

Les centres incarnent la «ville», c'est-à-dire là où se concentre l'essentiel des activités. Si ce principe n'est aujourd'hui, plus toujours une réalité, ils restent le fondement de l'armature urbaine de notre territoire. Ce sont des marqueurs essentiels de son développement et de ses perspectives.

Porteurs d'atouts, pourquoi nos centres se sont-ils affaiblis? Plus contraints, moins réactifs, ils se sont retrouvés «figés» face à une périphérie qui a gagné des emplois, des commerces, des logements mais aussi une place dans les habitudes et les aspirations des

habitants. Moins contraints, plus adaptables aux normes actuelles, modulables, ces espaces de périurbanisation sont faciles à urbaniser mais aussi économiquement plus rentables pour les opérateurs. Les dysfonctionnements que ce mode de développement génère (saturation routière, coût d'aménagement pour la collectivité,...) se sont produits par effet de cumul et sont longtemps restés invisibles. Face à ces constats, il est donc essentiel de remettre les centres dans une trajectoire de redynamisation. Pour cela il est important de connaître et comprendre «l'état» des centres-villes.

Comprendre pour mieux agir : la démarche « Envie de ville »

La montée en puissance des enjeux de revitalisation des centres des villes et des villages illustre bien la prise de conscience collective. Celle-ci se traduit par une volonté partagée de replacer les centres au cœur du système territorial. Avec la démarche « Envie de ville », la Métropole et ses partenaires s'inscrivent dans cette dynamique.

Lancée en 2018, cette démarche à visée opérationnelle, s'appuie sur un programme mutualisé d'études



régi par une convention de partenariat. Il s'agit d'identifier les priorités et les leviers d'action pour réinvestir les centres. Prônant une vision décloisonnée des acteurs, des outils et des dispositifs existants, son objectif est de décliner une stratégie partagée à travers des plans d'actions partenariaux à l'échelle des centres urbains de la métropole.

Dans ce programme, l'Agam a établi un diagnostic territorial de la situation des centres de la métropole. Plus précisément, l'Agence a dressé une typologie des centres en vue de préciser les enjeux territoriaux et thématiques d'une politique de réinvestissement des centres. Ce diagnostic du fonctionnement des centres de la métropole est complété par un diagnostic des dispositifs et des systèmes d'acteurs, conduit par le bureau d'études Urbanis. Ces deux études permettront à la métropole et ses partenaires de décliner une stratégie opérationnelle.

119 centres identifiés

Le diagnostic territorial, démarré en septembre 2018, a permis dans un premier temps de recenser et délimiter les centres de la métropole, travail qui n'avait jamais été réalisé sur l'ensemble du territoire. Cent dix-neuf centres ont été identifiés dont quarante et un dans des communes en comptant plusieurs. Ces centres pèsent dans le fonctionnement métropolitain puisqu'ils regroupent à eux seuls près du quart des habitants de la métropole (420 000 habitants) et 93 000 établissements (35%).

Pour prendre en compte les différentes échelles d'un même centre-ville mais aussi les perspectives d'évolution de ceux-ci, un isochrone de dix minutes à pieds a été identifié autour des centres. Pour les habitants, dix minutes est le temps de marche maximum. Cet espace ainsi défini permet d'analyser la connexion du centre au reste du territoire, de prendre en compte les projets programmés

à court ou moyen termes à proximité des centres et qui peuvent en modifier le fonctionnement. Cette distance de 10 minutes à pied est aussi celle propice à l'extension des centres, un travail de définition des potentiels a donc accompagné cette analyse.

Le diagnostic réalisé à l'échelle de ces centres pointe la diversité des situations. Leurs échelles sont très différentes: pour la majeure partie d'entre eux, ils mesurent moins de 300 mètres mais certains, en particulier ceux des villes moyennes, mesurent plus d'un kilomètre. Ces écarts s'accompagnent d'une inscription également très différente dans le territoire (tous n'ont pas un poids significatif dans leur commune) mais aussi des morphologies urbaines diverses: du village rue à la trame ancienne et sinueuse.

Cinq profils de centres

Cette diversité a été synthétisée en une typologie, résumé des grandes logiques de fonctionnement des centres. Elle se compose de cinq profils de centres, chacun faisant l'objet d'un « cahier » spécifique.

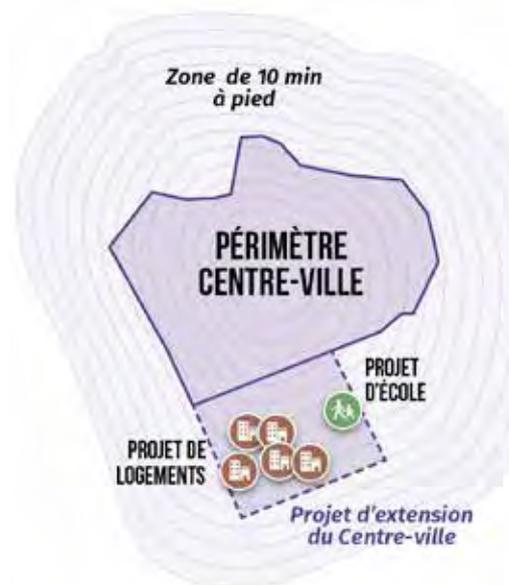
Chaque cahier présente, par thématique (population, habitat, développement économique et commerces, équipements, nature en ville, mobilité), les spécificités de chacun des types de centres et leurs enjeux. Pour chaque profil, des pistes d'enjeux transversales sont proposées. Un cahier de synthèse permet une lecture rapide des différents profils et des enjeux.

Une analyse de la trame urbaine et des potentiels

Au-delà de cette approche visant à la compréhension des atouts, des leviers mais aussi des freins que connaissent les centres, le repérage de leur potentiel est tout aussi important. Celui-ci est abordé par une analyse de la trame urbaine. Elle est présentée à travers un « cahier » de trame urbaine. Il

propose une première lecture des « caractères » des centres, qu'ils soient patrimoniaux, paysagers ou de vocation. Il s'agit avec cette approche par la forme urbaine de mieux comprendre l'ancrage territorial des centres, la lisibilité de leur morphologie et de leurs fonctions.

Cette lecture apporte des indications sur leurs enjeux urbains et fonctionnels mais aussi sur les perspectives d'évolution. S'ils ont connu des trajectoires différentes, tous sont porteurs de potentiels internes ou dans leur continuité. Loin d'être des espaces « finis », ce sont des territoires propices aux mutations: nouveaux usages, expérimentation, innovation...



L'analyse de l'environnement immédiat de ces centres (périmètre de dix minutes à pieds) témoigne d'un foisonnement de projets. Ainsi, la revitalisation des centres se pense également par leur « agrandissement » en continuité de leur trame. C'est dans cette perspective que les centres pourront construire le renouveau de leurs fonctions. Ce changement de focale montre à quel point au-delà des centres-villes, c'est la complémentarité centre/périphérie qui est à questionner, à toutes les échelles.

UN ATLAS POUR LES CENTRES-ANCIENS DE LA MÉTROPOLE

Anciens mais tellement contemporains dans leurs enjeux, les centres anciens sont les témoins des transformations et des évolutions de nos villes. Paradoxe territorial, leur préservation et leur modernisation ont été à tour de rôle érigées au rang de priorité. Leur reconquête anime les débats dont se sont saisies les politiques publiques. Après des

années d'étalement de la ville vers sa périphérie, la montée en puissance des enjeux de requalification des cœurs historiques des villes et villages illustre bien la volonté partagée de replacer les centres-anciens au cœur des systèmes territoriaux. Mais connaît-on bien les centres-anciens? Quelle est leur situation, leurs caractéristiques, leurs dynamiques?

L'Agam a réalisé un atlas des centres-anciens de la métropole. Présenté sous forme de fiches, ce document décrit, en quelques indicateurs, chacun des centres-anciens du territoire. Il permet de visualiser leur position au regard de la commune à laquelle ils appartiennent. Disponible sur le portail Spot de l'Agam, cet atlas vise à partager avec le plus grand nombre la connaissance de ces centres.



LE CAHIER « COMMERCE ET ARTISANAT » DE LA DÉMARCHE « ENVIE DE VILLE »

En 2019, sur proposition de l'Agam et pour poursuivre la démarche d'étude de ses centres villes, la métropole a validé le principe d'un cahier complémentaire spécifique au volet commerce et artisanat, associant les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat). Ce travail vient parfaire l'analyse économique qui avait déjà été engagée dans le diagnostic global «envie

de ville», en approfondissant le volet sur la dynamique commerciale et artisanale, notamment par l'exploitation des données consulaires ainsi que celles issues du schéma directeur d'urbanisme commercial, en cours d'élaboration.

Cet approfondissement a été nécessaire pour plus d'exactitudes et de précisions dans la compréhension des dynamiques économiques à l'œuvre dans les centres

villes de la métropole, selon leurs tailles et leurs morphologies. Plus que d'autres activités, le commerce reste l'indicateur le plus marquant de la vitalité des centres. Cette démarche est aussi l'occasion de poser des bases partagées, méthodologiques et prospectives, pour la poursuite de l'observation des centres et de leur processus de revitalisation.

DES ATELIERS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA DÉMARCHE « ACTION CŒUR DE VILLE »

Le programme national « Action Cœur de ville » a comme objectif de redynamiser les centres des deux cent vingt deux villes moyennes, de restaurer leur attractivité, et d'inciter les acteurs à y investir. L'Agam est mobilisée, aux côtés des trois agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur, démarche appelée à se poursuivre en 2020, sous l'égide du SGAR, pour accompagner les treize

collectivités engagées dans la démarche qui associe partenaires financiers (Action Logement, Banque des Territoires, Anah) et techniques. Courant 2019 des ateliers, animés par les agences, ont été organisés portant sur le rôle des espaces publics dans la revitalisation des centres (à Draguignan), la redynamisation commerciale dans le cœur de villes (à Avignon), des nouveaux usages de l'habitat

dans les centres anciens (à Grasse), puis du patrimoine et de la culture (à Arles).

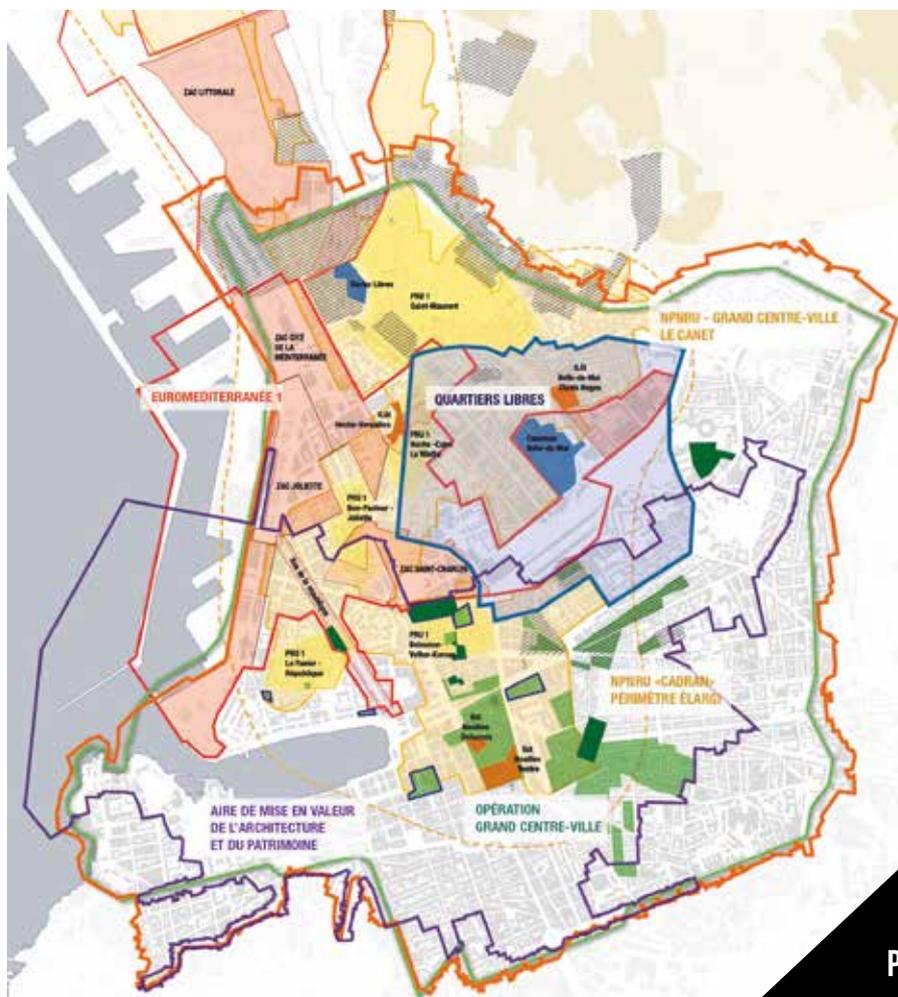


APPUI AU PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

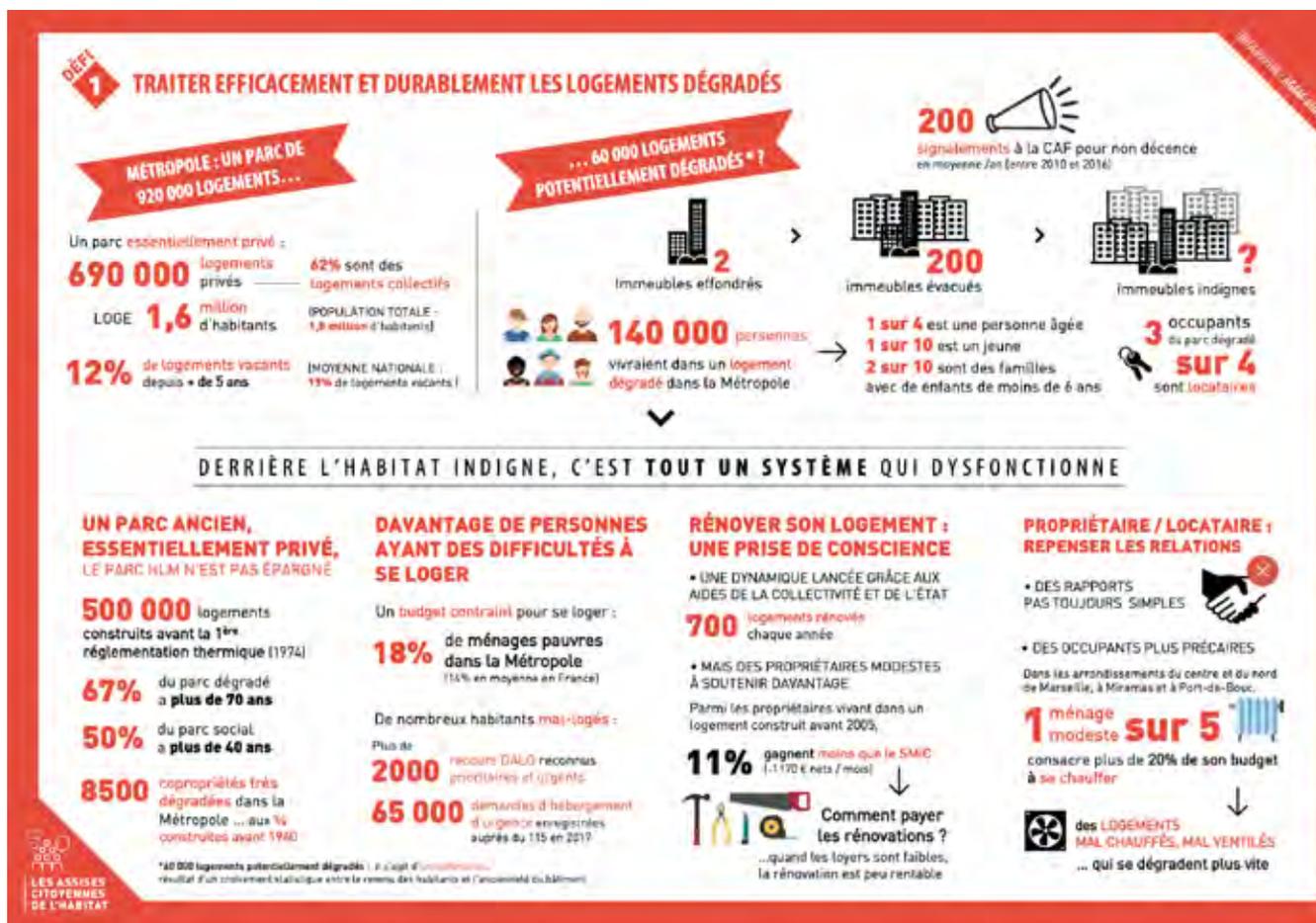
La Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, dite Loi Elan, a instauré le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour créer un partenariat entre l'État et des acteurs locaux favorisant la réalisation d'opérations d'aménagement complexes sur un territoire donné. Ce contrat permet d'acter une série d'engagements des parties prenantes, notamment financiers, pour conduire et réaliser un projet d'aménagement. Le drame de la rue d'Aubagne du 5 novembre 2018 a signifié l'urgence à agir et imposé d'accélérer les politiques publiques pour remédier aux phénomènes de dégradation du bâti privé ancien dans le centre de Marseille. La Métropole Aix-Marseille-Provence a présenté dès le 13 décembre 2018 une stratégie territoriale durable et intégrée de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé. La Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et l'État ont confirmé leur volonté commune de mobiliser tous les outils de la requalification de l'habitat et de l'aménagement par la signature d'un protocole de préfiguration du Projet Partenarial d'Aménagement. L'Agence a été sollicitée par la Métropole et la Ville de Marseille pour les appuyer dans l'élaboration du schéma d'intention du PPA et dans la rédaction du projet partenarial.

La récolte, l'analyse et la synthèse de l'ensemble des politiques, actions et interventions sectorielles ont permis de d'identifier les axes stratégiques d'intervention existants, à consolider ou à engager, pour la requalification du centre-ville de Marseille au côté d'autres

partenaires tels que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, l'EPAEM, l'Anah, l'Anru, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'EPF Paca et l'AR-HLM.



ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DES ASSISES CITOYENNES DE L'HABITAT



Announced on 4 February 2019 by the president of the Metropole, the concertation of the Citizens' Housing Councils was held from 6 February to 20 March 2019. Under the guidance of Jacques Anquer, President of Fondalim, this concertation process associated a large panel of participants.

The agencies continued this reflection towards action paths. The participants notably militated for a project to redefine urban space collectively. Moving to new ways and modes of doing, combining and overlapping the «3M»: Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre / Maîtrise d'usage.

The urban planning agencies (Agam and Aupa) and the Metropole contributed to this process. Through the production of a document «keys to understand», they produced diagnostic elements. Widely distributed, this document allowed sharing a point of view so that everyone could better understand the housing system and its consequences. By gathering professionals in the field,

This concertation took place on 26 March 2019 in a public restitution. Together, technicians, elected representatives and citizens shared the results of the concertation to answer three challenges: to effectively and durably address housing situations, to ensure decent housing for all, and to live well in their neighborhood.

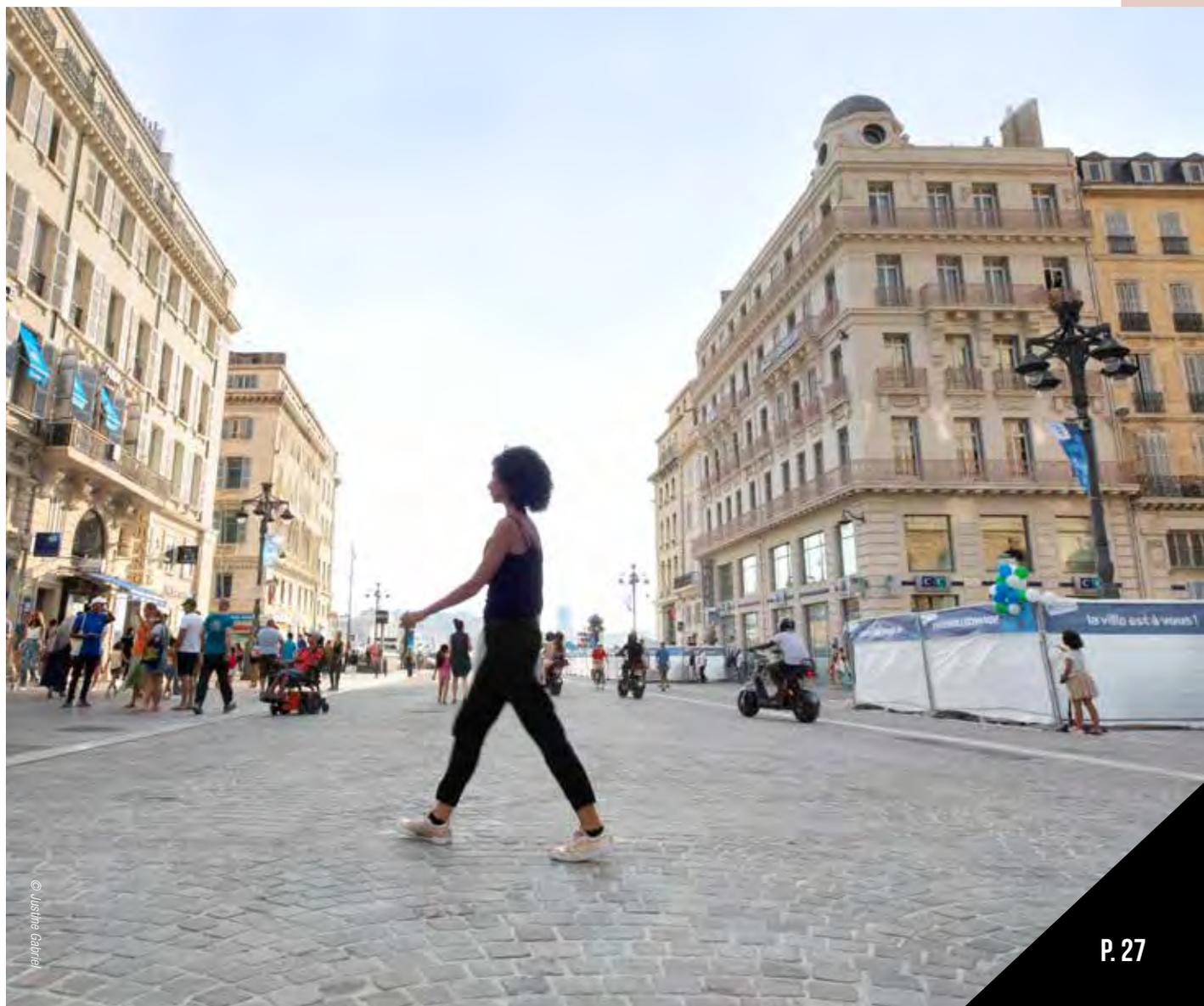
ÉTUDE D'INTÉGRATION URBAINE DE LA FUTURE GARE SAINT-CHARLES



Dans le cadre des travaux préalables à la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, la Métropole a lancé une étude d'intégration urbaine de la future gare Saint-Charles, incluant sa partie souterraine. L'objectif de

cette étude est de traduire les exigences de la Métropole à travers des « invariants urbains » pour la gare Saint-Charles d'avenir, qui assureront à la fois le succès du pôle d'échanges et son intégration à 360° dans le centre-ville de Mar-

seille, en cohérence avec le projet urbain Quartiers Libres. L'Agam assiste la Métropole dans le pilotage de cette étude, notamment sur les thématiques de mobilité, d'espace public et de programmation.





PLANIFICATION



SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCOT : PAYSAGES DU QUOTIDIEN

A la demande de la Métropole, l'Agam et l'Aupa contribuent à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain. Dans ce cadre, des réflexions spécifiques ont été conduites sur «les paysages du quotidien», avec l'agence Devillers et Associés, missionnée par la Métropole pour l'accompagner dans l'élaboration du SCoT.

La prise en compte des paysages du quotidien constitue aujourd'hui un enjeu majeur en matière d'identité territoriale, de cadre et de qualité de vie. Le constat de paysages urbains ou naturels dont les équi-

libres sont rompus au profit du développement urbain et économique et l'émergence de séquences paysagères dégradées à (re)qualifier, constitue le postulat de base de cette réflexion. Par exemple, les axes routiers peu qualitatifs en milieu urbain dense dépourvus d'identité visuelle, ou encore les rues commerçantes, impactées par la vacance sont constitutifs de ces paysages types.

L'objectif est d'en faire un outil au service du SCoT en proposant des orientations ciblées en fonction des types de paysage à (re)qualifier et d'identifier les outils mobilisables

pour maîtriser l'aménagement. Cet outil pourra trouver d'autres leviers d'actions dans les PLUi et d'autres documents sectoriels.

Ce premier volet présente les orientations associées à un type de paysage du quotidien «les polarités au plus près des flux». Cette démarche est amenée à se poursuivre sur les treize autres types de paysages à requalifier.



BILANS RÉGLEMENTAIRES DE SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Code de l'urbanisme prévoit que tout SCoT doit faire l'objet d'une évaluation de ses résultats six ans au plus tard après son approbation. En 2019, sont donc concernés les SCoT d'Agglopolo Provence et de Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les bilans réglementaires réalisés en partenariat avec chaque conseil de territoire s'articulent autour d'une approche quantitative (déclinant sept indicateurs) et d'une approche qualita-

tive (évaluant les avancées relatives aux orientations du SCoT sur les secteurs de projets identifiés). Ces bilans permettent d'apprécier l'efficacité d'une prescription, l'atteinte d'un objectif chiffré ou l'efficacité d'une orientation. Ils autorisent également le maintien des SCoT en vigueur, tout en alimentant les réflexions menées en vue de l'élaboration du SCoT métropolitain.

RESSOURCES FONCIÈRES

LA TYPOMORPHOLOGIE, NOUVEL OUTIL D'ANALYSE DU TERRITOIRE

La typomorphologie est une base de données cartographiques qui a été réalisée sur l'ensemble de la métropole Aix-Marseille-Provence et qui classe chaque parcelle et chaque bâtiment en fonction de leurs caractéristiques urbaines et architecturales. Ce classement s'appuie notamment sur l'analyse des structures parcellaires et viaires ainsi que sur la volumétrie des bâtiments et leur implantation. Il tient compte aussi des fonctions urbaines : habitat, équipement, activité...

La typomorphologie offre donc une nouvelle vision du territoire et permet de mieux comprendre son organisation urbaine. Elle offre ainsi la possibilité de mieux appréhender l'évolution de certains tissus urbains et l'insertion des futurs

projets dans leur environnement. Avec la typomorphologie, l'Agam dispose aujourd'hui d'un outil puissant pour mener à bien les démarches de planification et de projets urbains.



ESTIMER DES CAPACITÉS DE LOGEMENTS À PARTIR DES POTENTIELS FONCIERS

La Métropole Aix-Marseille-Provence prépare un Plan d'Action Foncière (PAF) dont l'objectif est de développer la connaissance des ressources foncières et de construire une stratégie adaptée. Ces travaux permettent aussi d'alimenter les documents d'urbanisme en cours ou à venir, à savoir le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et plusieurs Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), qui ont pour obligation d'intégrer une analyse

de la capacité de densification des espaces urbains et de justifier les besoins en extension afin de limiter la consommation d'espace.

Pour assurer la cohérence entre ces démarches et entre les territoires de la Métropole, il est donc nécessaire d'avoir une approche complémentaire et des méthodes partagées. C'est dans ce cadre que l'Agam est intervenu en 2019. Commune au PAF et au SCoT, la première étape a consisté à identi-

fier les gisements foncières (les terrains non bâtis et les terrains densifiables) au sein des espaces urbains existants en tenant compte des différentes contraintes : risques naturels, topographie... À partir de cet inventaire, l'Agam a ensuite estimé le potentiel théorique constructible de chaque terrain en prenant, comme référence, les formes urbaines et les densités environnantes mises en évidence par la typomorphologie.

ANALYSES DES ZONES À URBANISER DU PAYS SALONNAIS

À la demande du Conseil de territoire du Pays Salonais, l'Agam a réalisé une analyse de l'ensemble des zones à urbaniser des documents d'urbanisme communaux. L'analyse a été à la fois quantitative et qualitative. En effet, au-delà du calcul des sur-

faces consommées et des capacités résiduelles, l'Agam a proposé une évaluation de ces zones au regard de critères environnementaux (risques naturels, biodiversité...) et de cohérence urbaine (continuité bâtie, desserte par les transports collectifs, dureté fon-

cière...). Cette analyse offre au Pays Salonais un panorama complet qui l'aidera, à l'avenir et dans un contexte de renforcement des exigences nationales en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, de réinterroger la pertinence de chacune des zones à urbaniser.

PLUI DE MARSEILLE-PROVENCE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire de Marseille-Provence a été approuvé le 19 décembre 2019. Il s'agit du premier PLUi de la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'un des premiers de la Région Sud. L'Agam a œuvré à son élaboration aux côtés des équipes de la métropole pendant ces cinq dernières années.

Elle a notamment produit le règlement et son riche volet dédié à la préservation du patrimoine bâti, de nombreuses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles, le diagnostic, ou encore l'État Initial de l'Environnement (EIE). L'Agam a également développé une OAP thématique «Qualités d'Aménagement et des Formes Urbaines» qui est inédite à l'échelle nationale et qui apporte une plus-value majeure à ce PLUi pour améliorer l'insertion urbaine et paysagère des projets dans leur environnement.

Une enquête publique hors norme

Avant d'être approuvé et comme l'exige la procédure, le projet de PLUi a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) pendant trois mois puis a fait l'objet d'une enquête pu-

blique qui s'est déroulée pendant 50 jours, de janvier à mars 2019. De par l'envergure du territoire couvert (18 communes et environ un million d'habitants), cette enquête publique a nécessité des moyens hors norme. Outre les 27 lieux d'enquête qui ont accueilli 161 permanences des membres de la commission d'enquête, un site internet et un registre numérique ont été mis en place pour permettre à chaque habitant, à toute heure et en tout lieu, de consulter le projet de PLUi et de donner son avis. Au final, 5 410 contributions ont été recueillies pour un total de 7 797 requêtes: changement de zonage, suppression d'emplacements réservés ou d'espaces boisés classés, modification de règles de construction...

e-PLUi®, un outil numérique développé par l'Agam

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête publique, l'Agam et les services de la Métropole ont analysé finement l'intégralité de ces requêtes. L'objectif était d'évaluer et de préparer les évolutions pouvant être apportées au projet de PLUi, avant son approbation, à l'aune du rapport de la commission d'enquête. Pour faire face à l'ampleur de cette tâche et forte de son expérience sur le PLUi de Marseille approuvé en

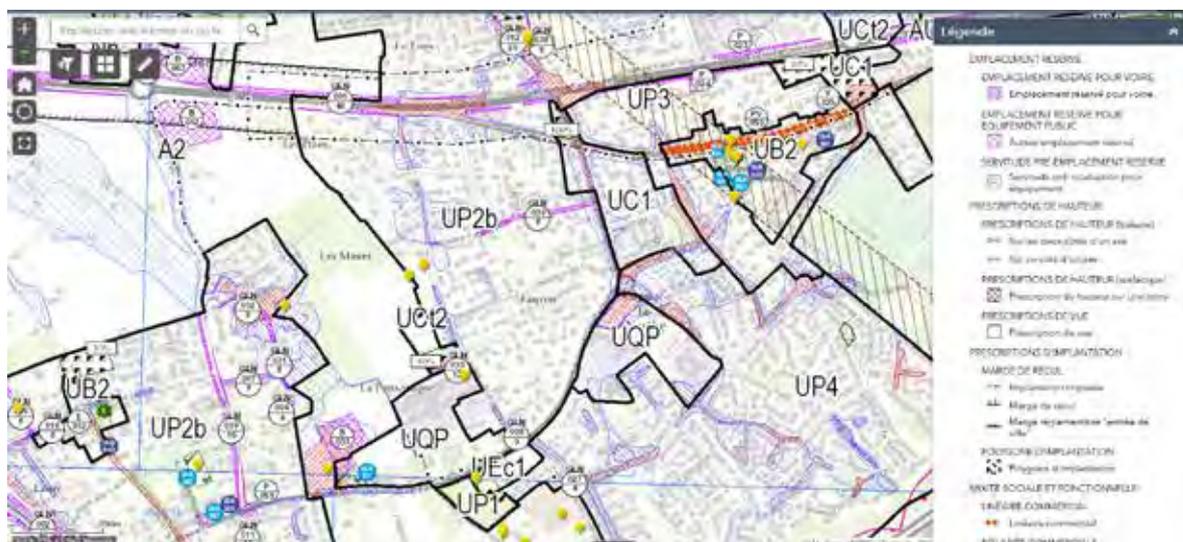
2013, l'Agam a développé un outil numérique, dénommé e-PLUi®, permettant de compiler toutes les requêtes, de les géolocaliser, de les analyser et d'assurer leur suivi.

En effet, un des enjeux de cette enquête publique était d'organiser cette masse d'informations venant de plusieurs sources. Si près des deux tiers des observations ont été envoyées par voie électronique (sur un registre numérique ou par cour-

L'APPROBATION EST UNE ÉTAPE, PAS LA FIN DE L'AVENTURE

L'approbation constitue l'acte de naissance du PLUi qui le rend exécutoire donc opposable aux autorisations d'urbanisme. Mais le PLUi n'est pas figé. Il peut et doit évoluer pour mieux prendre en compte des enjeux émergents tels que la réduction des îlots de chaleur urbains. Des évolutions peuvent également corriger des effets indésirables de certaines règles ou créer les conditions pour la réalisation de nouveaux projets.

Au côté de la Métropole, l'Agam sera un acteur majeur pour faire vivre ce PLUi. Durant l'année 2020, elle apportera son expertise pour proposer des évolutions au regard des observations et analyses qu'elle réalise sur l'ensemble de ses champs de compétence à des échelles multiples.



Le e-PLUi® permet notamment de géolocaliser et consulter les requêtes (points jaunes) sur les planches graphiques du PLUi.



© Christophe Trinquier, Agam

riel), le tiers restant a été formulé sur les registres et des courriers papier qu'il a fallu numériser. Une fois enregistrées, les requêtes ont été géolocalisées précisément, à la parcelle, sur une carte permettant de visualiser le zonage du projet de PLUi et toutes autres informations utiles: emplacements réservés, espaces boisés classés, secteurs soumis à des risques naturels... Les requêtes ont également fait l'objet de classification selon leur thématique.

Mais le e-PLUi® ne se résume pas à la constitution d'une base de données géographiques permettant de consulter les requêtes. Cet outil offre la possibilité aux référents territoriaux de l'Agam et de la Métropole, aux directions opérationnelles de la Métropole (voirie, assainissement, développement économique...) ainsi qu'aux communes d'émettre un avis et, par conséquent, d'échanger, sur chacune des requêtes qui les concernent.

Le e-PLUi® constitue donc un véritable outil de suivi pour des enquêtes publiques de grande ampleur dans lesquelles plusieurs services et communes sont mobilisés. Ainsi, au-delà de ses expertises en matière d'aménagement et d'urbanisme, l'Agam démontre ses capacités à développer des outils numériques au service des territoires.

5 410 
**CONTRIBUTIONS
 À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

DES FORMATIONS POUR LES INSTRUCTEURS

À l'automne 2019, avant l'entrée en vigueur du PLUi, l'Agam et les services de la Métropole ont mené un cycle de formations auprès des instructeurs des autorisations d'urbanisme des dix huit communes concernées.

Ces formations ont permis d'expliquer les choix qui ont guidé certaines dispositions réglementaires, pour comprendre l'esprit de la règle et les objectifs recherchés. Elles ont également eu pour but de permettre à chaque instructeur de bien appréhender l'OAP « Qualité d'Aménagement et des Formes Urbaines » qui complète le règlement des principales zones urbaines (UA, UB, UC...) par des prescriptions en matière d'architecture et de paysage et qui constitue la grande nouveauté de ce PLUi. En effet, cette OAP oblige désormais à analyser les projets, non plus à l'échelle de leur terrain d'assiette, mais sur un périmètre plus large, de façon à assurer une meilleure intégration des projets dans leur environnement urbain.

Ces formations ont été illustrées par des exemples concrets, issus des permis de construire en cours d'instruction ou sur des projets déjà réalisés. Des exercices de comparaison entre les formes produites par les anciens documents d'urbanisme et le PLUi ont permis de montrer la plus-value de cette OAP et de s'engager plus sereinement dans les instructions futures.

PLUI DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

En octobre 2019, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a débattu de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cela marque une étape importante dans la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a été engagée en février de la même année.

Du Projet de territoire au Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Ce PADD n'a pas été écrit sur une feuille blanche. En effet, en 2018, avant l'engagement effectif du PLUi, les élus du Pays d'Aubagne et de l'Étoile avaient sollicité l'Agam pour formaliser un Projet de territoire. Ce dernier a posé les bases du PADD en définissant les grandes orientations et les principaux objectifs pour le territoire à l'horizon 2040. En 2019, le rôle de l'Agam fut donc d'accompagner le Pays d'Aubagne et de l'Étoile pour affiner, enrichir et consolider ce Projet de territoire et pour le transformer en PADD. Pour cela, l'Agam a réalisé des expertises et des propositions complémentaires, sur plusieurs thématiques, qui ont été soumises à l'avis des directions de la Métropole et du Conseil de territoire et des Personnes Publiques Associées (État, Région, Chambres consulaires...) avant d'être présentées, débattues et validées en Conférence intercommunale des Maires.

Des expertises et des propositions complémentaires

Dans ce cadre, l'Agam a, par exemple, évalué les capacités des équipements scolaires de chacune des communes du territoire en les mettant en perspective avec les objectifs de croissance démographique définis dans le PADD. Elle a aussi vérifié le potentiel et la pertinence de la construction d'un lycée sur la commune de La Bouilladisse. Elle s'est également appuyée sur des méthodologies développées ces dernières années et sur l'outil «typo-morphologie» pour réaliser une première analyse de la consommation d'espace de ces dix dernières années. Ces mesures ont aidé à fixer les objectifs du PADD en matière de gestion économe de l'espace pour les 20 prochaines années.

L'Agam a aussi œuvré pour assurer une bonne articulation entre le PADD du PLUi et les schémas métropolitains en cours d'élaboration. Par exemple, des réflexions ont été menées pour décliner, sur le Pays d'Aubagne et de l'Étoile, les objectifs métropolitains en matière de production d'immobilier de bureaux. De même, l'Agam a veillé à la cohérence du PLUi avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU) métropolitain qu'elle élabore.

Un important travail cartographique

Plusieurs orientations ont été formalisées par l'Agam sous forme cartographique, pour illustrer le PADD. Ce dernier intègre ainsi une batterie de cartes thématiques : «articulation urbanisme-transports», «développement économique», «trame verte et bleue», «patrimoine»...

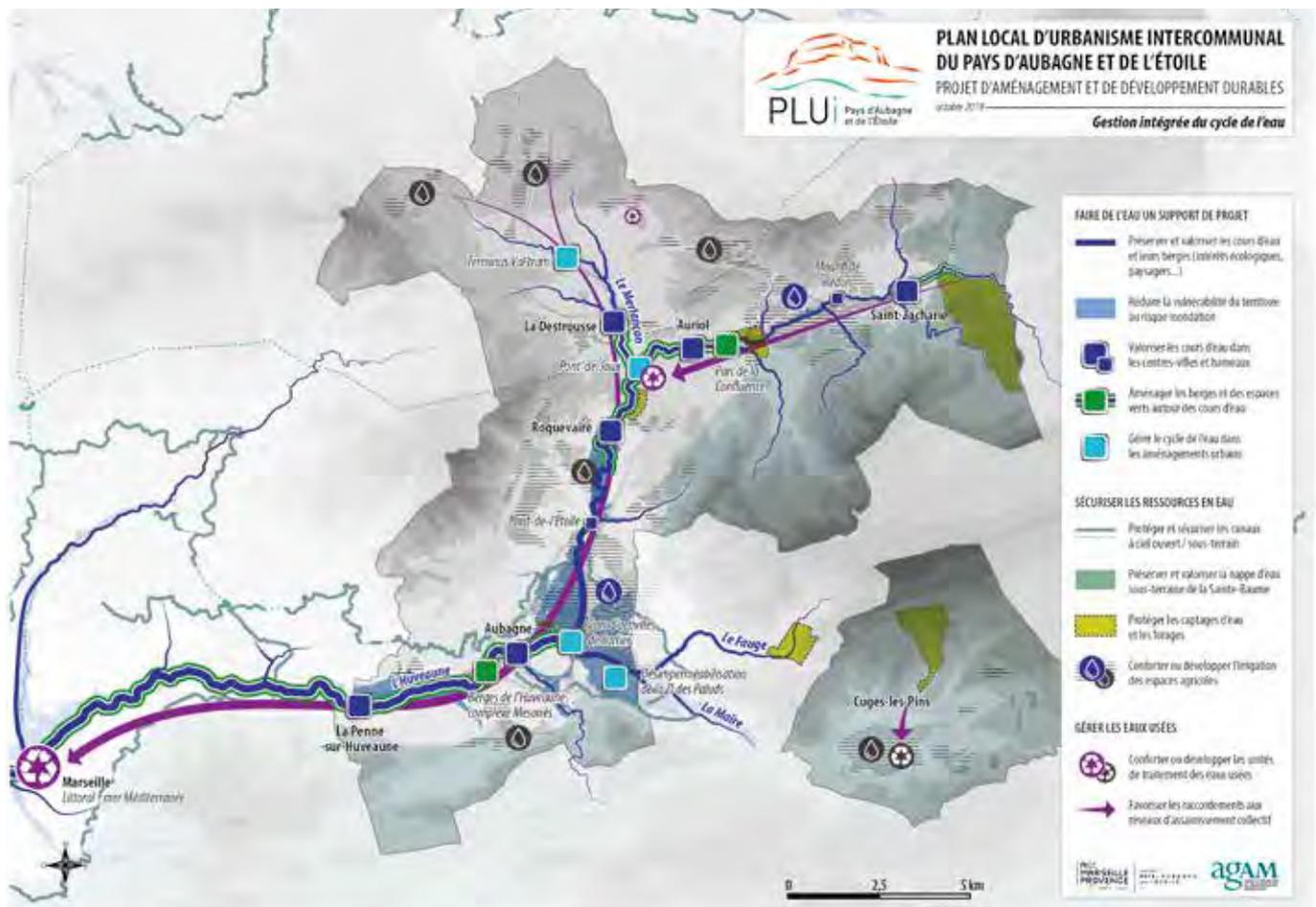
Le PADD intègre également une carte des grands équilibres du territoire. Celle-ci présente la répartition globale, et non à une échelle fine, des espaces naturels et des espaces urbains selon différents degrés de densité. Cette carte a été réalisée par l'Agam et a fait l'objet de nombreux échanges avec les communes. En effet, c'est un élément important du PADD car cette carte pose les bases du futur zonage du PLUi qui sera défini à partir de 2020.

A SUIVRE : LE RÈGLEMENT ET LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

En 2020, l'Agam s'impliquera fortement sur le règlement graphique (le zonage) et écrit ainsi que sur les OAP sectorielles et thématiques («Qualité d'Aménagement et des Formes Urbaines», «Patrimoine», «Gestion intégrée du cycle de l'eau»).

L'objectif consistera à traduire, dans ces documents, les différentes orientations et objectifs du PADD pour leur donner un caractère opposable. Un des enjeux sera aussi de veiller à la réalisation d'un PLUi simple à comprendre et à utiliser.





Cette carte est également complétée par deux zooms, sur chacun des deux secteurs de développement qui ont été définis par le PADD et qui regroupent 75 % des objectifs de production de logements et les principaux projets de développement économique. Il s'agit des secteurs «Sud Vallée de l'Huveaune» sur les communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune et «Étoile-Merlançon» sur les communes de La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Auriol. Ces zooms permettent de préciser plus finement les orientations en matière d'organisation urbaine et aussi de protection et valorisation du patrimoine bâti et naturel. Pour aboutir à ces cartes, l'Agam a animé plusieurs réunions en commune et des ateliers de travail avec les élus et techniciens.

Une implication sur la concertation

Le fruit de ce travail a été partagé et débattu avec la population lors de deux réunions publiques qui ont eu lieu en juin 2019 à La Destrousse et à Aubagne. L'Agam a contribué à l'animation de ces réunions et a également préparé différents supports de concertation (panneaux et carnet de la concertation).

Deux nouvelles orientations d'aménagement et de programmation thématiques en perspective

Fin 2019, pendant que le PADD était débattu dans les différents Conseils municipaux et au Conseil du territoire, les services du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ont engagé la suite des travaux. L'Agam a ainsi ouvert des chantiers majeurs pour 2020, à savoir l'élaboration de deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques.

L'une est dédiée au patrimoine et aux centres anciens en particulier. L'autre a pour objectif de favoriser une «gestion intégrée du cycle de l'eau», c'est-à-dire de considérer le pluvial et les risques inondations, non plus comme des contraintes, mais comme des supports de projet.

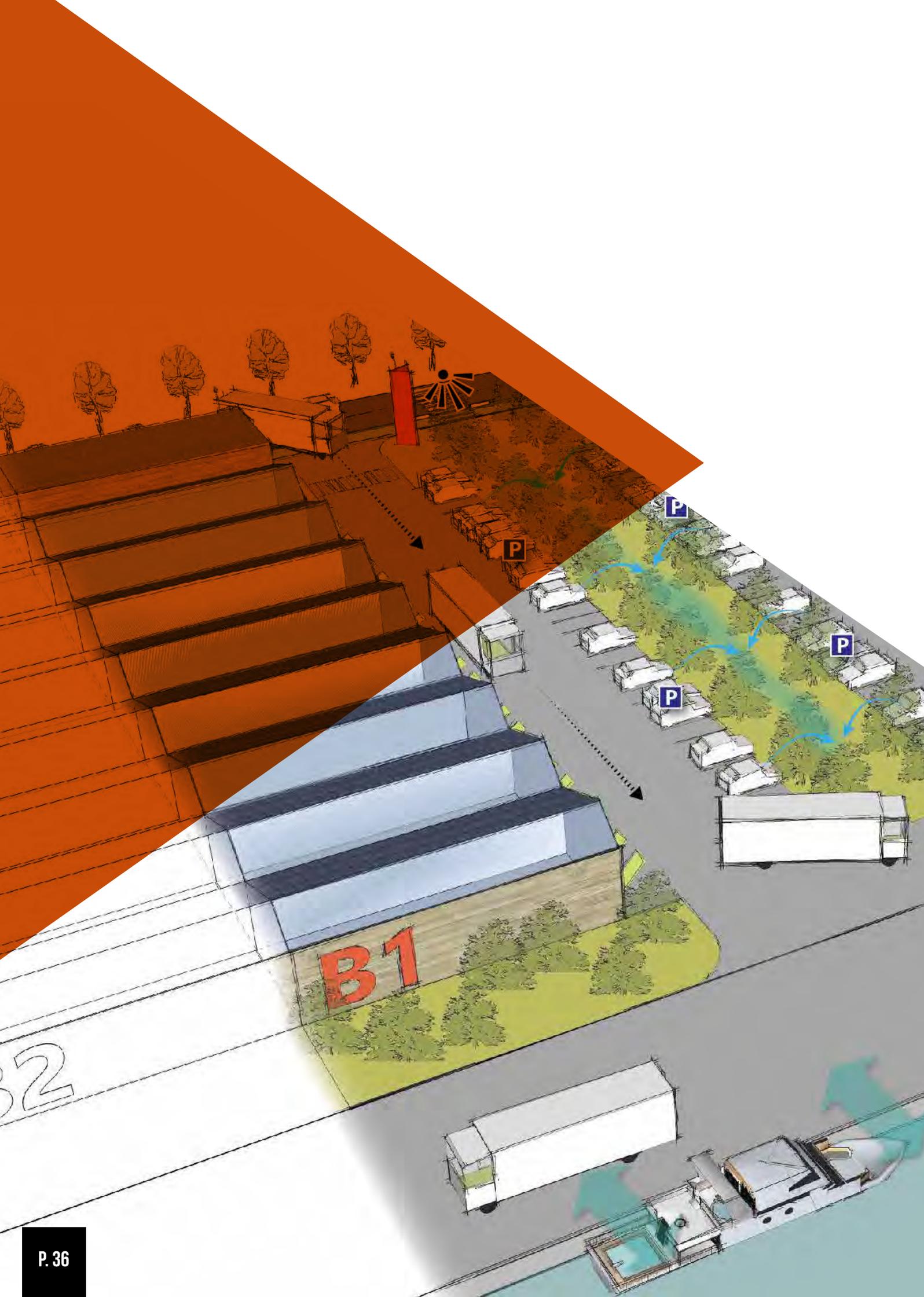
L'engagement de ces deux OAP permet d'apporter des réponses à la hauteur des ambitions que les élus du territoire portent et ont exprimé dans le PADD en matière de patrimoine et de gestion de l'eau.

CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES & MUTUALISATION

Pour élaborer le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, l'Agam s'appuie sur son expérience acquise sur le territoire de Marseille-Provence. Elle peut effectivement mettre à profit les outils et méthodes développés ces dernières années, d'autant plus que ces PLUi couvrent tous deux des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence et qu'ils partagent un destin commun: même bassin d'emplois (Marseille-Aubagne), même bassin versant (Huveaune), continuités urbaines...

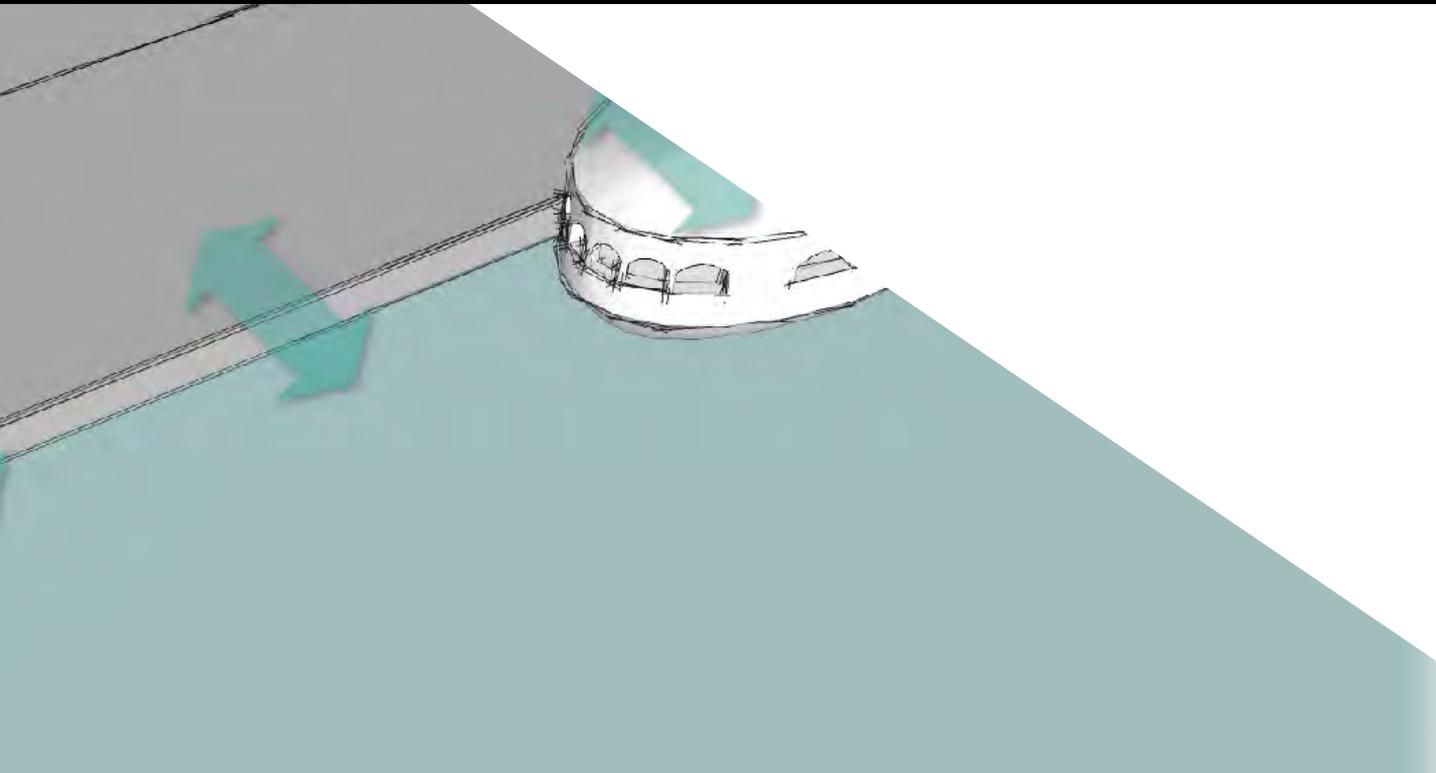
Ainsi, le règlement et l'OAP «Qualité d'Aménagement et des Formes Urbaines» que l'Agam a réalisés pour le PLUi de Marseille-Provence seront valorisés dans le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Et inversement, les réflexions qui seront développées sur ce deuxième PLUi (celles liées à l'OAP «Gestion intégrée du cycle de l'eau» notamment) alimenteront les modifications à apporter au premier, dans une logique de progression mutuelle.

Par ailleurs, avec deux PLUi à son actif, l'Agam pourra partager son savoir-faire en matière de PLUi plus largement, auprès d'autres territoires et au sein de la Fnau.



Projet

URBAIN



ÉTUDE DE PROJETS SUR LA MÉTROPOLÉ

APPUI AU PROJET URBAIN DES COMMUNES D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

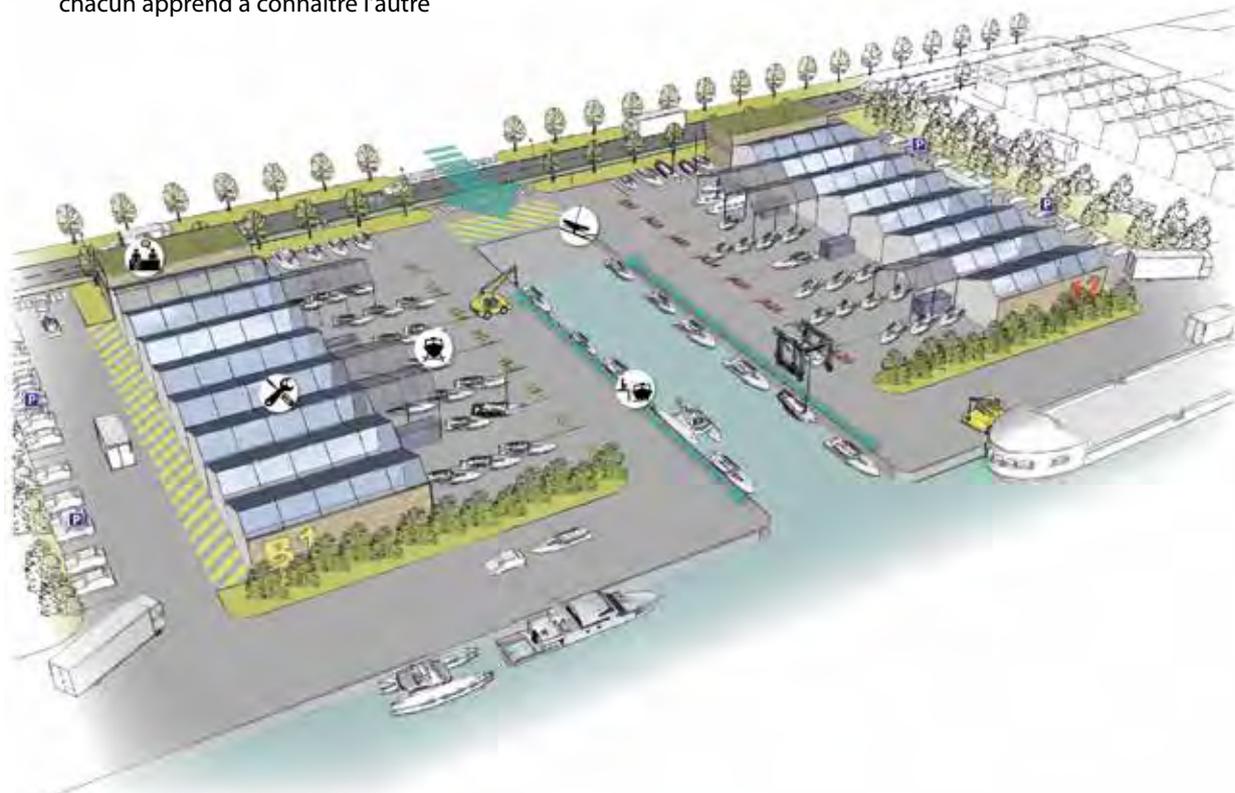
L'Agam accompagne la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable en charge de la partie opérationnelle des projets d'AMP en amont du passage à la maîtrise d'œuvre. Ses études « préparatoires » permettent de faire émerger au cas par cas les enjeux et de définir collectivement des orientations de projet sur lesquelles la collectivité doit exercer sa maîtrise.

Ce travail pour la Métropole AMP se fait aussi avec les communes. Il s'agit d'un moment de partage où chacun apprend à connaître l'autre

et qui permet aux collectivités (communes et Métropole) de faire émerger leurs intérêts communs.

L'appui au projet urbain des communes d'AMP recouvre divers types d'interventions :

- + « plan-guide » permettant de définir des stratégies pour la revitalisation de centres-villes comme à Lançon-Provence;
- + réponse et appui aux « Appels à Projet » comme autour de la RD113 entre Vitrolles et Rognac pour « Réinvestir les périphéries commerciales »;
- + études ponctuelles pour guider la décision sur diverses problématiques (projet urbain, espace public, zones économiques...) comme à Saint-Mitre-les-Remparts, à Salon-de-Provence ou pour la ZAC des Florides à Marignane;
- + élaboration de stratégie d'aménagement comme à Port-Saint-Louis-du-Rhône;
- + aide à la traduction réglementaire de projet urbain comme pour le futur quartier « Oasis » à Miramas.



PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Vision stratégique & déclinaison en projets d'aménagement.

La première partie de la mission a consisté en la réalisation d'une plaquette permettant de donner une lisibilité à la stratégie d'aménagement portée par la Commune et sa SPL. Cette plaquette met en situa-

tion l'inscription du site dans l'armature métropolitaine des zones économiques littorales en mettant en exergue une réserve foncière rare et précieuse sur le littoral méditerranéen, à la porte Ouest de la métropole. Elle explicite la stratégie de la collectivité de profiter de l'implantation littorale pour forger un cluster d'activités « Mer & Nautisme ». Elle décline cette stratégie en plan d'actions par secteur avec pour objectif de « conjuguer haute

qualité environnementale et développement économique contextualisé ». Ainsi, sur le premier secteur correspondant au centre-ville élargi, l'enjeu est de renforcer l'offre de services et l'animation. Sur un second secteur correspondant au sud du Canal Saint-Louis l'objectif est de forger un véritable cluster d'entreprises liées à la « mer et la plaisance ». Sur le « Cœur Mazet », troisième secteur, l'ambition est d'aménager de manière éco-res-

pensable et en négatif des milieux naturels protégés. Autour du Canal Saint-Antoine enfin, il s'agit de valoriser les métiers et produits de la mer auprès du grand public.

La seconde partie de la mission a consisté en une déclinaison de cette vision stratégique en propositions d'aménagement sur le se-

cond secteur constituant la bande sud du Canal Saint-Louis.

Pour former un cluster d'activités « Mer & Nautisme » attractif, il s'agissait de dépasser les manières classiques de faire et d'aménager ces espaces économiques de bord de canal trop souvent dégradés. Dans le cadre d'opérations d'en-

semble, les propositions développent des formes urbaines et des modes d'aménagements qualitatifs et innovants autour de courée paysagée ou de darses, pourvoyeuses d'une image de marque pour le futur cluster.

MUTATION DU SITE HOSPITALIER SAINTE-MARGUERITE À MARSEILLE

L'Agence accompagne AMP dans la mutation du site hospitalier de Sainte-Marguerite au sud de Marseille. AMP souhaite investir une partie du foncier du site hospitalier, dans l'idée de développer la filière économie en lien avec le secteur de la santé et des biotechnologies. La métropole souhaite accueillir sur ce site des entreprises et laboratoires tournés vers la recherche, le développement et l'accompagnement des jeunes entreprises dans ce domaine, en complémentarité du site

de Luminy, qui arrive aujourd'hui à saturation.

L'APHM cède une partie de son site hospitalier, mais une partie de l'hôpital doit cependant rester en fonctionnement.

L'Agence accompagne la métropole dans les différentes étapes du projet afin de développer une vision d'ensemble du projet à terme. Il s'agit notamment de rattacher le site aux évolutions et projets voisins qui vont modifier son positionnement et son environnement

(arrivée du tramway, boulevard urbain Sud, zac Régny...), afin de transformer ce site, aujourd'hui enclavé, en espace urbain et traversant.

Au-delà des questions de phasage et de fonctionnement du futur site, cette vision du développement économique met l'accent sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère du bâti et des espaces publics ouverts.



REPENSER LA PÉRIPHÉRIE COMMERCIALE

Reconquérir le littoral de l'étang de Vaine entre Rognac et Vitrolles

L'Agam et l'Aupa ont poursuivi le travail déjà mené en 2018 par l'Agam sur le secteur dans le cadre de l'appel à projets «Repenser les périphéries commerciales» pour AMP et les communes de Rognac et Vitrolles. La sélection du projet

comme lauréat parmi six autres sites nationaux a permis la poursuite des études afin d'approfondir le sujet et d'envisager un passage à l'opérationnel.

Depuis un an, des études thématiques, ateliers, et échanges entre techniciens et élus ont permis d'apporter un matériau complémentaire. En croisant leurs regards sur les questions d'architecture, d'ur-

banisme et de paysage, les agences ont travaillé sur une synthèse étoffée du diagnostic afin de ré identifier les enjeux inhérents au projet un an plus tard, et de spatialiser des premières intentions de projet. Cette phase de maîtrise en amont du projet peut ainsi laisser place à la poursuite du projet intégrant des éléments opérationnels et de chiffrage par un prestataire.



SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Place Neuve, étude d'insertion urbaine

La Métropole a acquis les parcelles formant le fond de la Place Neuve, cœur du village de Saint-Mitre-les-Remparts, dans une optique de dynamisation du centre ancien. Au-delà de la transformation d'une maison de village vétuste en commerce attractif susceptible d'ani-

mer le fond de place, il s'agit de renforcer cet espace public de centralité et y proposer de nouvelles aménités.

La présente étude commandée à l'Agam par la commune et la DAD d'AMP s'attache à révéler les grands éléments sur lesquels s'appuyer pour garantir une composition et urbaine de qualité. Elle explore la volumétrie et l'implan-

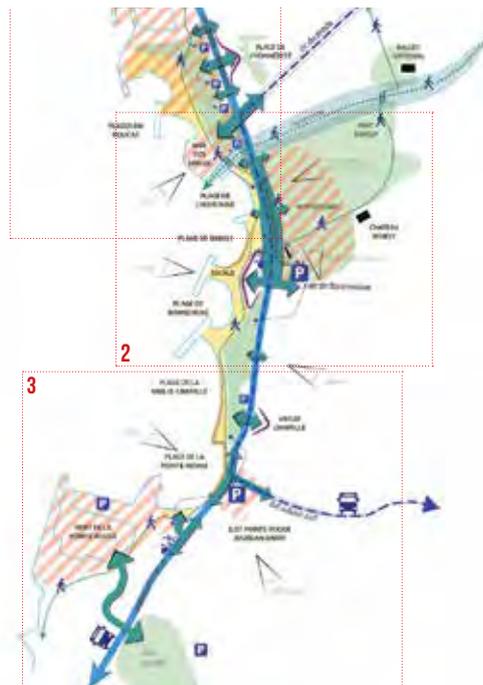
tation du futur bâtiment dans son rapport à la place. Elle propose des pistes d'amélioration pour plus de confort et de lisibilité. Elle est menée parallèlement à une «étude de potentiel commercial du centre-ville» devant cibler une future programmation commerciale. Elle est le nécessaire préalable aux études de maîtrise d'œuvre ultérieures.



LE LITTORAL MARSEILLAIS

La démarche a été enclenchée en autosaisine par l'Agam dans un souci de convergence de nombreux projets à venir à échéance 2024 sur le territoire de la rade Sud de Marseille, depuis la base nautique du Roucas-Blanc au nord de la rade jusqu'au port de la Pointe-Rouge au sud. L'objectif de cette démarche est de mettre en cohérence les projets et les perspectives d'évolution de ce secteur (JO 2024, BUS, parc balnéaire du Prado, enjeux environnementaux/Huveaune et littoral, départ de

l'Hippodrome et extension du parc Borély etc.), puis de proposer des hypothèses de projet. Deux ateliers ont été organisés par l'Agam les 11 et 25 juin 2019 avec une configuration transversale de partenaires ville et métropole. Ces ateliers ont permis dans un premier temps de pointer des zones d'enjeux et de projets qui seront amenées à être consolidées.



UN APPUI À LA COMMISSION D'URBANISME DE LA VILLE DE MARSEILLE POUR UNE MEILLEURE INSERTION URBAINE DES CONSTRUCTIONS

Depuis 2014, l'Agam veille à la qualité urbaine, architecturale et paysagère des permis de construire déposés par les architectes et les promoteurs au service de l'urbanisme de la Ville de Marseille. Aux côtés de la Présidente de l'Agam, Laure-Agnès Caradec en Commission d'Urbanisme, ses

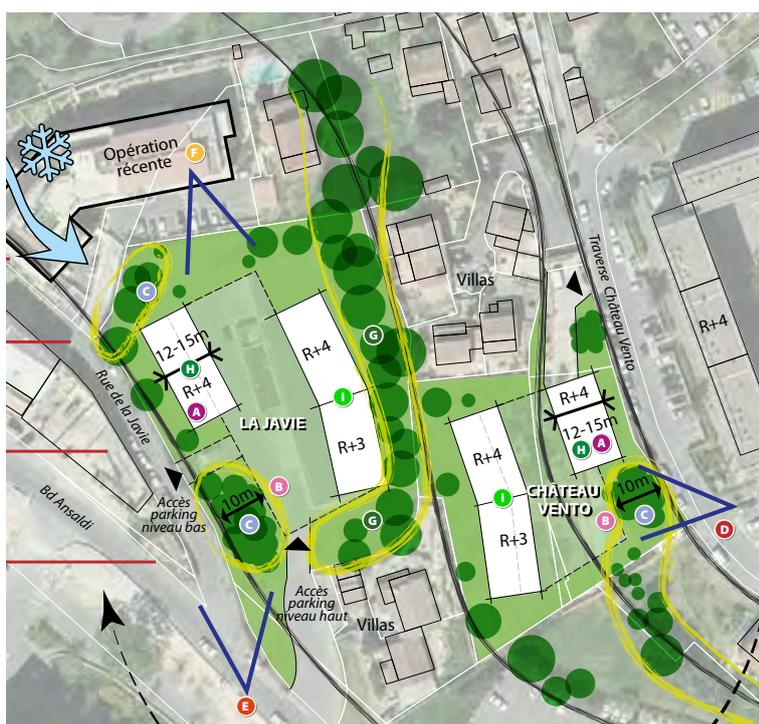
conseils permettent une évolution des permis vers une meilleure insertion urbaine. Sur des sujets plus complexes, ses études permettent de déterminer les bonnes formes urbaines, d'évaluer la densité la plus adaptée et d'indiquer la meilleure implantation au vu du contexte urbain et paysager.

Le discours issu de cette CTU guide notre action dans les études de projet urbain et a permis récemment de définir des règles qualitatives et contextuelles, venant compléter les règlements du PLUi.

ASSISTANCE AUX PROJETS URBAINS À MARSEILLE

En appui à la Commission d'Urbanisme de la Ville de Marseille, l'Agam réalise des études d'intégration de projets dans leur contexte urbain.

A la demande de l'Architecte Conseil de la Ville en partenariat avec l'Architecte Conseil de la Ville, l'Agam a organisé cette année une approche globale sur le secteur Cabot – St Tronc – Sainte-Marguerite dressant un portrait de ce quartier en mutation et donnant des clés thématiques pour l'analyse des projets en commission.

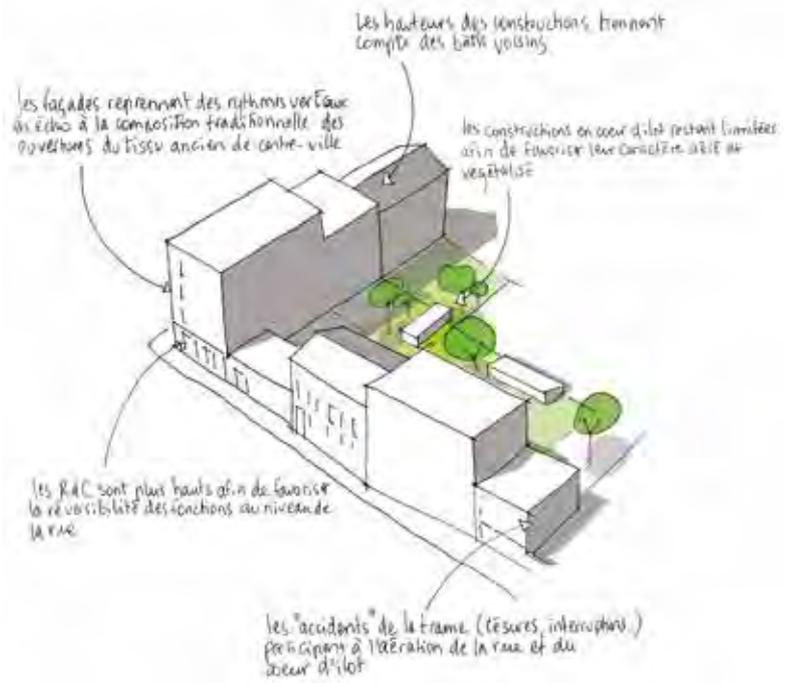


FORMES URBAINES

CARNET DES FORMES URBAINES

La question de la qualité de ces formes urbaines est traitée régulièrement par l'Agam à travers des analyses, des études mais aussi des conseils en matière d'insertion urbaine et paysagère au sein des commissions techniques d'urbanisme menées avec la ville de Marseille. Par ces enseignements et pratiques, l'Agence s'est progressivement forgé un discours autour de la qualité architecturale, paysagère et urbaine des projets et aménagements. Ce discours, qui se concentrait initialement plutôt sur l'insertion urbaine et paysagère du projet dans son contexte, s'est progressivement étoffé de manière à prendre en compte la problématique du climat, exacerbée par le réchauffement climatique, de la densité adéquate selon le contexte ou de l'intégration de la nature au sein des projets et de la ville de manière générale.

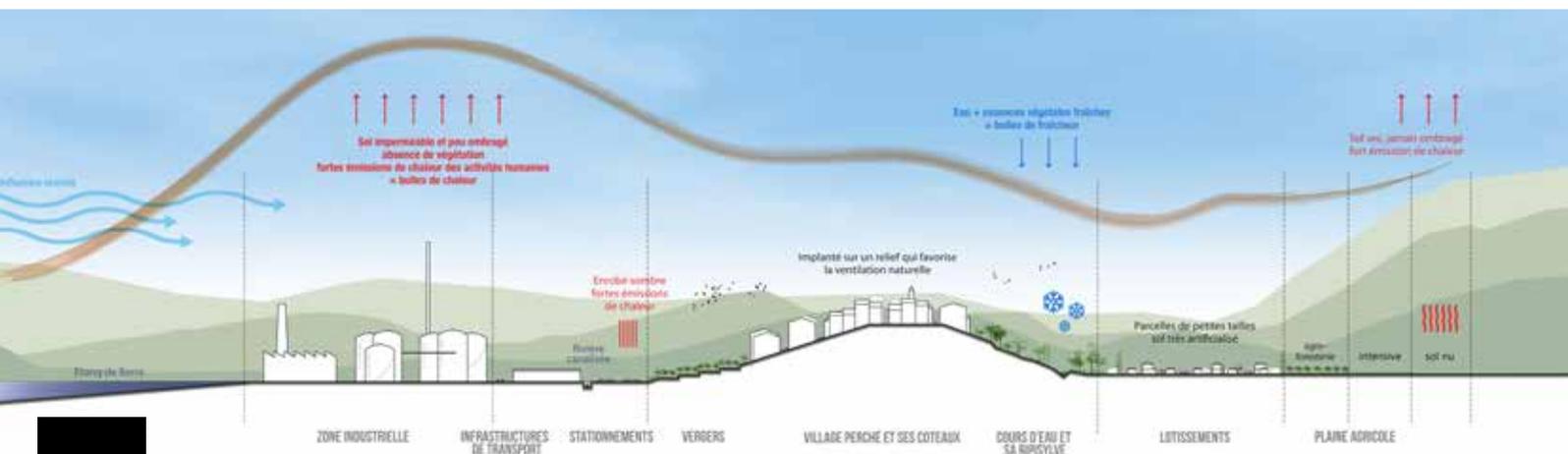
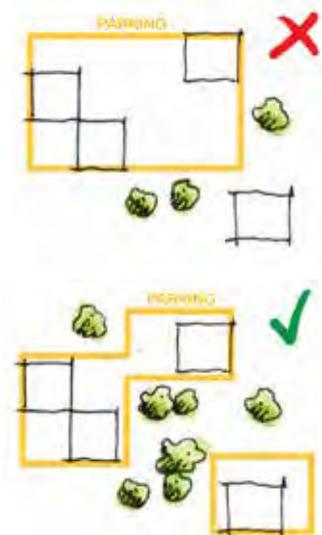
Par forme urbaine, il s'agit de considérer les tissus urbains à travers le rapport qu'entretiennent entre eux bâti et espaces libres. Si le sujet est générique, il entretient des relations fortes avec son contexte. Les problématiques ne sont pas les mêmes à Paris qu'à Marseille. Et au sein de notre métropole, on ne construit pas de la même manière selon qu'on se situe centre-ville, en péri-centre ou en lotissement. Comment remettre le contexte et la qualité d'aménagement au cœur du projet pour que les formes urbaines s'adaptent à leur environnement et améliorent la qualité du cadre de vie ?



L'Agence travaille donc actuellement sur la production d'un carnet thématique sur la question des formes urbaines. En s'appuyant sur l'observation des qualités de l'existant, il propose des recommandations pour replacer le contexte au cœur du projet, en combinant une vision à l'échelle de la parcelle et à celle plus large du quartier et du territoire.

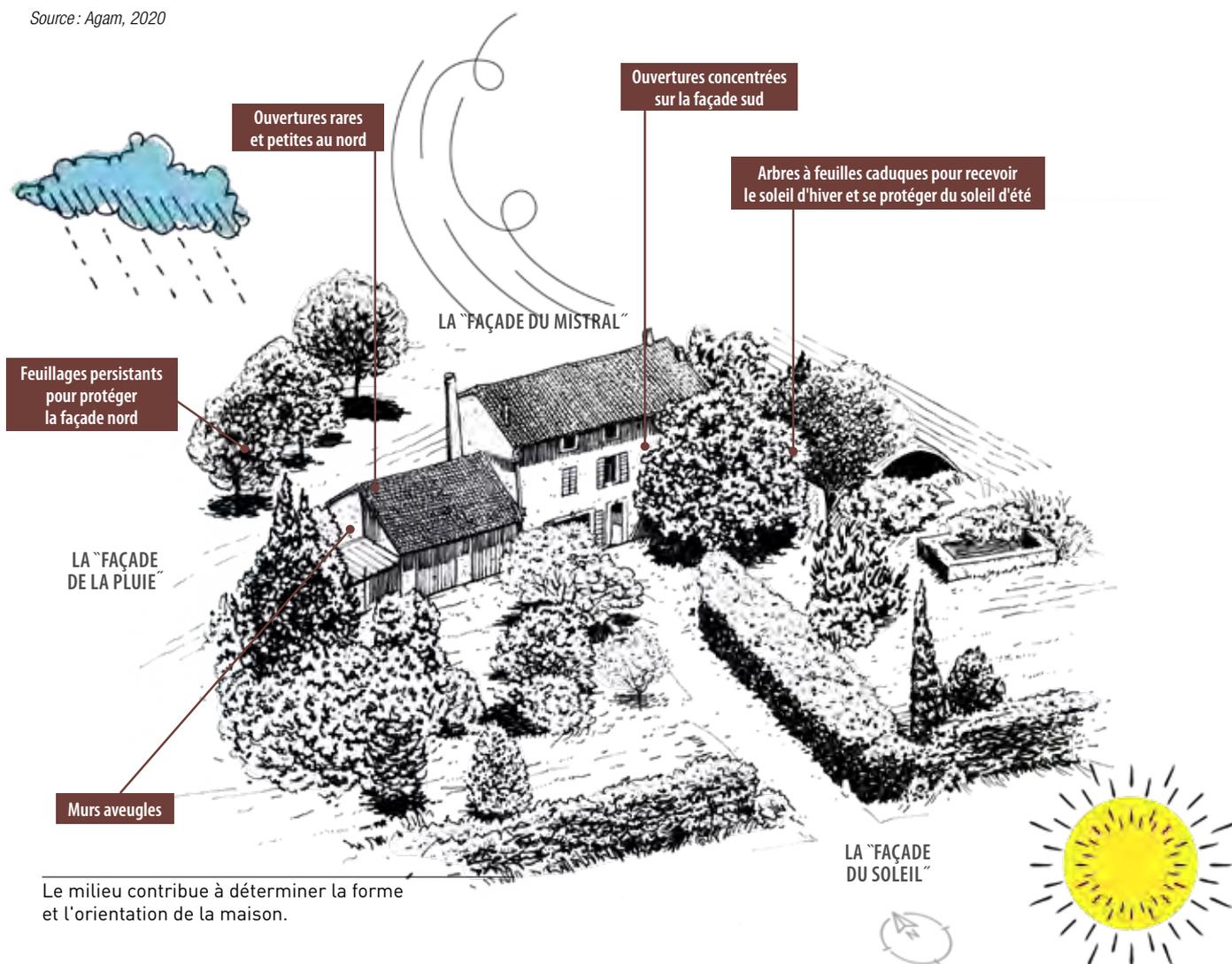
Il s'agit de donner quelques clés de lecture sur le sujet, à destination des élus, professionnels, techniciens, et citoyens pour que chacun se façonne un regard averti sur la fabrique de la ville et des formes urbaines. Ce document se veut être un outil pédagogique, illustré et facile à comprendre

Comment résoudre l'équation entre la volonté de densifier les villes et celle d'y apporter de la nature et des espaces de respiration? Comment adapter les formes urbaines existantes et anticiper les futures aux problématiques de réchauffement climatique? Quelles morphologies, quelles typologies induisent ou au contraire limitent les effets d'îlots de chaleur? Comment intégrer la question de la nature au sein d'un projet? Comment inscrire un projet au sein d'un tissu déjà constitué?



Le mas

Source : Agam, 2020



Le milieu contribue à déterminer la forme et l'orientation de la maison.

DÉPLIANTS « LA NOUVELLE VIE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL »

En parallèle avec les Journées du Patrimoine 2019, l'Agam a voulu proposer un tour d'horizon de la prise en compte de la valeur du patrimoine dans le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Deux dépliants montrent d'une façon synthétique comment depuis plusieurs années les initiatives publiques et privées font revivre des bâtiments et des lieux qui étaient peu à peu tombés dans l'oubli, en leur trouvant une nouvelle vocation, généralement culturelle ou sociale (mé-

diathèque, salle de spectacles) mais aussi de plus en plus économique (industrie touristique, pôle d'innovation, espace de travail partagé, « lieu d'art et de relation »...).

Une utilisation inventive des édifices et le recours à des concepts novateurs permettent de redynamiser des quartiers tout entiers. Ces dépliants illustrés préfigurent d'autres réflexions sur ce sujet.



ESPACES PUBLICS

DÉMARCHE SUR LES ESPACES PUBLICS – COLLECTION DE CARNETS

En 2018, l'Agam a lancé une démarche consacrée aux espaces publics avec comme objectif de réaliser des cahiers de bonnes pratiques à l'échelle de la Métropole. Elle a d'abord réalisé un carnet intitulé « Les mots des espaces publics. Typologies, enjeux, défis et vocabulaire » (octobre 2018) - pour commencer à sensibiliser sur l'importance de l'espace public dans la fabrication de la ville - puis un carnet « Les espaces publics dans les études de projet urbain de l'Agam » (septembre 2019) qui témoigne de la manière dont le pôle Projet urbain place l'enjeu de la qualité de l'espace public au cœur des études d'aide à la décision.

L'Agam a engagé depuis, la réalisation de deux carnets. Le carnet n°3 « Principes pour les espaces publics. Guide métropolitain » souhaité par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour aider les acteurs de la Métropole - élus, services des collectivités, opérateurs et gestionnaires des espaces publics, maîtres d'œuvre, architectes, paysagistes - à

s'approprier une démarche qualitative développée depuis quelques années sur le territoire métropolitain. C'est un recueil de principes mais le propos n'est pas catégorique: il formule des objectifs à atteindre mais, à la différence d'une charte, il laisse le champ libre à l'adaptation au contexte et à l'intelligence du concepteur. Il décline les vigilances que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre se doivent d'intégrer à chaque étape du processus de la création de l'espace public, de l'intention à la gestion en passant par le diagnostic, le projet et les travaux, et il peut ainsi servir de base pour rédiger des cahiers des charges et faciliter la prise de décision lors des concours.

Le carnet n°4 « Espaces publics. Recommandations et précautions » précise les principes pour les éléments de l'espace public - sols, mobilier, végétal, eau, lumière - et offre en même temps l'occasion de questionner le bien-fondé de quelques aménagements contemporains à la mode et de proposer des alterna-



tives pour résoudre certaines difficultés.

L'Agam a souhaité réaliser des documents partagés et portés par tous. Pour les réaliser, elle s'est appuyée sur l'expérience des techniciens des services de la Métropole et les exemples recueillis lors de séances de travail transversales consacrées aux enjeux majeurs. Elle a aussi intégré les appréciations et recommandations de maîtres d'œuvre locaux.

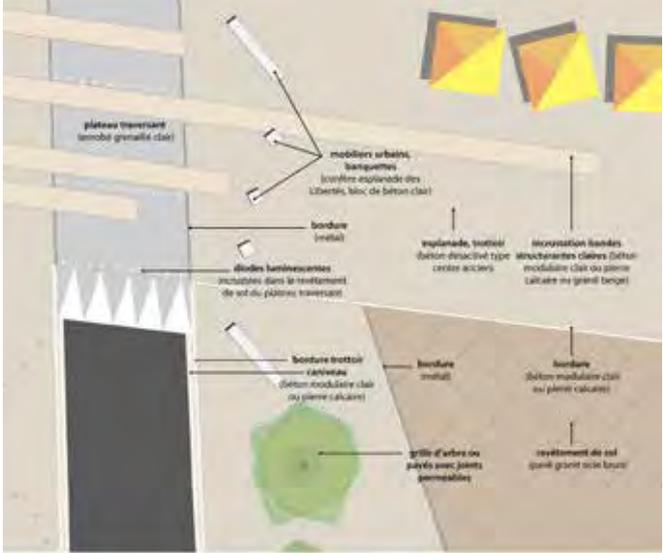
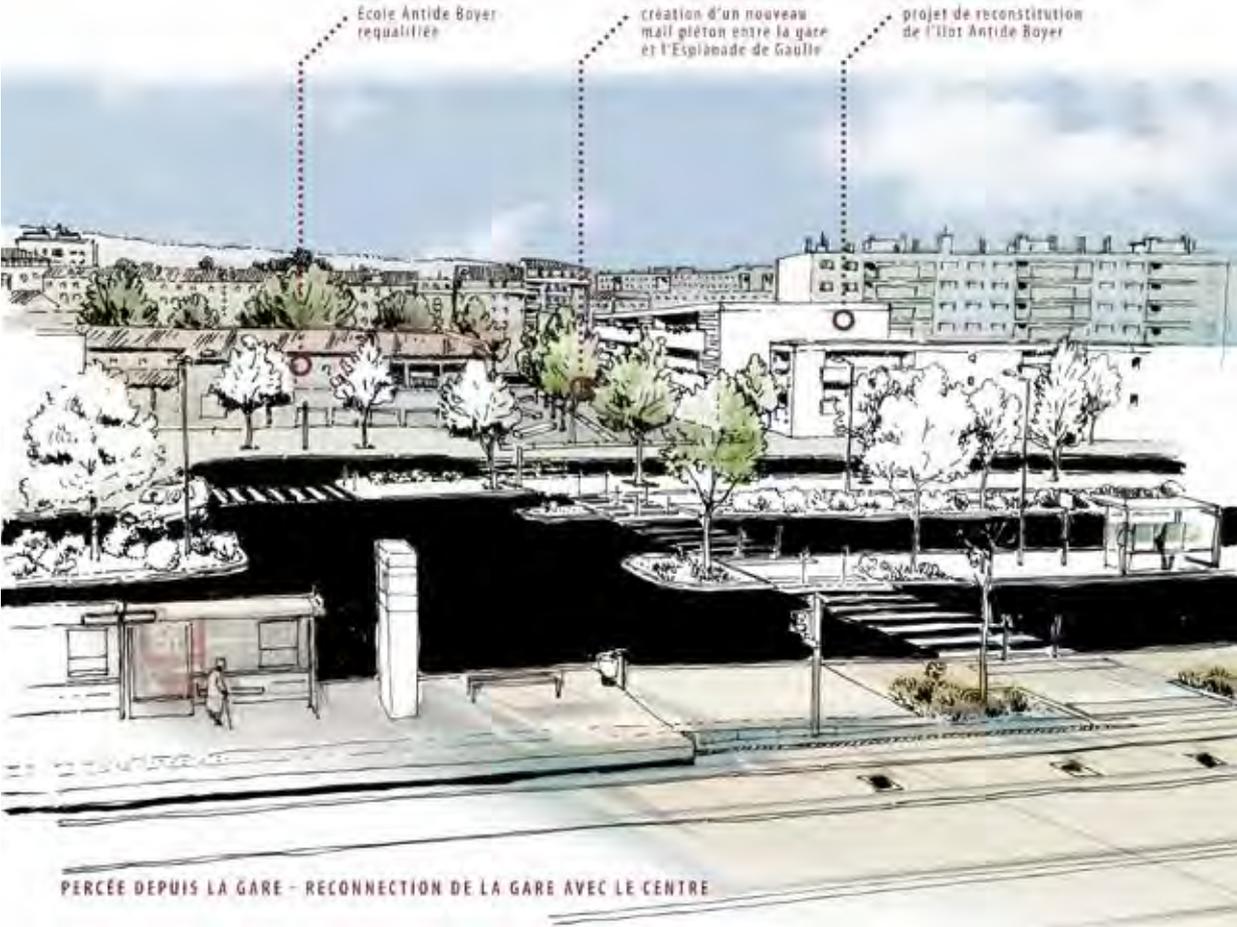


CARNET DE RECOMMANDATIONS SUR LES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE D'AUBAGNE

Ce carnet, réalisé à la demande de la Soleam concessionnaire des aménagements d'espaces publics du centre-ville, traduit le projet

porté par la ville d'Aubagne. A destination des concepteurs et porteurs de projets, il propose espace par espace des recommandations

pour révéler l'identité aubagnaise et harmoniser le traitement d'ensemble.



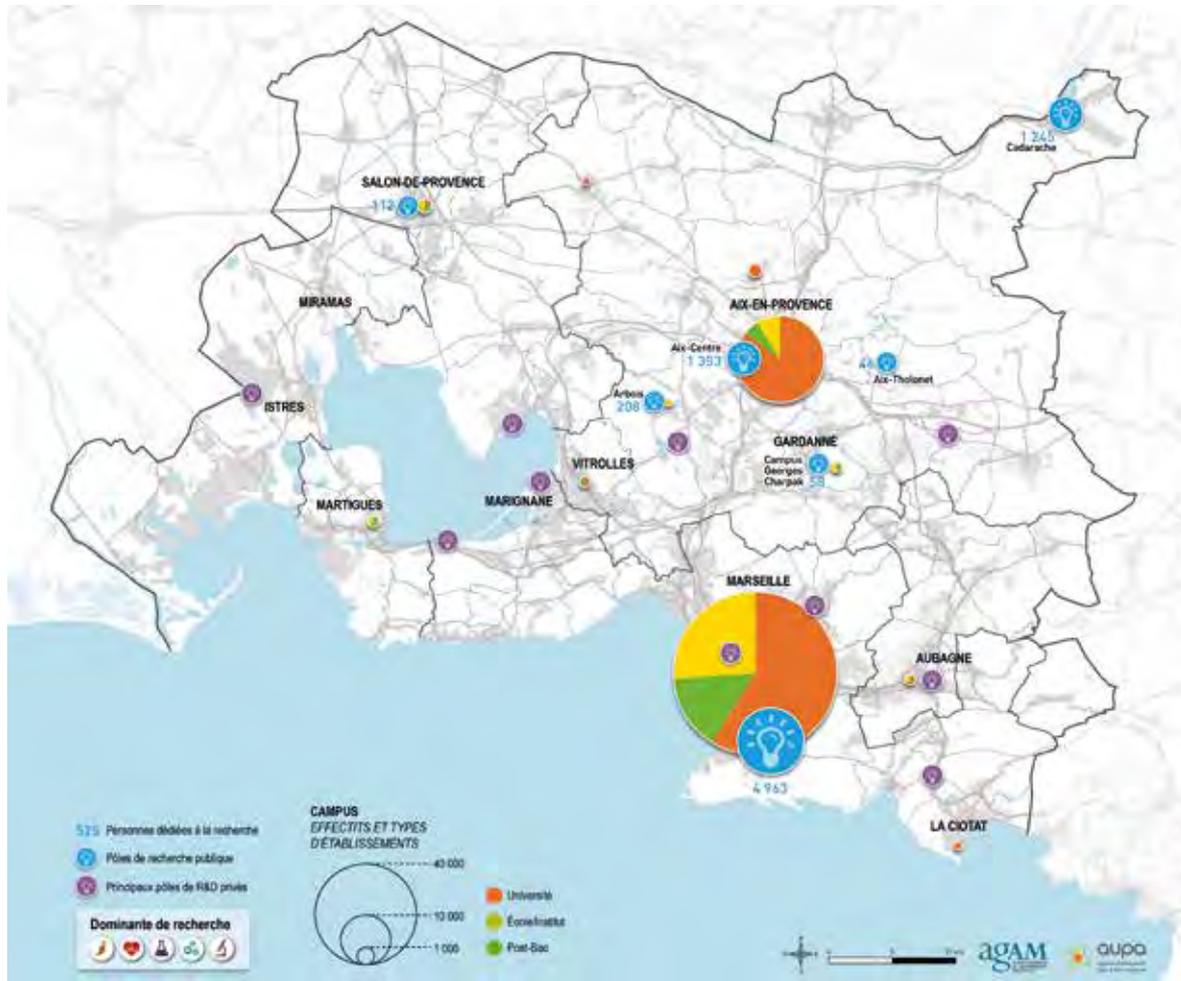


ÉCONOMIE



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET CONDITION ÉTUDIANTE

DIAGNOSTIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MÉTROPOLITAIN



Parmi les orientations stratégiques fixées par l'agenda du développement économique voté par Aix-Marseille-Provence en 2017, celle de s'affirmer comme une métropole compétitive. L'un des leviers identifiés dans cette perspective vise à conforter l'excellence de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). Le projet métropolitain en fait également l'un des leviers devant contribuer à la réalisation de l'ambition qu'il propose.

C'est dans ce cadre que la Métropole a décidé de dresser un diagnostic de la situation de l'ESR sur l'ensemble du territoire, sur lequel elle s'appuiera pour définir ses priorités et orienter les arbitrages

en la matière. Les principaux acteurs de l'ESR métropolitain ont contribué à cette réflexion: le Rectorat, Aix-Marseille Université, le Crous, la Conférence régionale des grandes écoles et la Délégation Régionale Sud à la Recherche et à la Technologie (État).

Suite à ce travail, l'Agam a réalisé en 2019 une synthèse qui reprend les principaux constats, autour de: la structuration de la gouvernance et mutualisation de certaines ressources dans le sillage de la création d'Aix-Marseille Université; l'évolution des effectifs qui contraste fortement avec celle des autres métropoles françaises; l'offre de formation qui présente quelques déficits; les investisse-

ments importants réalisés dans le cadre du CPER et du plan Campus, qui ont eu des effets positifs sur certains sites (Aix, Luminy), sans répondre toutefois aux problématiques fortes de qualité urbaine et d'infrastructure d'autres sites (Marseille Centre et Nord).

De premières pistes d'action ont été proposées, qui seront approfondies en 2020 avec la Métropole.



OBSERVATOIRE LOCAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT : LABELLISÉ !

Avec 94 000 étudiants, l'enjeu de connaissance pour la Métropole et ses partenaires n'est pas anodin. En 2019 l'Observatoire du Logement Étudiant portant sur la métropole a été labellisé. Initiative partagée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, Aix-Marseille Université, le Crous, il est techniquement porté par les agences d'urbanisme Agam et Aupa. Cette démarche fait suite à un appel à manifestation d'intérêt proposé en 2018 par le réseau des associations de collectivités pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (AVUF, ADCF, France Urbaine) et la Fnau en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'observatoire métropolitain s'inscrit maintenant dans un dispositif national composé de 25 observatoires locaux. Avec pour objectifs de créer un lieu de convergence des initiatives et de partage de la connaissance ainsi que de permettre une approche globale de la question des étudiants, il n'en a pas moins des visées opérationnelles.

Comprendre pour agir, voilà le mot d'ordre de l'observatoire. En 2019, première année de son fonctionnement, s'est organisée la collecte d'indicateurs pour mieux comprendre l'offre locale en matière de logement étudiant.

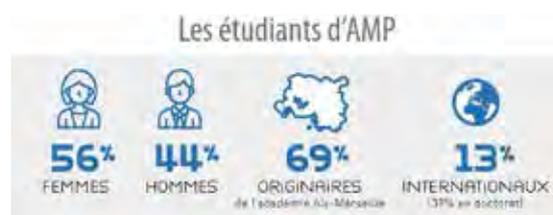
Pour 2020, les priorités sont multiples. Au-delà de la poursuite de l'objectif de construire une connaissance partagée et un lieu

de débat, des principes d'action pour nourrir les politiques publiques de la Métropole sont attendus.

Portait des jeunes dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence

Au cœur des enjeux d'attractivité territoriale, la question du logement des jeunes est une priorité pour la Région et son partenaire Action Logement. Faciliter leur accès au logement et favoriser leur autonomie est un enjeu fort qui conditionne souvent l'obtention d'un premier emploi et permet de répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

Dans le cadre de la convention des Agences d'urbanisme avec la Région, le logement des jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait l'objet d'un rapport en 2018. En 2019, celui-ci est complété par des « portraits » territoriaux. Aix-Marseille-Provence a, dans ce cadre, fait l'objet d'une analyse statistique des publics jeunes et de leurs modalités d'accès au logement.



URBANISME COMMERCIAL ET TERTIAIRE

URBANISME COMMERCIAL ET TERTIAIRE

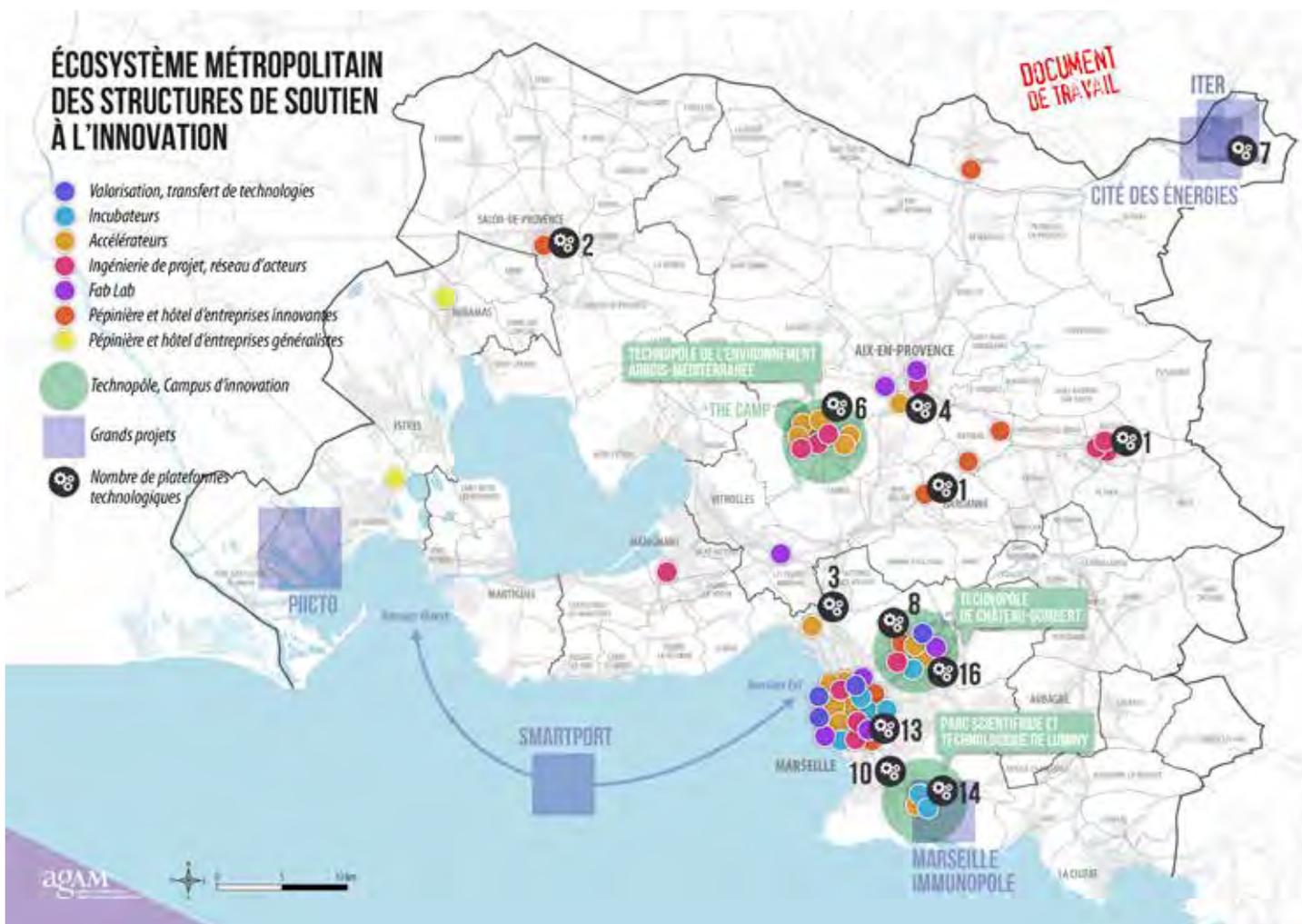
Dans le cadre de la déclinaison de son agenda économique, voté en 2017, la métropole Aix-Marseille-Provence a confié à l'Agam la réalisation d'un État des lieux de l'écosystème d'innovation métropolitain. L'objectif de ce travail d'étude était d'améliorer la compréhension du rôle et des services proposés par les différentes structures qui soutiennent et accompagnent les porteurs de projets d'innovation ou créateurs d'entreprises innovantes. Ceci afin d'améliorer la lisibilité des ressources du territoire métropolitain en la matière, pour la métropole elle-même dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation, autant que pour les porteurs de

projets et créateurs d'entreprises innovantes.

Une revue de littérature, un benchmark sur les grandes métropoles françaises, ainsi qu'une vingtaine d'entretiens (pépinières, incubateurs, accélérateurs, pôles de compétitivité, université,...) ont permis d'apporter un premier éclairage sur la structuration et l'animation de cet écosystème, les concurrences fonctionnelles et territoriales ainsi que sur certains besoins identifiés. Différentes représentations ont été produites: mapping fonctionnel et carte métropolitaine des principales structures de soutien à l'innovation, cartographie des aides,...

Un travail comparatif a également été mené sur la question complexe de l'observation et de la mesure de la performance des écosystèmes d'innovation.

Les premières pistes d'action qui ont été dégagées seront approfondies en 2020 avec la Direction de l'Innovation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Aix-Marseille-Provence.



SPATIALISATION DE LA FILIÈRE SANTÉ



Dans son agenda du développement économique métropolitain, la Métropole AMP a identifié six filières d'excellence, dont la filière santé. Le développement de ces filières est un enjeu prioritaire pour la Métropole qui a souhaité l'élaboration de feuilles de routes partagées avec les principaux acteurs concernés.

C'est dans le cadre de sa feuille de route partenariale pour le développement de la filière santé, approuvée en conseil métropolitain en octobre 2019, que la Métropole a sollicité l'Agam pour l'accompagner dans la définition de stratégies d'offres foncière et immobilière, adaptées aux parcours résidentiels des entreprises.

Ce travail de spatialisation de la filière a pour principal objectif de mettre en exergue les besoins des entreprises et proposer des pistes de réponses permettant le développement des entreprises existantes et émergentes, et en attirer de nouvelles.

Pour ce faire, l'Agam a complété les diagnostics et études existants par la réalisation de cartographies illustrant la richesse de l'écosystème de la santé dans la métropole AMP. Un benchmark a également été réalisé, permettant d'observer les leviers mis en œuvre dans d'autres grandes métropoles françaises pour le développement de cette filière.

Des entretiens ciblés ont par ailleurs été menés auprès d'acteurs incontournables de la filière et auprès d'entreprises pour qualifier leurs parcours et besoins spécifiques.

Début 2020, l'Agam poursuivra ce travail et l'affinera notamment à l'aune d'une analyse des « mouvements des entreprises » de la filière sur le territoire (créations/radiations, arrivées, départs et mouvements internes-déménagements). Le travail de type projet urbain et programmatique sur le site de l'APHM à Sainte-Marguerite présenté page 39, illustre le caractère

pré-opérationnel de cette démarche.

ARGUMENTAIRE SUR LA FILIÈRE SANTÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'attractivité métropolitaine, la Métropole assure la communication d'un argumentaire économique par filière d'excellence. En 2018, un premier argumentaire, partagé avec l'ensemble des acteurs économiques locaux, a été réalisé sous la forme d'un webzine.

En 2019, le travail, réalisé avec l'Aupa, a consisté à participer au développement des parties argumentaires relatives à la filière santé, en s'associant par ailleurs à la démarche « Feuille de route de la filière santé » de la Direction du Développement Économique de la métropole.

L'argumentaire sur la filière santé a notamment permis de mettre en exergue une cartographie des acteurs clés et des entreprises leaders en matière de « Health Tech ».

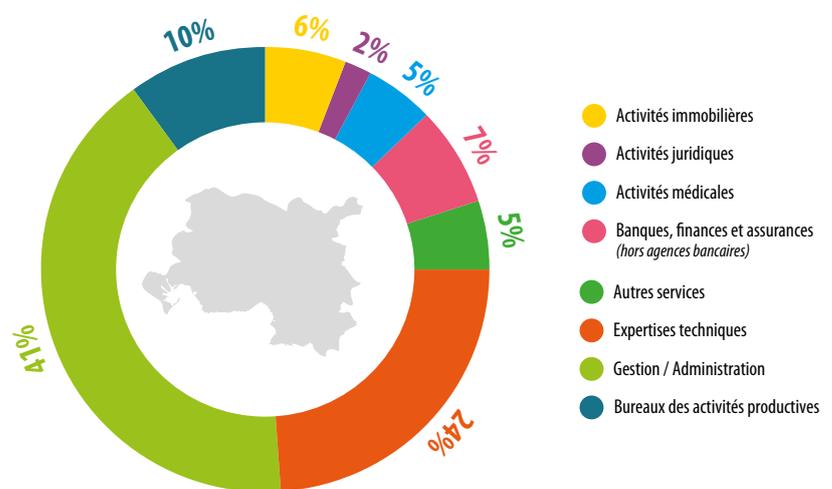
STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE L'IMMOBILIER DE BUREAU

Ateliers « Bureau à Aix centre/péricentre » et villes moyennes

Depuis 2017, les agences d'urbanisme d'Aix et de Marseille, co-pilotent pour la métropole, la stratégie de l'immobilier de bureau. Après la réalisation en 2018 de l'étude globale, contenant notamment les propositions d'évolutions immobilières et urbaines approuvées en conseil métropolitain, l'année 2019 a prolongé cette démarche d'analyse sous formes de zoom sur quelques villes moyennes de la Métropole (Martigues, Salon, Aubagne) et sur le centre-ville d'Aix-en-Provence. Avec comme questions centrales, celles de mieux connaître le marché de bureau des polarités secondaires, notamment sur les villes moyennes, mais aussi celles des conditions urbaines et économiques de renforcement de la production de bureaux sur la décennie qui vient.

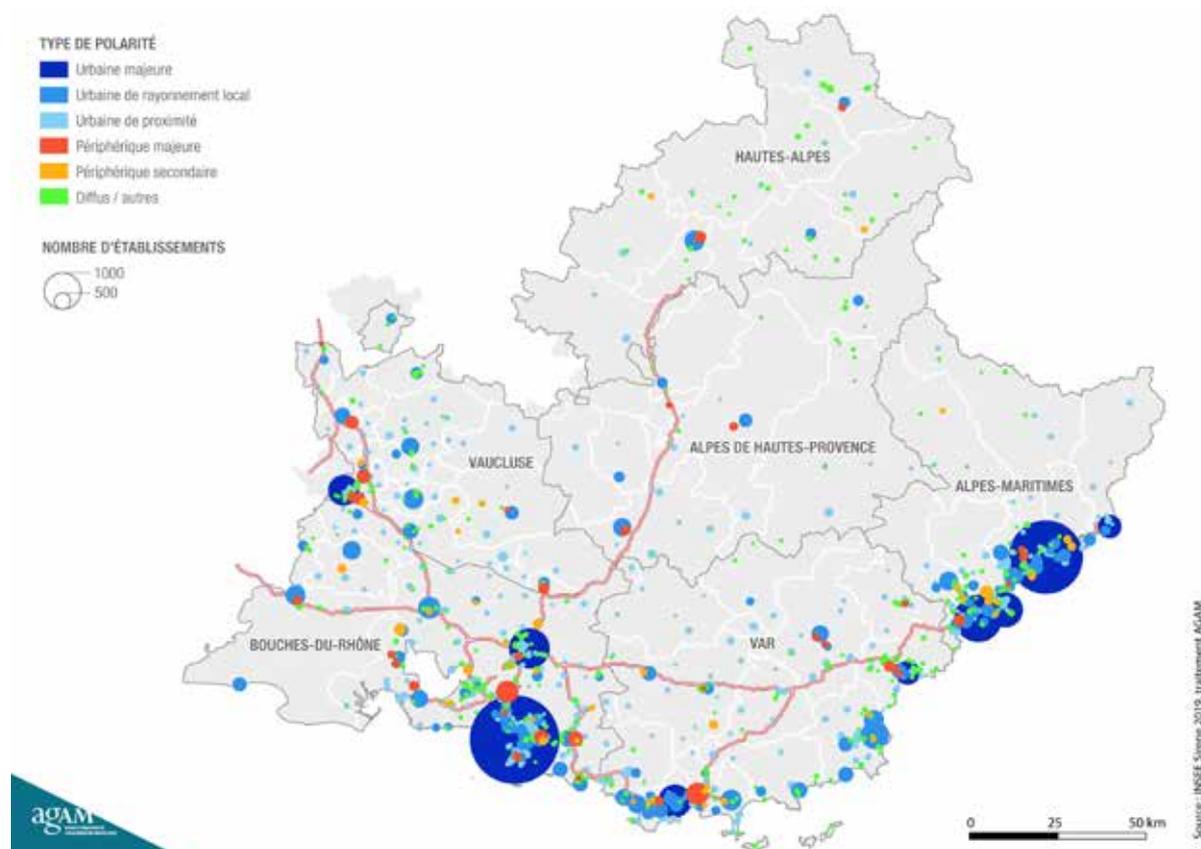
Les ateliers aixois ont notamment permis d'avancer de manière transversale, sur les modalités de renforcement du parc de bureau proche du centre-ville, en sollicitant l'avis des acteurs institutionnels et économiques, sur les freins et les leviers, pour engager une transition plus urbaine dans les lieux aixois de la production, en lien avec le réseau BHNS en cours de construction.

L'analyse des marchés de bureaux de Martigues, Salon et Aubagne, a porté autant sur l'approche « marché » que sur le volet spatial et urbain. Avec comme point commun, un niveau de commercialisation annuel marginal et une faible production. L'immobilier de bureau des trois principales villes moyennes de la métropole ont aussi des opportunités et des enjeux proches : le retour de l'emploi en centre-ville, la résorption de la vacance et de l'obsolescence, la dynamique tiers-lieux et des activités émergentes. Ces opportunités et les solutions proposées pour les saisir ont fait l'objet d'un échange avec les territoires et la mairie, notamment par le repérage de sites à enjeux pour la production neuve, proche du centre-ville et des dessertes métropolitaines.

**APPUI À LA DÉMARCHÉ SDUC**

L'Agam a accompagné en 2019 la Métropole, aux côtés de l'Aupa et du prestataire de la démarche, dans l'élaboration et l'animation du Schéma directeur d'urbanisme commercial. La phase de diagnostic a permis de poser les premiers enjeux quantitatifs et spatialisés du développement commercial de demain, notamment sur le volet des besoins en mètres carrés supplémentaires à l'horizon 2030. L'Agam a aussi participé à l'élaboration d'une feuille de route prospective, intégrant notamment les premiers enjeux de spatialisation. A la suite de ce travail, les agences d'Aix et de Marseille piloteront avec le bureau d'étude AID, le volet spatialisation du Schéma directeur, au regard notamment des mutations de la filière commerce mais surtout des défis environnementaux et urbains liés à son développement.

LE COMMERCE DE DÉTAIL EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR EN 2019



Dans le cadre du partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Agences d'urbanisme, ce travail tente de mesurer les mutations à l'œuvre dans le commerce, en termes de localisation et de dynamiques économiques au sein des territoires. Dans la continuité des travaux réalisés sur le grand commerce en 2018, il se concentre sur le commerce de détail, soit les secteurs de l'alimentaire, de l'équipement de la maison et de l'équipement de la personne.

L'analyse de l'offre territoriale se base sur la localisation de ces commerces, et a donné lieu à la définition de 1 049 polarités commerciales urbaines et périphériques, qui regroupent 67 % des 58 000 commerces de la région (Source : Sirene, Insee), avec des niveaux d'envergure et de rayonnement différents. Les évolutions du tissu commercial (établissements et emplois) en fonction du secteur d'activité, ainsi qu'un état

des lieux qualitatif plus complet des mutations à l'œuvre dans le secteur viennent compléter ce travail. Enfin, l'interventionnisme des collectivités pour faire face à ces mutations est abordé sous l'angle du constat, autour d'une analyse des autorisations de grands commerces (issues des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial), et des possibilités, avec des exemples de dispositifs d'action qui peuvent être engagés. Ce travail est à la fois quantitatif, par la production de chiffres-clés sous la forme de tableaux de bord par EPCI, géographique, par la production d'un fond cartographique (issu du travail de périmétrage des polarités commerciales), et qualitatif, sous la forme d'un rapport d'étude.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

RANKINGS

Suivi de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les classements

Deuxième édition de «Rankings – Suivi de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les classements» en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence. Recueil non exhaustif des classements dans lesquels apparaissent la Métropole Provençale et son évolution dans le temps. En lien avec le Tableau de Bord de l'Attractivité économique d'AMP, une attention particulière est donnée aux métropoles composant le panel (Lyon, Lille, Hambourg, Rotterdam, Gênes, Casablanca et Miami).

Ces classements sont présentés selon trois échelles géographiques de comparaison: nationale, européenne et internationale. Mais également selon des thématiques: attractivité, économie, qualité de vie (santé, logement, mobilité, sécurité, services-équipements), enseignement supérieur, recherche et innovation, et enfin tourisme.

Pour chaque classement est indiqué l'institut, la date de sortie, la source, la définition, la méthodologie utilisée, les résultats du clas-

sement mis à jour annuellement et une partie commentaires. Dans cette dernière sont analysés les résultats pour chaque indicateur lorsque l'information est disponible.

Ces données peuvent ainsi être comparées dans le temps: comment évolue-t-on pour chacun des indicateurs? Quels sont nos atouts? Comment évoluent-ils dans le temps? Sont-ils toujours les mêmes? Nos faiblesses sont-elles devenues des forces? Quelles similitudes entre les classements?

Comme le «Tableau de bord d'attractivité économique d'AMP», ce recueil est un outil d'aide à la décision.



RÉSEAUX SOCIAUX ET PLATEFORMES : LES NOUVELLES INFLUENCES DE LA VILLE

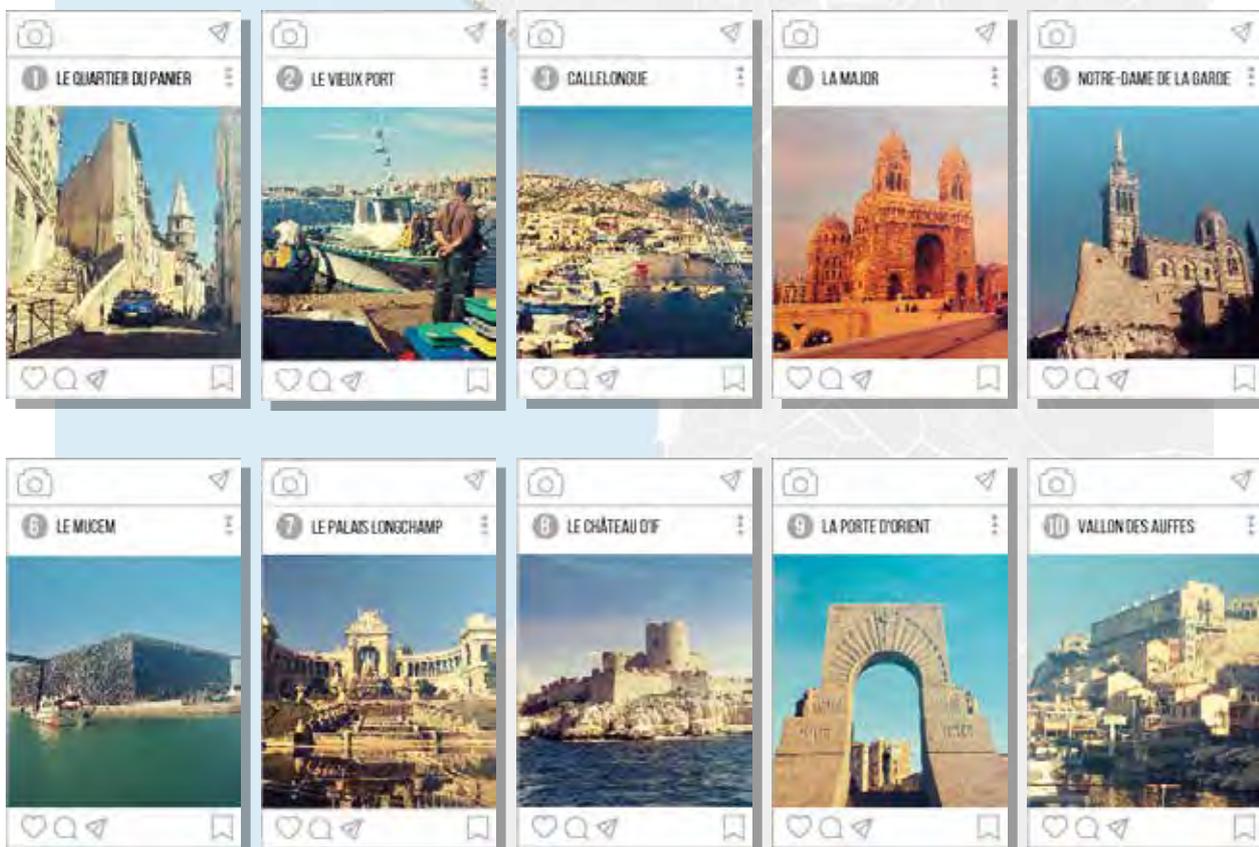
Dans la ligne de ses publications sur les signaux faibles qui impactent la ville, l'Agam a engagé en 2019 une nouvelle publication ayant pour but d'éclairer et d'anticiper les effets des mutations technologiques et sociétales profondes en cours. Comment appréhender l'impact des réseaux

sociaux et des plateformes à la fois sur l'image mais aussi sur l'usage des villes ? En effet la sphère du social média modifie en profondeur notre rapport à l'espace, à la proximité, aux mobilités, à l'esthétique urbain et aux emplacements stratégiques. Révélateurs surpuissants des sites emblématiques comme

des plus insolites, les plateformes et les réseaux sociaux, via leurs influenceurs et autres ambassadeurs citoyens, impactent le fonctionnement urbain de manière profonde et possiblement irréversible. Quel sont déjà les signes de cet impact urbain et quels risques représentent-ils ?

LES 10 SITES LES PLUS INSTAGRAMÉS SUR MARSEILLE EN 2018

Source : <https://swello.com/fr/blog/instagram-marseille/>



3 LA CALANQUE DE CALNELONGUE ET SON PORT DE PÊCHE



OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

TABLEAU DE BORD DE L'EMPLOI : UN OUTIL VIVANT AU SERVICE DES PARTENAIRES

L'emploi est au centre des préoccupations, ambitions, projets et actions de nombreux partenaires de l'Agam, notamment la Métropole Aix-Marseille-Provence (Projet Métropolitain, Agenda économique, schéma métropolitain en matière d'insertion et d'emploi...), le Département des Bouches-du-Rhône (Matinales de l'Emploi, groupe d'experts de l'emploi), la Ville de Marseille (démarche «Tous unis pour l'emploi»).

Dans ce contexte, l'Agam a développé et mis en ligne en 2019 un outil d'observation territoriale de l'ensemble des facteurs de l'emploi, mutualisant les données disponibles autour de trois grandes «familles» d'indicateurs: la population active ou les caractéristiques des personnes en âge de travailler sur notre territoire, le tissu économique ou les caractéristiques des entreprises, des secteurs et filières..., et les compétences, la qualification.

Le tableau de bord en ligne de l'emploi est un outil vivant au service des partenaires de l'Agence: d'une part, des mises à jours seront régulières et il sera possible d'y intégrer de nouveaux indicateurs; d'autre part, l'outil facilite l'accès à des indicateurs clés en mettant en exergue des données les plus pertinentes et essentielles aux analyses. Le tableau de bord de l'emploi est accessible depuis le site de l'Agam, via le portail Spot.



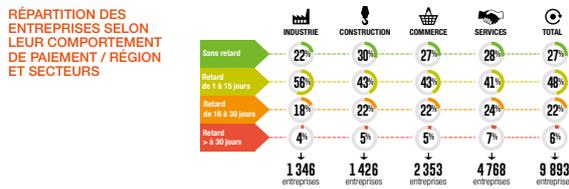
LA DÉMARCHE PARTENARIALE SOLVABILITÉ DES ENTREPRISES

Depuis 2010, la démarche 2SE (Solvabilité des entreprises et sauvegarde des emplois) associe la Région Sud, la CCI régionale et son réseau, et les agences d'urbanisme (Agam, Aupa, Aurav, et Audat-Var). Elle s'appuie sur des données bilancieller du fichier Altaires qui permettent une cotation des entreprises ainsi qu'une observation de leur comportement de paiement vis-à-vis de leurs fournisseurs. Quatre tableaux de bord trimestriels ont été réalisés en 2019 sur la santé économique des entreprises régionales.

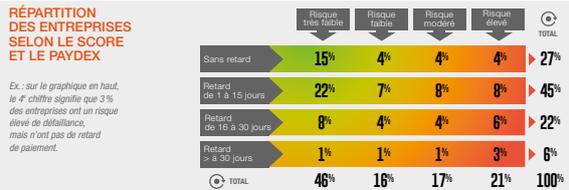
Aujourd'hui, au niveau national, un nouveau dispositif se déploie poursuivant les mêmes objectifs et s'intitulant « Signaux Faibles ». C'est la raison pour laquelle, une nouvelle démarche partenariale verra le jour en 2020 en réorientant l'observation sur d'autres catégories d'entreprises.

Situation à la fin du trimestre

sur les 9 893 entreprises au mois de septembre 2019



LES RÉSULTATS DU SCORE



Solvabilité des entreprises et sauvegarde des emplois

Tableau de bord #21

La situation au niveau du risque de faillite des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de notre année présente une stabilité globalement depuis quatre mois. Cependant, nous nous inquiétons de la situation des entreprises de notre région qui ont des délais de paiement qui augmentent. C'est pourquoi nous lançons un nouveau tableau de bord pour mesurer le risque de faillite des entreprises de notre région. Le nombre d'entreprises qui ont un retard de paiement de plus de 30 jours est passé de 102 à 112 entreprises.

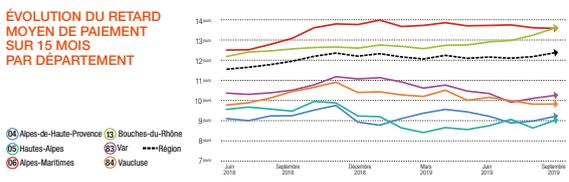
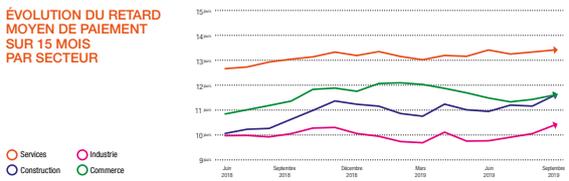
Chiffres clés

- INDICE DES DÉLAIS DE PAIEMENT**: 22%
- RISQUE FAIBLE**: 46%
- INDICE DES DÉLAIS DE PAIEMENT**: 12,3 jours

Commission régionale de la CCI

Évolution des délais de paiement

sur les 6 494 entreprises au mois de septembre 2019 ayant des informations sur quinze mois





andy ©

The background of the page features a photograph of an urban environment. On the left, a tall construction crane is visible against a clear sky. In the center and right, there are multi-story buildings, including a prominent church tower with a blue arched entrance. The overall scene suggests a city undergoing development or renovation.

Habitat,

COHÉSION SOCIALE,

ÉQUIPEMENTS

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

LE SUIVI DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



Route des Camoins 13011 Marseille - Architecte A. Marcou

Nombreux sont les permis de construire qui, pour des raisons de modification, d'annulation, de recours, ne se voient pas réalisés dans un délai « normal ». Combien de logements produit-on réellement chaque année? L'Agam mène une enquête sur le suivi de la construction de logements depuis dix ans sur le territoire de Marseille Provence, près de huit années sur le Pays d'Aubagne et de l'Étoile et plus de vingt ans sur Marseille.

En 2019, à la demande de la Métropole, les agences d'urbanisme ont entamé un travail d'enquête complémentaire pour comptabiliser les logements livrés à l'échelle métropolitaine. Il s'agit, au-delà du recensement des permis de construire autorisés dans les communes de la métropole, de vérifier si ces logements ont réellement été livrés. L'objectif de ce travail est de pouvoir mener un suivi de la construction de l'habitat au plus près de la réalité du territoire. Utiles

pour mieux connaître l'évolution de la construction au sein du territoire, ces informations alimentent l'élaboration des documents d'urbanisme et le suivi des politiques publiques.

Au sein du territoire métropolitain, ce sont près de 34 000 logements neufs qui ont été livrés sur la période 2016-2018 soit plus de 11 000 logements par an. Marseille reste un poids lourd de la production (15 593 logements livrés sur la période). Hors de Marseille, la production se concentre dans les villes-centres des conseils de territoire (près de 7 500 logements neufs livrés sur la même période soit 43 % de logements livrés hors Marseille). Après ce premier millésime de l'enquête sur la livraison des logements à l'échelle de la métropole, il convient désormais d'éprouver les méthodes de travail pour être toujours au plus près des dynamiques du territoire.

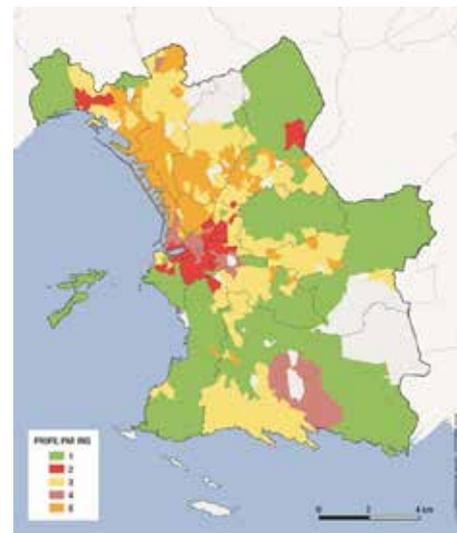
OBSERVATOIRE DES COPROPRIÉTÉS DANS MARSEILLE ET DANS LA MÉTROPOLE

Lancé en 2012 par l'Anah (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), le dispositif VOC (Veille et Observation des Copropriétés en mobilisant de nombreuses données statistiques, permettant de tester des hypothèses. La statistique ne suffisant pas à qualifier la situation, un échantillon de copropriétés a fait l'objet d'une analyse plus approfondie et d'entretiens avec des gestionnaires.

Pendant la durée du dispositif, le travail a consisté à repérer de potentielles fragilités parmi les copropriétés en mobilisant de nombreuses données statistiques, permettant de tester des hypothèses. La statistique ne suffisant pas à qualifier la situation, un échantillon de copropriétés a fait l'objet d'une analyse plus approfondie et d'entretiens avec des gestionnaires.

A travers ces entretiens et des visites de terrain, nous avons pu identifier certaines catégories de copropriétés qui, sans être nécessairement dégradées, nécessiteraient une attention particulière en raison notamment d'un mille-feuilles de dysfonctionnements, qui font que, même sous la gestion d'un syndic aguerri, elles pourraient se fragiliser.

Deux dispositifs VOC ont été initiés localement, celui sur Marseille a été lancé en décembre 2016 et s'achève cette année, celui à l'échelle de la métropole lancé en décembre 2017 s'achèvera en 2020.



Diriger un observatoire des copropriétés est un travail minutieux, multidisciplinaire, il regroupe des spécialités techniques, juridiques et administratives. Le volume conséquent de copropriétés à traiter sur Marseille, plus de 24 000, fait la spécificité de la situation locale, avec un enchevêtrement d'enjeux autour de l'insertion de la copropriété dans son quartier.



COHÉSION SOCIALE

CONTRIBUTION AUX ENJEUX MÉTROPOLITAINS DE LA COHÉSION SOCIALE

Le service Cohésion sociale de la métropole a lancé en juillet 2019 la démarche « Métropole inclusive ». Celle-ci vise à renouveler la politique de cohésion sociale en assurant notamment une meilleure articulation avec les différentes politiques sectorielles portées par la Métropole. L'Agam, dans le cadre d'une première conférence-débat animée par le Centre de Ressources Politiques de la Ville, a pu apporter une contribution liminaire en termes de connaissance des quartiers prioritaires. Grâce à son analyse fine des priorités thématiques et des débats en cours, l'Agam assiste le service Cohésion sociale sur les aspects de transversalité et d'appréhension des politiques publiques portées par la Métropole.



POLITIQUES D'ÉQUIPEMENT

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Améliorer l'articulation des échelles territoriales

Dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), la Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à l'Agam une mission de mise en cohérence programmatique des projets de cette seconde vague de renouvellement urbain. Pour ce NPNRU, l'Anru et la Métropole souhaitent que l'articulation entre les territoires concernés et leurs environnements soit renforcée. Cette logique s'étend aux politiques publiques de compétence métropolitaine en cours d'élaboration (PDU, PLH, PLUi, SCoT métropolitain...). Ainsi, cette étude de programmation à l'échelle des grands secteurs des NPNRU (marseillais dans

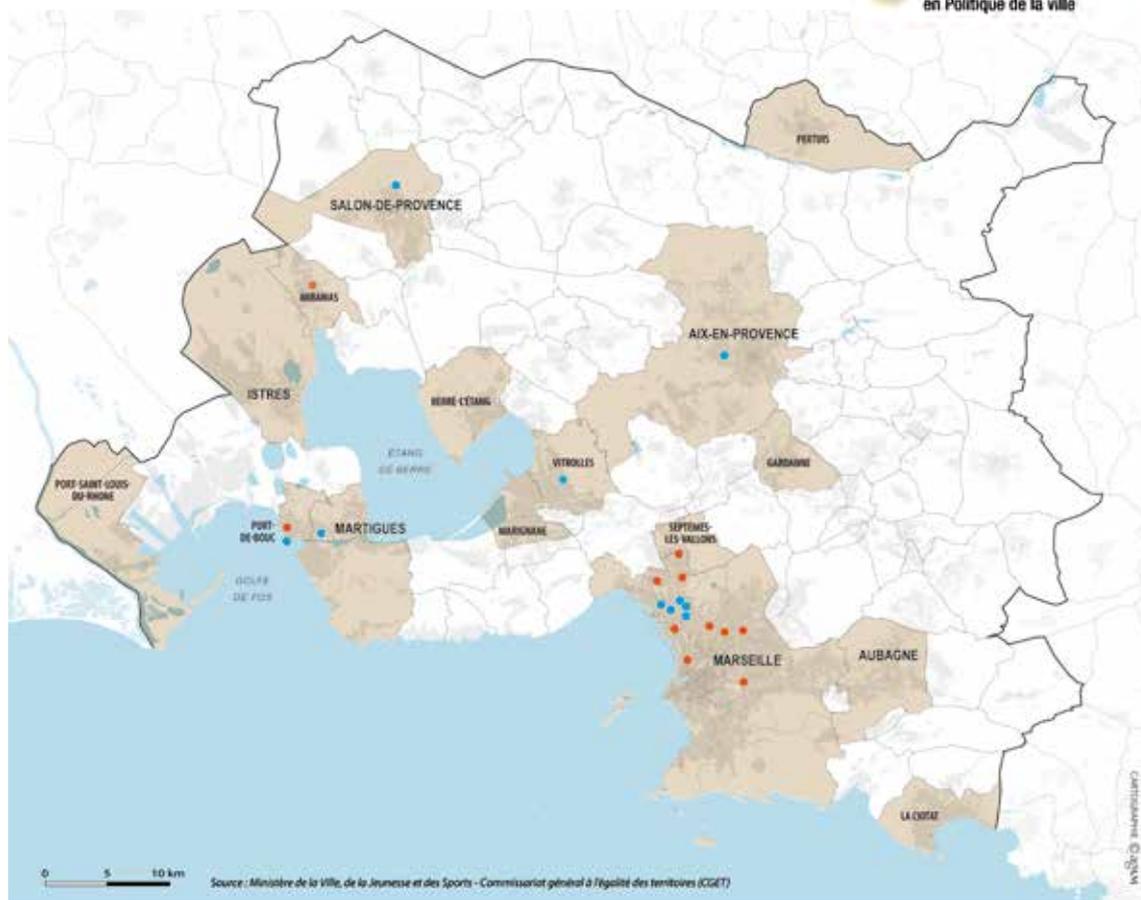
un premier temps) vise à mettre en cohérence des éléments liés au renouvellement urbain, et à mieux connaître les perspectives d'intégration des futurs projets de renouvellement urbain dans leur territoire et dans la stratégie métropolitaine.

Pour cela, l'Agam s'est appuyée sur l'outil « Dynamiques urbaines » développé par l'Agence. En lui apportant des fonctionnalités et des données permettant de faire état des dynamiques des quartiers prioritaires concernés et de leurs environnements, cet outil permet de visualiser le contexte et les projets dans lesquels les quartiers du NPNRU s'inscrivent. En parallèle, un travail d'analyse des projets et des politiques publiques en cours d'élaboration est réalisé par les experts

thématiques de l'Agence. Il permettra d'émettre des préconisations pour adapter le contenu des futurs projets du NPNRU.

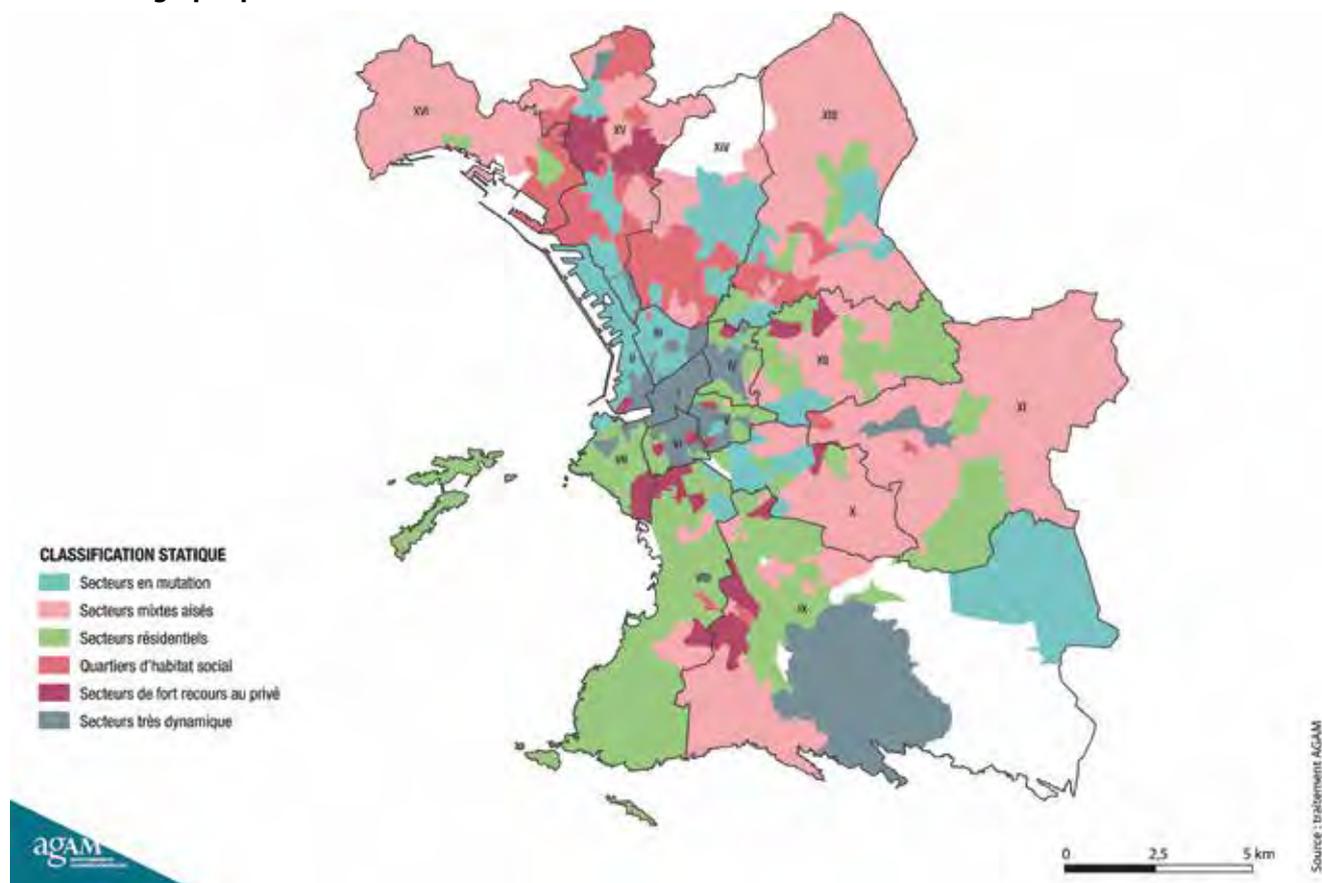
Ce travail se poursuivra en 2020, il pourrait être élargi aux territoires hors Marseille et sera un élément important dans le cadre du suivi des objectifs de ces projets pour l'Anru.

Nouveau programme national de renouvellement urbain



PROSPECTIVE DES BESOINS SCOLAIRES : PLAN ÉCOLE D'AVENIR

Classification des IRIS - Analyse socio démographique



L'Agam a été missionnée par la Ville de Marseille pour l'accompagner dans la réalisation de son Plan École d'Avenir. La Ville, engagée dans une démarche de diagnostic technique d'ampleur sur l'ensemble de son parc scolaire, désire mettre en perspective ces résultats avec une analyse des besoins scolaires. Pour répondre à ces besoins, l'Agam s'est engagée dans une démarche de prospective des effectifs scolaires à l'horizon 2025 et à l'identification des secteurs de mutation urbaine ayant un effet sur les dynamiques scolaires à l'horizon 2035. Ce travail se base sur une première analyse rétrospective de l'évolution des effectifs scolaires, à l'échelle des arrondissements, pour mettre en évidence

les mécanismes à l'œuvre dans ce phénomène. Cette analyse à l'échelle des arrondissements fait ressortir des dynamiques d'évolution très différentes en fonction des situations et fait émerger des variables à prendre en compte dans la mise en place de l'outil prospectif. Sur cette base, deux analyses statistiques (croisant des données urbaines, des données socio démographiques et des données sur les effectifs scolaires) ont été réalisées à l'échelle des IRIS Insee. D'une part, une analyse dynamique pour mieux comprendre les dynamiques d'évolution et d'autre part, une analyse statique qui nous donne les grandes caractéristiques de l'Iris (Structure du parc de logement, population,...). Les 400 Iris

marseillais ont ainsi été classés en six groupes. Les premiers résultats de la prospective scolaire, en cours de stabilisation, ont été définis sur la base d'hypothèses territorialisées à l'échelle de ces groupes d'Iris.

MIXITÉ SCOLAIRE

Évaluation de l'attractivité des écoles publiques à Marseille

Face à un constat d'écart toujours très prononcé en matière de réussite scolaire entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire et d'un risque de ségrégation de ces territoires, la direction de la politique de la ville du Conseil de territoire Marseille Provence a souhaité apporter une analyse de l'origine géographique des élèves inscrits dans les groupes

scolaires, afin d'appréhender au plus près la carte scolaire de Marseille, son détournement et son incidence sur la mixité sociale. Pour cela, l'Agam a apporté son expertise sur deux volets: l'analyse globale des dérogations à la carte scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et l'analyse du poids de l'école privée. L'Agence retient que la présence d'un quartier prioritaire dans un secteur scolaire mixte impacte plus significativement les recours aux écoles privées

et le nombre de demandes de dérogation. Au regard de ces résultats, les futures interventions sur ces territoires (GEEP, NPNRU, cités éducatives...) devront prendre en compte ces éléments pour apporter des réponses concrètes permettant de revaloriser les établissements scolaires qui souffrent de ces contournements de secteurs.



OBSERVATOIRE DE LA PETITE ENFANCE

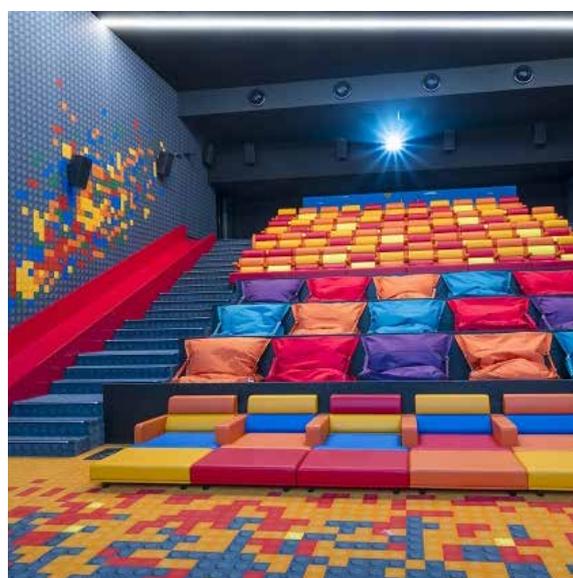
En 2019, l'Agam a poursuivi sa collaboration avec la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Marseille par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Petite Enfance. La mise à jour des principales données de fréquentation, de création d'établissements et de places a été mise en avant lors de la publication d'un Regards de l'Agam spécialement destiné à cette thématique. Cette publication explore les opportunités territoriales de développement de l'offre de garde collective afin de répondre au mieux aux besoins et aux profils de toutes les familles. Marseille compte à ce jour 244 établissements d'accueil du jeune enfant et 8083 places d'accueil en mode de garde collectif.



CINÉMA

Le lancement du nouveau média de l'Agam, Focus, a été l'occasion de faire un point sur l'offre cinématographique à Marseille. Le choix de la thématique a été concordant à l'ouverture du Cinéma EuropaCorp La Joliette. Le Focus cinéma met en évidence l'augmentation du nombre de places de cinéma à Marseille et la diversification de l'offre. Après deux ouvertures de salles à caractère in-

timiste et proposant des programmations alternatives (le Gyptis et la Baleine), l'ouverture d'EuropaCorp La Joliette marque le retour des multiplexes en centre-ville (14 écrans et 2080 fauteuils) avec, en plus, l'arrivée attendue d'Artplexe sur La Canebière en 2021, Marseille pourra ambitionner 3,3 millions d'entrées en 2021-2022, soit une augmentation de 875 000 entrées.



L'ÉTAT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

L'Agam a réalisé une publication « Regards » intitulée « Métropole des sports ».

Alors que Marseille accueillera les épreuves de voile et de football des JO 2024, l'Agence a réalisé un état des lieux de la pratique sportive dans la Métropole Aix-Marseille-Provence. D'autres séries d'études sont prévues pour approfondir ce thème. Parmi ses principaux enseignements : il y a 400 000 licenciés dans un club sportif dans la Métropole Aix-Marseille, c'est-à-dire une licence sportive pour cinq habitants. Un « taux de pénétration » conforme au niveau national (14 052 000 licences pour 66 millions d'habitants). Le top 5 des sports les plus pratiqués sur le territoire AMP sont : le football, le tennis, le handball, l'équitation et la voile. Il existe une géographie bien marquée des sports pratiqués : le tennis au nord et le football au sud. Une pratique genrée aussi ; sur dix pratiquants, il y a sept hommes pour trois femmes (en accord avec le chiffre national). Seulement 6 % des femmes sont titulaires d'une licence sportive contre 17 % des hommes dans la métropole.

Enfin, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 16 % des habitants de la métropole mais ils ne représentent que 8 % des pratiquants en club. Proportionnellement, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont deux fois moins nombreux à pratiquer un sport dans un club fédéral que les habitants hors QPV.

En conclusion, le modèle sportif français est en train de vivre une véritable révolution avec la mise en place de la nouvelle gouvernance du sport. L'implication du monde économique, des collectivités, du monde sportif et de l'État dans une gouvernance partagée au travers de l'Agence nationale du sport va impulser des nouveaux modes de faire auxquels les clubs et les fédérations devront s'adapter. Le développement de la pratique sportive sur le territoire de la métropole est un enjeu qui mobilisera donc les clubs sportifs, mais aussi l'ensemble des nouveaux acteurs du sport.



MOBILITÉS



PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE LA MÉTROPOLE AMP

L'ARRÊT DU PDU MÉTROPOLITAIN

Après deux ans d'élaboration et de concertation, le premier Plan de déplacements urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence a été arrêté le 19 décembre 2019. Il devient le premier document réglementaire voté par la Métropole, dans la continuité des travaux élaborés avec l'appui de l'Agam: le Livre Blanc (2014) et l'Agenda (2016).

L'Agam et l'Aupa ont accompagné cette démarche collective, pilotée par la direction Étude et Stratégie de la DGA Mobilité et élaboré la totalité du contenu. L'Agam a par ailleurs rédigé l'annexe accessibilité et le rapport environnemental.

Principaux éléments de contenu

Les plus de cent actions du PDU s'articulent en sept leviers. Trois sont des systèmes de mobilité (vélo, transports, route), trois représentent les interfaces de ces modes (pôles d'échanges, espace public et services) et le dernier décrit l'organisation de l'action publique. Cette architecture, assez novatrice, anticipe l'approche portée par la loi

d'orientation des mobilités: l'élargissement de la notion de transport aux mobilités et la mobilisation de nouveaux acteurs.

Le levier «Vélo» porte, dans la continuité du Plan Vélo, l'ensemble des actions nécessaires pour enfin développer ce mode comme une solution à part entière.

Dans la continuité de l'Agenda, le levier «Transport en commun» décrit un réseau à haut niveau de service multi-échelle et multimodal: car sur autoroute, TER, tramway, métro, câble, BHNS...

Le levier «Route» construit une approche innovante, en optimisant les infrastructures (covoiturage, voie TC...), en diminuant les nuisances (ZFE, baisse des vitesses, véhicule propre), et en organisant le report modal de la logistique vers le fret.

«L'aménagement des pôles d'échanges» est un volet majeur du PDU, par la hiérarchisation fonctionnelle et spatiale, un plan d'investissement mais aussi une meilleure articulation urbaine.

Le levier «Espace public» décrit des actions en faveur d'une priorité donnée aux piétons, mais aussi en

faveur de la régulation des usages (stationnement, livraisons...).

Les services de mobilité, physiques et digitaux, sont des facteurs clés d'aide aux changements de comportements et d'organisation d'une mobilité plus inclusive.

Enfin, le dernier levier décrit l'organisation de la Métropole, la manière d'animer ses partenariats publics et privés et d'évaluer ses actions.

Un PDU pas comme les autres

Considérant la taille et la jeunesse de la métropole, il est très vite apparu indispensable de structurer le PDU à deux échelles: des stratégies métropolitaines, déclinées dans des bassins de vie. Pour chacun des vingt cinq bassins de mobilité, les agences d'urbanisme ont produit des indicateurs, un texte stratégique et une carte multimodale, permettant ainsi des échanges féconds avec les communes et les équipes PLUi de la Métropole.

De là même manière, il est rapidement apparu indispensable d'expliquer le PDU et ses enjeux pour certains acteurs: l'accès aux pôles d'emploi ou d'enseignement, la mobilité de soirée ou de loisir, la cohésion sociale et l'articulation urbanisme-transport.



Ces deux approches, multi-territoriales et multi-thématiques, montrent la « plus-value Agence » dans un document souvent très technique. Le souci de pédagogie se retrouve dans les diagnostics réalisés par l'Agam sous la forme de plaquettes infographiques, utilisées pour la concertation physique et digitale, puis directement intégrées au PDU.

L'environnement au cœur du PDU

A l'image de l'ensemble du PDU, son évaluation environnementale s'est voulue ambitieuse et innovante. L'environnement y a été appréhendé dans sa globalité sur la base d'indicateurs synthétiques, articulés autour de quatre objectifs.

En réduisant de 26% des gaz à effet de serre et de 15% la consommation d'énergie finale, le PDU favorise la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

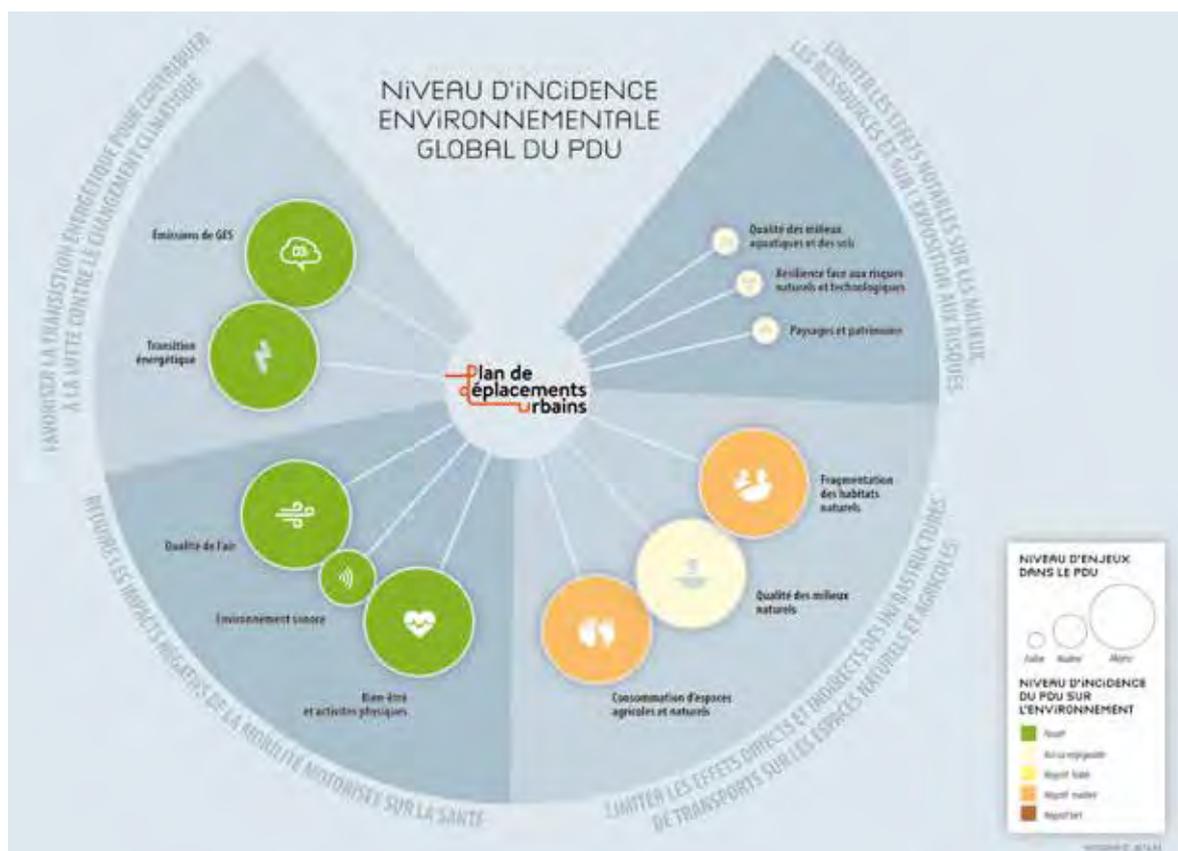


En améliorant la qualité de l'air et en favorisant le report modal vers les transports collectifs et les modes doux, le PDU se donne les moyens de réduire les impacts négatifs sur la santé.

En privilégiant à 80% les projets en renouvellement urbain, le PDU limite les effets directs et indirects des infrastructures sur les espaces naturels et agricoles. Ce qui permet, par ailleurs, de limiter les ef-

fets sur les milieux, les ressources et sur l'exposition aux risques. Au contraire, la requalification de nombreux espaces publics et le développement du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) contribueront à la valorisation du patrimoine et des paysages.

C'est pourquoi, ce PDU vertueux répond à la nécessité de retrouver un cadre de vie remarquable et respirable.



COHÉRENCE URBANISME ET TRANSPORTS



LA FOURRAGÈRE

Intégration urbaine et fonctionnelle du pôle d'échanges multimodal

Depuis 2010, le métro dessert l'est de Marseille, en terminus à la Fourragère. Le Plan de déplacements urbains (PDU) de la Métropole Aix-Marseille-Provence nourrit de fortes ambitions pour ce pôle d'échanges multimodal (PEM) majeur, positionné idéalement sur la grande ceinture de contournement de Marseille. Extension du parking, nouvelles lignes à haut niveau de service de bus et de car, itinéraires cyclables... Le PDU prévoit des lignes à haut niveau de service depuis la Fourragère pour rejoindre le centre-ville, Euroméditerranée, les plages, Aix-en-Provence, Aubagne ou encore l'aéroport.

L'évolution de l'offre de transport programmée dans le PEM pose évidemment la question du développement urbain alentour. Avec seulement 3 500 habitants et 700 emplois à dix minutes à pied du PEM, la marge de progression est importante. L'Agam a donc étudié les possibilités d'intensification urbaine autour du pôle d'échanges, pour faire de la Fourragère une centralité urbaine de premier plan à partir des nombreux atouts du site. Elle propose un aménagement selon trois axes: ouvrir la polarité commerciale sur l'espace public, la renforcer et la faire cohabiter avec des bureaux et du logement, construire en hauteur pour optimiser les surfaces et créer une identité au site; révéler la qualité environnementale du site en créant un parc arboré, sur le modèle des résidences alentour.

PRÉFIGURATION D'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS À MARSEILLE CENTRE

Dans le but de réduire la pollution et de préserver la population, la Métropole a décidé d'étudier la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions sur Marseille. Le principe de la zone à

faibles émissions est de restreindre l'accès à un périmètre donné pour certaines catégories de véhicules selon leur contribution aux émissions polluantes. L'Agam assiste la Métropole dans une étude de

préfiguration de la zone à faibles émissions, en particulier sur deux volets: le périmètre et les mesures de restriction associées.



VERS UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES ZONES ÉCONOMIQUES

Quelle condition une zone d'activité est-elle accessible? Cette question d'apparence simple fait rarement l'objet d'une approche méthodologique rigoureuse. Conséquence, une zone peut sembler « accessible » pour un gestionnaire de réseaux de transport, mais ne pas sembler l'être pour les entreprises.

Consciente du besoin d'objectiver les échanges entre Économie et Mobilité, la Métropole a constitué un groupe de travail et a demandé à l'Agam de construire un indicateur objectif.

Cet indicateur s'appuie sur une description fine de l'offre, sur la base du fichier GTFS en opendata, et croise différents facteurs: amplitude horaire, fréquence, population desservie en moins d'une heure... Dans les années à venir, il évoluera pour prendre en compte les projets d'infrastructures.



OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS

MOBILITÉS RÉGIONALES

En 2019, la fiche mobilité intégrée à la convention entre les agences et la Région était composée de quatre volets :

+ un volet sur la compréhension de la mobilité régionale, dans une optique d'aide à la décision technique et politique. Ce volet comprend la constitution d'un observatoire illustré à partir de données de références sur la mobilité des personnes et leurs évolutions : déplacements des actifs, parts modales, fréquentation des portes d'entrée etc. Ce volet aborde également l'exploration de nouvelles données liées à la

mobilité régionale : cars longue distance, covoiturage, tourisme, recharge électrique, navetteurs, consommation énergétique et émissions polluantes et les enjeux des nouvelles mobilités urbaines ;

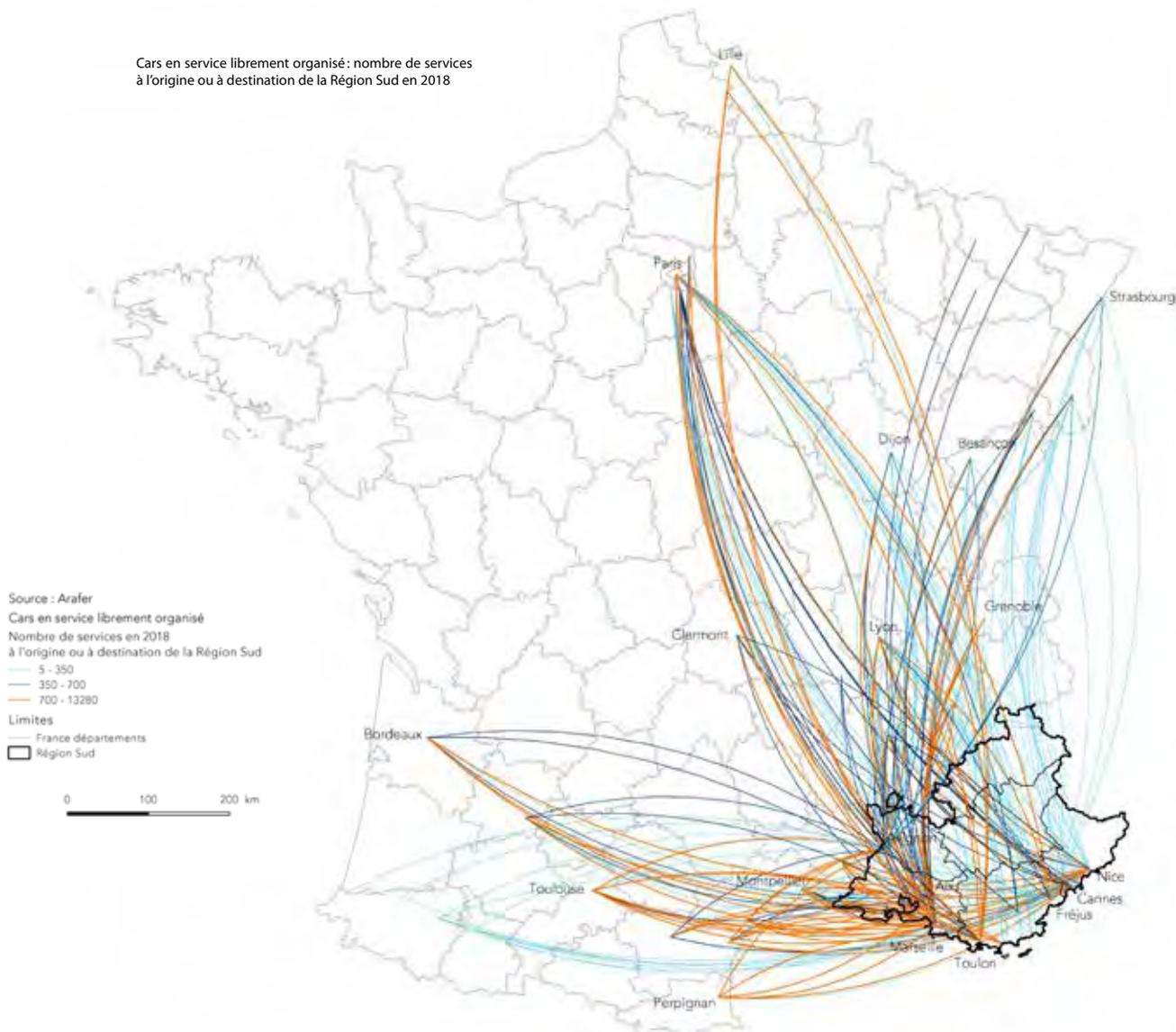
+ un volet sur la logistique, portant en particulier sur le foncier logistique et la logistique fluviale et ferroviaire, qui s'est traduit par l'organisation de trois ateliers territoriaux partenariaux ;

+ un volet sur l'innovation, qui a donné lieu à un atelier préalable de brainstorming visant à identifier les thèmes suscitant le

plus d'attente, parmi lesquels le e-commerce et l'offre servicielle « mobility as a service » (Maas) ont été approfondis ;

+ un volet sur l'analyse de la qualité des correspondances : population à 500 mètres des points d'arrêt, tableaux de bord pour chaque ligne régionale, analyse de la qualité des correspondances sur chacune des gares de trois axes ferroviaires : Nice-Tende, Est-Toulon et Étang de Berre, potentiel d'optimisation des lignes de transport urbain voire interurbain qui desservent ces gares.

Cars en service librement organisé : nombre de services à l'origine ou à destination de la Région Sud en 2018



LE GENRE ET LES PRATIQUES DE MOBILITÉ

Le genre influe-t-il sur les pratiques de mobilité? Un Focus de l'Agam permet d'apporter des éléments de réponse, et ainsi éclairer différemment l'organisation des services de mobilité.

Globalement, les écarts de temps ou de nombre de déplacements sont assez faibles, surtout quand la variable de l'emploi est neutralisée. Une femme active se déplace de manière assez similaire à un homme actif. Néanmoins, trois différences sont à noter: un homme passent seize minutes de plus par jour à se déplacer et effectue un tiers de kilomètre en plus. De plus, une femme se déplace presque le double d'un homme pour l'accompagnement des enfants. Enfin, certains modes sont privilégiés par les femmes (3 points de plus pour l'usage des TC et 6 points pour la marche) ou par les hommes qui se déplacent 4 fois plus en moto.

DES INÉGALITÉS QUI IMPACTENT DIRECTEMENT LES PRATIQUES DE MOBILITÉ

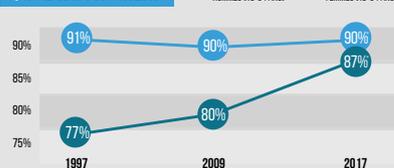
7 POINTS

D'ÉCART ENTRE LES TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

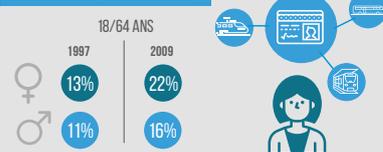
50% DES FEMMES RÉDUISENT OU CESSENT TEMPORAIREMENT LEUR ACTIVITÉ APRÈS LA NAISSANCE D'UN ENFANT CONTRE 11% DES HOMMES

JUSQU'ÀUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES, LES PRATIQUES DE MOBILITÉ ENTRE GARÇONS ET FILLES SONT SIMILAIRES. C'EST L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE ET, DE MANIÈRE ENCORE PLUS PRONONCÉE, L'ARRIVÉE D'UN ENFANT QUI ENGENDRENT LE PLUS DE DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX SEXES

DES TAUX DE POSSESSION DU PERMIS DE CONDUIRE QUI SE RAPPROCHENT



LES FEMMES SONT DAVANTAGE ABONNÉES AUX TRANSPORTS EN COMMUN



FOCUS

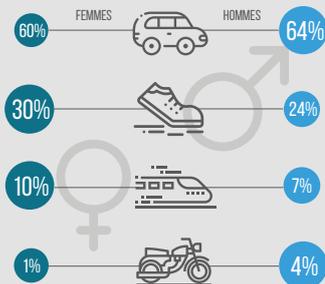
FEMMES/HOMMES

DES PRATIQUES DE MOBILITÉ DIFFÉRENCIÉES DANS LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

agam

DES MODES DE DÉPLACEMENTS PRIVILÉGIÉS SELON LE SEXE

AU COURS D'UNE JOURNÉE, 64% DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS PAR LES HOMMES SONT FAITS EN VOITURE CONTRE 60% POUR LES FEMMES



1H23 À SE DÉPLACER CHAQUE JOUR

4,3 DÉPLACEMENTS PAR JOUR

6 KM PARCOURS

1H39 À SE DÉPLACER CHAQUE JOUR

4,2 DÉPLACEMENTS PAR JOUR

8 KM PARCOURS

DES PROFILS DIFFÉRENTS... ET D'AUTRES SIMILAIRES

1H36

UN ÉTUDIANT ET UNE ÉTUDIANTE SE DÉPLACENT AUTANT CHAQUE JOUR

68%

DES FEMMES OUVRIÈRES POSSÈDENT LE PERMIS DE CONDUIRE CONTRE

89% DES HOMMES OUVRIERS

12%

DES HOMMES ET DES FEMMES ONT UTILISÉ UN OBJET DE GLISSE URBAINE AU MOINS UNE FOIS EN 2017*

30 MIN

C'EST LA DURÉE QU'UNE FEMME AVEC UN ENFANT ENTRE 4 ET 11 ANS PASSE À L'ACCOMPAGNER CHAQUE JOUR

18 MIN POUR UN HOMME

agam

SOURCES DU FOCUS : INSEE
*ENQUÊTE CHINOIS 2017. ENQUÊTES MENAGES DÉPLACEMENTS 1997 ET 2009



VOITURE ÉLECTRIQUE, LE GRAND BOULEVERSEMENT

PERSPECTIVES DE MOBILITÉ



1859
1^{ÈRE} BATTERIE
RECHARGEABLE
(GASTON PLANTÉ)



1899
LA « JAMAIS CONTENTE »
1^{ÈRE} VOITURE À PLUS DE 100 KM/H



1907-1939
DETROIT ELECTRIC (USA)



1947
TAMA ELECTRIC (JAPON)

1974-1977
CITICAR DE SEBRING-VANGUARD



1992
RENAULT ZOOM

1997
1^{ÈRE} TOYOTA PRIUS



1996-1999
GENERAL MOTORS EV1

2008
1^{ÈRE} TESLA ROADSTER



DEPUIS 2014

ABB FORMULA-E
FORMULA-E CHAMPIONSHIP



#Dieselgate

2009-2015



2017
VOLVO ANNONCE 100% DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES DES 2019

Pollution chronique des villes, «Dieselgate», durcissement des normes... La sortie du diesel, voire la fin des véhicules thermiques, est déjà annoncée par nombre d'états ou de villes. Contrainte de verdir son image, l'industrie automobile a enclenché une reconversion industrielle sans précédent pour électrifier ses produits.

Portés par des états volontaristes comme la Chine, ou des pionniers comme Tesla, des usines gigantesques voient le jour pour fabriquer le carburant des voitures de demain: les batteries. L'Europe a récemment débloqué plus de trois milliards d'euros pour la création d'un «Airbus des batteries.» L'objectif est de produire des batteries plus efficaces, moins gourmandes en matières premières, plus faciles à recycler... car l'enjeu des batteries réside aussi dans la minimisation

de leur impact environnemental. Le bilan environnemental global d'une voiture électrique est meilleur que celui d'une voiture thermique, quelle que soit l'origine de l'énergie utilisée pour la recharge. Si l'énergie est renouvelable, le bilan est même très positif. En France, la massification des véhicules électriques n'est plus utopique: le réseau électrique semble en mesure d'absorber la puissance électrique nécessaire, par un pilotage dynamique de la charge. En revanche, l'équipement massif des centres urbains en bornes de recharge reste un défi immense à relever.

Aides à l'achat, plus de modèles disponibles, meilleure autonomie des batteries, conscience environnementale accrue... Entre 2016 et 2019, les ventes de voitures électriques ont doublé en France. Elles restent cependant très faibles au regard des voitures thermiques.



DES ATELIERS POUR MIEUX APPRÉHENDER L'AVENIR DE LA LOGISTIQUE RÉGIONALE

L'Agam a organisé à Marseille, Les Breguières et Avignon, en partenariat avec les agences d'urbanisme d'Avignon et de Toulon, et dans le cadre de la convention Région Sud-agences d'urbanisme, trois ateliers de réflexion sur l'aménagement logistique dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse. Organisés dans un objectif de planification régionale, et ayant chacun regroupé 25 à 30 personnes (collectivités locales, aménageurs, logisticiens, représentants de zones,

etc.), ceux-ci ont permis de partager un diagnostic sur le foncier, les plateformes logistiques, les projets et perspectives de développement dans les différents territoires, puis d'approfondir par groupe, les enjeux d'intermodalité, de densification, de requalification, de franges et de synergies territoriales.







Environnement et

DÉVELOPPEMENT

DURABLE

VILLES DURABLES

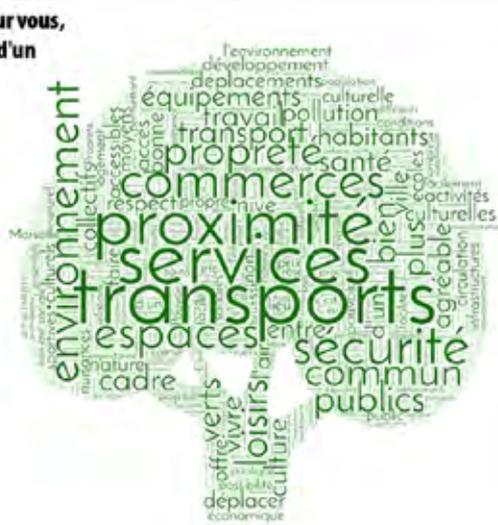
QUALITÉ DE VIE – FORTES ATTENTES DES HABITANTS ET LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ

L'Agam a restitué lors de son Conseil d'administration du 19 septembre l'ensemble des travaux menés sur la qualité de vie depuis 2016. Très présente dans le débat public, la qualité de vie s'impose de plus en plus comme un principe pouvant régir l'action publique et l'aménagement des territoires. Par sa dimension transversale, humaine et concrète, elle fournit une nouvelle clé de lecture pour un urbanisme davantage porté sur les questions des usages, des représentations et de la proximité.

Bien souvent investie par des palmarès en tout genre, la qualité de vie est pourtant une notion complexe qu'il est nécessaire d'étudier sur un temps long, à des échelles comparables et en considérant sa dimension subjective, très variable par profil d'habitant. C'est pourquoi les agences d'urbanisme ont un rôle primordial à jouer dans sa définition.

À travers le tableau de bord de l'attractivité économique du territoire (71 indicateurs, 6 thèmes), l'Agam

Qu'est-ce que, pour vous, la "qualité de vie d'un territoire" ?



a démontré le lien de dépendance entre qualité de vie et attractivité. Lorsque les informations sont manquantes, l'Agam peut en effet produire des données ciblées pour répondre à ses missions (typomorphologie, permis de construire, végétation...). Dans ce cadre, l'assistance au Conseil de développement (2016), l'animation du réseau Connaissance du territoire (2017) de la Région Sud Provence-Alpes-

Côte d'Azur et l'appui à l'enquête sur les Conditions de vie des étudiants (partenariat AMU) ont permis d'expérimenter des enquêtes sur la qualité de vie en vue d'une mise en œuvre à grande échelle. Elles révèlent notamment l'importance des transports, du logement et de la qualité environnementale sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence.

SUIVI DE L'ÉCOCITÉ EUROMÉDITERRANÉE

Chaque année l'Agam fait vivre la démarche de suivi et d'évaluation de l'EcoCité Euroméditerranée. En 2019, l'EPAEM a souhaité disposer d'un document de communication construit sur la base de la dernière actualisation des vingt indicateurs incontournables de la démarche. Après avoir présenté la méthodologie et les difficultés techniques à contourner pour assurer le suivi de l'évolution urbaine dans le temps, le document aborde cinq grands thèmes illustrés par quatorze indicateurs : le confort d'habiter, l'éco-mobilité, l'emploi, la restructuration de la population active et la formation.

Parallèlement, une coopération entre l'Agam et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment permettra d'apporter des éléments nouveaux issus de la modélisation BIM et d'élargir ainsi le panel d'informations mobilisé pour le calcul des indicateurs.



ENJEUX ET POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La stratégie énergétique de la Métropole Aix-Marseille-Provence implique une gestion optimisée entre production, stockage, acheminement et consommation pour apporter la bonne énergie, au bon endroit et au bon moment, pour le bon usage. De par sa situation géographique, la Métropole a capacité à diversifier les formes de production d'énergie renouvelable et de récupération : développement des réseaux de chaleur et de froid, solaire photovoltaïque, éolien offshore, ou encore l'hydrogène.

Les objectifs de développement urbain, économique ou, au contraire, de préservation des activités agricoles, peuvent, par ailleurs, interférer sur la politique énergétique de la métropole.

Cette spatialisation vise à alimenter le Schéma directeur énergétique de la Métropole et a vocation à alimenter les documents de planification urbaine.



VIDÉO TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Réussir la transition énergétique est l'un des grands défis de nos territoires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 18 août 2015 place les territoires au cœur de l'action climat, air, énergie. Aménagement du territoire, politiques de l'habitat ou de mobilité, autant de domaines intrinsèquement liés aux enjeux de la transition énergétique. L'organisation territoriale ne peut plus être dissociée de cette question, depuis la planification jusqu'aux formes urbaines et aux politiques sectorielles.

C'est pourquoi, la Dreal Paca a confié à l'Agam la production d'une vidéo pédagogique exposant les relations entre l'urbanisme et la transition énergétique.

Mobilité, qualité des bâtiments, mixité fonctionnelle, énergies renouvelables, nature en ville, sont en effet autant de leviers à actionner pour un urbanisme favorable à la transition énergétique.

Cette vidéo démontre, au travers de trois territoires exemplaires situés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, que la transition énergétique est possible et que les documents d'urbanisme sont un des outils permettant l'accélération de cette transition.

A l'échelle des territoires, le renforcement des centralités contribue à réduire l'étalement urbain et à développer la ville des courtes distances. Pour illustrer cette thématique, le choix s'est porté sur un écoquartier, situé à Volonne, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

A l'échelle des quartiers, agir sur les mobilités douces et apporter plus de nature en ville sont des choix portés par la commune de Miramas située dans les Bouches-du-Rhône.

A l'échelle des bâtiments, la commune de Puy-Saint-André, dans les Hautes-Alpes, a développé de nombreuses actions pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et développer la production d'énergie renouvelable.



VALORISATION DES ESPACES NATURELS

RÉFÉRENTIEL CARTOGRAPHIQUE DES PARCS ET JARDINS PUBLICS DE LA MÉTROPOLE



Promenade Serge Andreoni, Berre l'Étang

La nature en ville s'affirme aujourd'hui comme un levier indispensable de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires urbains. Pour apporter une connaissance précise des espaces publics de nature – indispensable aux plans d'actions – l'Agam a entrepris en 2019 un référentiel cartographique des parcs et jardins publics de la métropole. Initié par une collaboration avec Aix-Marseille Université, il répertorie pour l'année 2017 « tout espace à dominante végétale (pleine-terre), aménagé en milieu urbain pour l'accueil du public dans un but récréatif, situé dans le domaine public ou sur une parcelle publique. ». Le travail d'inventaire des parcs et jardins de la Métropole Aix-Marseille-Provence, répond à plusieurs objectifs : évaluer la qualité urbaine de proximité (alimentation des documents d'urbanisme), contribuer à l'élaboration d'un plan d'action chiffré avec les territoires et fournir un outil de gestion opérationnel pour les 92 communes de la

métropole. Enfin, cet inventaire permet d'estimer les aménités publiques disponibles ou non selon les territoires en créant des indicateurs (accès piétons-vélo, voiture, transports en commun).

Il se base sur plus d'une vingtaine de sources différentes (dont cadastre, orthophotos IGN 2017, BD TOPO IGN, sites officiels et données (inter)communales, offices de tourisme, CD13, Dreal, Opendata Tourism, documents d'urbanisme, UrbanSIMUL, OSM, Google Map etc.), et un travail de vérification de terrain. Le référentiel intègre des informations sur la nature des parcs et doit être finalisé au premier trimestre 2020.



ANALYSE DIACHRONIQUE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

L'Agam conduit une étude pour la Métropole centrée sur l'historique des évolutions naturelles et agricoles du territoire métropolitain. Cette démarche est partagée dans le cadre d'un groupe de travail transversal associant plusieurs directions et services de la Métropole (Direction « Stratégie environnementale », Direction « Espaces Naturels », Direction de l'Agriculture, Direction Stratégie et cohérence territoriale: Services « Planification » et « Observatoire et Information géographique »).

Les espaces agricoles ou naturels (dont aquatiques) représentant 73% du territoire de la métropole, cette étude vise à analyser une partie majeure – et souvent mésestimée – des évolutions territoriales. Leurs interactions, leurs dynamiques internes sont étudiées au regard des protections environnementales en vigueur et des documents d'urbanisme et de plani-

fication. Étant donné la dominante métropolitaine – et urbaine – du territoire, une grande partie de ces évolutions est le fait de l'urbanisation. C'est pourquoi une partie de l'étude consiste à faire état des dynamiques de dégradation et de fragmentation des milieux agricoles et naturels au regard de l'artificialisation.

Cette étude au long cours (2019-2020) comprend par ailleurs des focus sur des zones à enjeux, une mise en perspective avec d'autres métropoles/aires urbaine, une analyse des zones d'interface (urbain/naturel; agricole/naturel; agricole/urbain...) et une analyse prospective des évolutions possibles au regard des règlements en vigueur, des projets d'aménagement et des dynamiques passées.

Elle sera restituée dans le cadre d'une étude globale au premier semestre 2020.

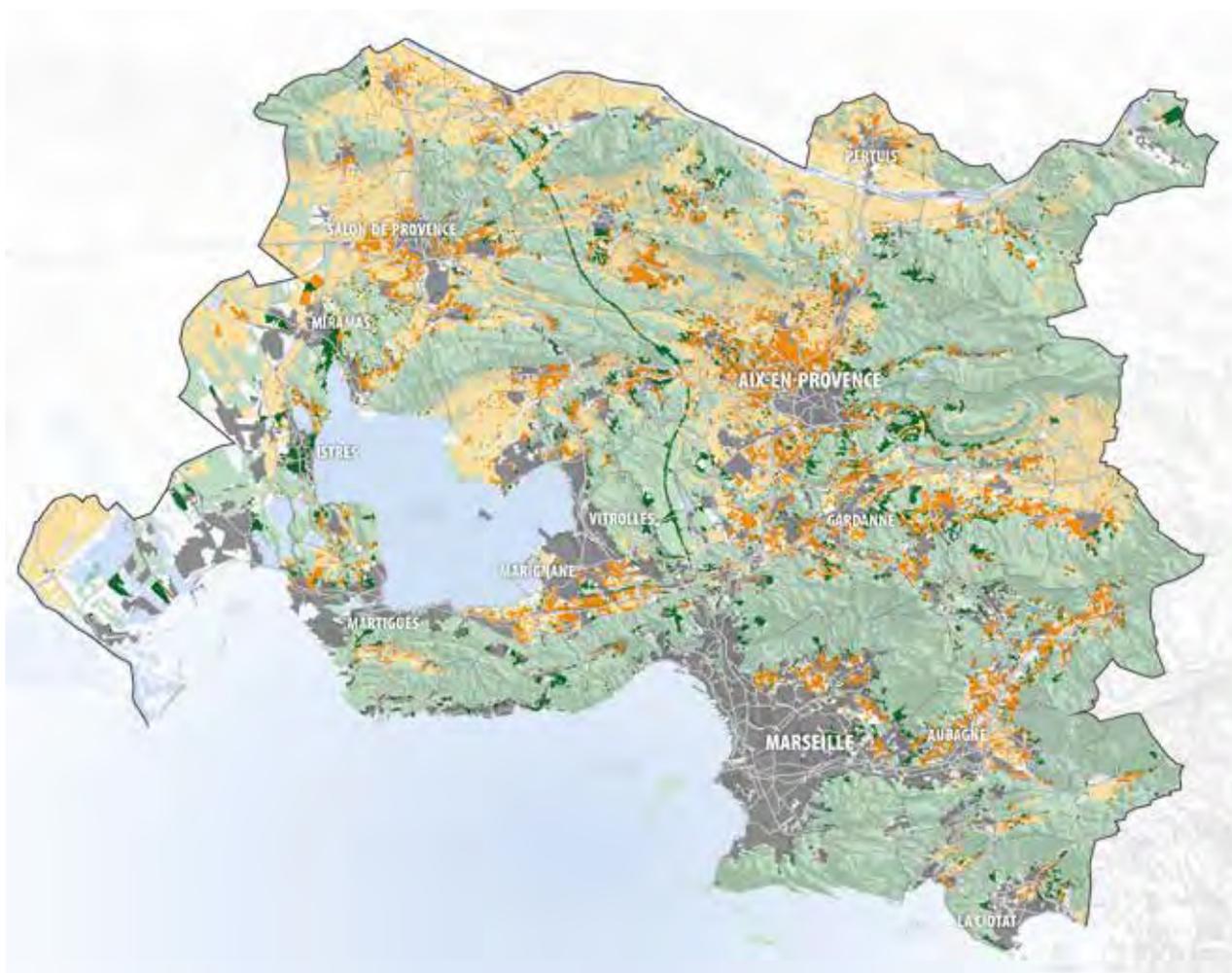
CONSUMMATION D'ESPACE ENTRE 1988 ET 2014

Types d'espaces consommés par l'urbanisation

- Agricoles
- Naturels

Autres éléments d'occupation du sol en 2014

- Espace urbain en 1988
- Espaces à dominante agricole
- Espaces à dominante naturelle



APPUI AUX RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES

Cet appui se formalise par la participation de l'Agam aux ateliers de la CDESI et à l'amélioration de la connaissance concernant l'état des équipements et des pratiques de sport de pleine nature.

Dans le cadre des ateliers territoriaux de la CDESI, le CD13 a souhaité que l'Agam puisse apporter un éclairage global sur chacun

des territoires de pratiques: Camargue – Crau – Golfe de Fos, Alpilles- Comtat – Durance, Étang de Berre et plateau de l'Arbois, Sainte-Victoire – Sainte-Baume et Étoile-Garlaban, Côte-Bleue – Calanques. Il s'agit de présenter les grands éléments de diagnostic et enjeux, avec un zoom sur les espaces naturels.

Pour alimenter ces ateliers, un diagnostic a été mené, centré dans un premier temps sur le littoral, visant à identifier les équipements et des pratiques de sports de nature. Pour affiner cette connaissance, des entretiens avec les communes littorales seront menés.

ACCUEIL DU PUBLIC ET FRÉQUENTATION DANS LES ESPACES NATURELS

La Métropole a l'ambition de développer une politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels en s'engageant à trouver «un juste équilibre entre protection, valorisation et animation».

Les espaces naturels métropolitains forment les espaces récréatifs de proximité, supports de nombreux usages touristiques et de loisir. Ces espaces sont d'autant plus fréquentés qu'ils sont au cœur de continuités urbaines. Le développement urbain, en particulier des espaces limitrophes, accentue les pressions anthropiques sur ces espaces de nature. Pourtant, ces es-

paces naturels sont également des espaces «ressources» pour la biodiversité (zone de reproduction, d'alimentation) ou pour certaines activités économiques (agriculture, sylviculture...). L'enjeu est donc de pouvoir concilier pratiques d'activités de loisirs, accueil du public et du tourisme, pérennisation d'activités économiques et préservation de la biodiversité.

Sur la base des enjeux identifiés dans les documents de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Les membres du comité de pilotage des sites du massif de la Côte-Bleue et du massif de l'Étoile et du Garlaban ont expri-

mé la nécessité de travailler sur la fréquentation des massifs vis-à-vis des secteurs à enjeux Natura 2000. Sur la base du premier diagnostic réalisé en 2018, la Métropole a donc sollicité un accompagnement pour caractériser l'accueil des publics dans les espaces naturels.

L'objectif est de définir le diagnostic territorial des pratiques (randonnées, VTT, équestre, manifestations sportives, pratiques interdites) sur tous les sentiers existants (balisés/non balisés) et d'aboutir à une typologie des sentiers et portes d'entrée en fonction des pratiques et des sensibilités écologiques.





DÉFINIR L'INTERFACE VILLE/NATURE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

Cette étude vise à étudier les modalités de transition, entre espace urbain et espace naturel, en limite du cœur terrestre du Parc national des Calanques. Dans la continuité du Plan de paysage des Calanques adopté en juin 2016, il s'agit d'une déclinaison opérationnelle de certains secteurs à enjeux. Ces orientations d'aménagement ont pour objectif d'alimenter les réflexions engagées par la Ville de La Ciotat et le bailleur social engagé dans un programme qualitatif d'aménagement des espaces communs. Deux secteurs de projet, Carrière du Loin et Fardeloup, ont fait l'objet de propositions d'aménagement. Fil conducteur de ces secteurs d'aménagement, la formalisation d'une boucle de randonnée périurbaine traversant une diversité de milieux.

UN PREMIER ÉTAT DE LA CONNAISSANCE SUR LES RISQUES LITTORAUX

L'érosion des côtes meubles et rocheuses, la montée des eaux et la submersion marine sont des aléas encore peu pris en compte dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme. Avec plus de 250 km de littoral, le territoire métropolitain est pourtant concerné par ces phénomènes, amplifiés par le changement climatique. En 2019, l'Agam a engagé pour le compte de la Métropole un travail visant à caractériser les aléas à l'échelle des Bouches-du-Rhône. L'objectif est de constituer un premier état de la connaissance, mais aussi de disposer d'éléments de contenu pédagogique. Le travail se poursuit en 2020 avec l'identification des stratégies d'aménagement possibles et des outils à disposition pour les mettre en œuvre.



Information

COMMUNICATION

RÉSEAUX



NOS PUBLICATIONS, VITRINE DES EXPERTISES VARIÉES DE L'AGENCE

L'auto saisine est l'une des missions essentielles d'une agence d'urbanisme, elle se caractérise principalement par le défrichage de sujets novateurs et l'écriture de publications.

Les « Regards de l'Agam » proposent une analyse détaillée d'un sujet d'actualité ou décryptent les dynamiques à l'œuvre sur les territoires grâce aux observatoires en place à l'Agence.

L'Agam a lancé en 2019 une nouvelle publication synthétique et infographique intitulée « Focus de l'Agam ». Ce nouveau format de publication souligne des données via des infographies et cartes sur un sujet précis.

Enfin, le « Carnet » est un format adapté aux croquis et images souvent en lien avec des thématiques de notre pôle projets urbains.

Regards



TERRITOIRE
DÉCEMBRE 2019 | N°89
La typomorphologie



HABITAT
NOVEMBRE 2019 | N°88
Marchés de l'immobilier



SOCIÉTÉ
SEPTEMBRE 2019 | N°87
Réseaux sociaux et plateformes



TERRITOIRE
SEPTEMBRE 2019 | N°86
Urbanisme Méditerranéen d'une rive à l'autre



HABITAT
SEPTEMBRE 2019 | N°85
Observatoire des logements réalisés en 2018



ÉCONOMIE
SEPTEMBRE 2019 | N°84
Création d'emplois et réduction du chômage



HABITAT
JUN 2019 | N°83
TVA à taux réduit en zones Anru



SOCIÉTÉ
MAI 2019 | N°82
L'offre de garde du jeune enfant à Marseille

Carnets



SOCIÉTÉ
MARS 2019 | N°81
Métropole des sports

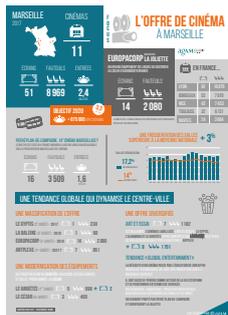


CARNETS - LES ESPACES PUBLICS
MARS 2019 | N°01
Typologies, enjeux, défis
et vocabulaire

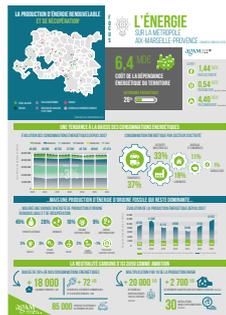


CARNETS - LES ESPACES PUBLICS
MARS 2019 | N°02
Réflexions et études de cas

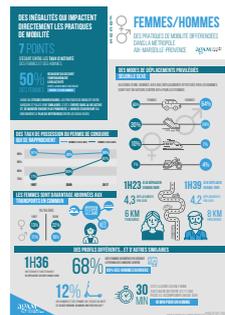
Focus



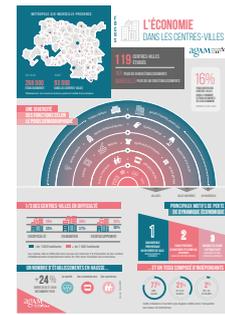
SOCIÉTÉ
L'offre de cinéma
à Marseille



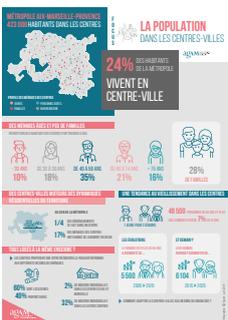
ENVIRONNEMENT
L'énergie sur la métropole
Aix-Marseille-Provence



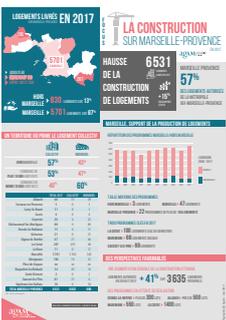
MOBILITÉ
Femmes/hommes
Des pratiques de mobilité diffé-
renciées dans la métropole AMP



HABITAT
L'économie dans
les centres-villes



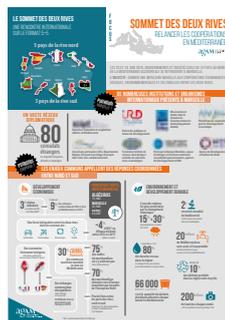
HABITAT
Population
dans les centres-villes



HABITAT
La construction
sur Marseille-Provence



ÉCONOMIE
La santé dans la métropole
Aix-Marseille-Provence



SOCIÉTÉ
Sommet des deux rives
Relancer les coopérations
en Méditerranée

LES RENCONTRES DE L'AGAM

Les Rencontres de l'Agam sont organisées pour valoriser une étude de l'Agam. Elles rassemblent en moyenne une centaine de personnes; les grands acteurs de l'aménagement, élus, maires de communes, professionnels, techniciens et pilotes dans les collectivités des politiques urbaines pour échanger sur la problématique donnée.



En 2019, l'Agam a organisé une Rencontre intitulée «Réseaux sociaux et Plateformes: les nouvelles influences de la ville» qui s'est tenue le 25 septembre à Coco Velten à Marseille. En présence de Franck Confino, consultant spécialiste du numérique et du secteur public, Fondateur de l'Observatoire socialmedia des territoires, Sarah Roblot Responsable de l'information numérique à la Direction de l'Attractivité et de la Promotion de Marseille, Maxime Tissot, Directeur Général de l'office métropolitain de tourisme et des congrès de Marseille et Jean-Laurent Cassely, journaliste et auteur de l'ouvrage: «No fake, contre-histoire de notre quête d'authenticité». Cette Rencontre de l'Agam a souhaité décrypter la nature de ces vecteurs de bouleversements urbains et éclairer sur ces conséquences en cours et à venir... En effet, l'usage des réseaux sociaux

prend souvent la ville comme support d'expression visuelle et la référence via les hashtags ou la géolocalisation. Ces mêmes références qui forment une communauté numérique puissante capable d'avoir un impact sur l'attractivité touristique mais aussi économique et culturelle d'un territoire.

En parallèle depuis quelques années, le mouvement d'urbanisme temporaire ou transitoire, très présent sur Marseille, dessine une nouvelle méthode de production de la ville en testant de nouveaux usages sur des espaces en friche. L'usage est au cœur de la réflexion et ici aussi, les supports digitaux sont largement utilisés pour créer de l'événement, faire connaître, co-construire, attirer. C'est ce lien entre nouvel urbanisme de projet et outils digitaux dont l'agence a voulu débattre pour cerner toute les opportunités de la ville de demain.

LES MATINS DE L'AGAM

Pour optimiser la visibilité et la lisibilité de nos travaux l'Agam organise un nouveau rendez-vous mêlant interne et externe dans un format plus récurrent et intimiste que les Rencontres de l'Agam. En 2019 l'Agam a organisé trois «Matsins de l'Agam» qui portaient sur:

- + la place du cinéma dans l'espace urbain en présence de Didier Tarizzo, Président du cinéma «Les trois palmes»;
- + l'évolution de la donnée territoriale avec les dernières données de l'Insee Paca en présence de Benjamin Méreau, chef de projets de l'action régionale à l'Insee Paca;

+ les sites industriels passés et actuels dans le nord de Marseille abordant les enjeux importants pour ce pôle économique métropolitain avec Cap Au Nord Entreprendre, représenté par Alexandre Fassi, son secrétaire

général, réseau qui représente et regroupe les acteurs économiques de Marseille nord.



LES CAFÉS DE L'AGAM

Nouveau rendez-vous interne, Les «Cafés de l'Agam» ont lieu tous les deux mois dans les locaux de l'Agence. Cet événement interne permet de susciter des échanges et débats autour d'une thématique transversale et ainsi de renforcer la culture commune. Les projets abordés en 2019 ont été : les nouvelles techniques de cartographie, notre vidéo sur la transition énergétique, la méthodologie du PDU, le bilan des conversations des futurs et le nouveau site internet.

UN SÉMINAIRE COLLECTIF

Afin de partager un moment d'échanges collectifs autour du programme de travail 2020, l'Agence a invité ses collaborateurs pour un séminaire collectif le 12 novembre au Cloître, friche patrimoniale rénovée en écosystème d'entrepreneurs. Au programme de cette matinée, une présentation et des discussions autour du projet de programme de travail 2020 et de la nouvelle démarche innovation de l'Agence



UNE NEWSLETTER MENSUELLE

Notre newsletter «l'Actu de l'Agam» recense nos dernières publications, nos activités notables et une sélection d'événements à venir!

Dans un souci de plus grande lisibilité de nos travaux et pour valoriser l'ensemble nos métiers, elle comprend depuis fin 2018 de nouvelles rubriques telles que « La photo du mois », « le graphique du mois » ou encore « le chiffre du mois ».

Afin de vous tenir informés de l'actualité de l'Agence et de ses travaux, inscrivez-vous à notre newsletter pour continuer à recevoir nos informations via notre site www.agam.org.

UNE NEWSLETTER DÉDIÉE À NOS PARTENAIRES

Afin de tenir informés ses partenaires de manière plus régulière, l'Agam a mis en place une newsletter trimestrielle qui leur est dédiée pour les informer des dernières productions de l'Agence. Grâce à un code d'accès, nos partenaires ont accès à l'ensemble de nos productions via le portail documentaire de l'Agence.



UNE PRÉSENCE ACCRUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Cela fait trois ans que l'Agam s'est engagée activement sur les réseaux sociaux. Nous sommes présents sur Facebook, Twitter et LinkedIn. Notre communication est basée sur l'actualité de l'Agence, la valorisation des travaux et les compétences des collaborateurs.

Notre approche et notre discours sont informatifs et pédagogiques pour une meilleure compréhension du grand public. Avec 2000 abonnés sur Twitter, 700 sur LinkedIn et 800 abonnées sur Facebook nous gagnons chaque année de plus en plus d'abonnés sans qu'aucune campagne de sponsoring n'ai été menée.

Pour gagner en visibilité nous enrichissons nos contenus avec des images et des vidéos d'animation mettant en valeur nos études. En 2020 l'Agence souhaite mettre en place une démarche pour améliorer l'engagement des collaborateurs sur les réseaux sociaux et en faire des ambassadeurs de l'Agam.



LE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE

Afin de mieux répondre aux attentes et besoins des visiteurs, l'Agam restructure son site Internet. En 2020, vous pourrez en découvrir la nouvelle version.

Avec un design et une ergonomie de site « nouvelle génération », ce nouvel outil a pour objectif d'offrir aux internautes une navigation simple et intuitive. Plus qu'un site internet vitrine, il devient un espace de partage et d'échange et un outil performant pour consulter les travaux de l'Agam.

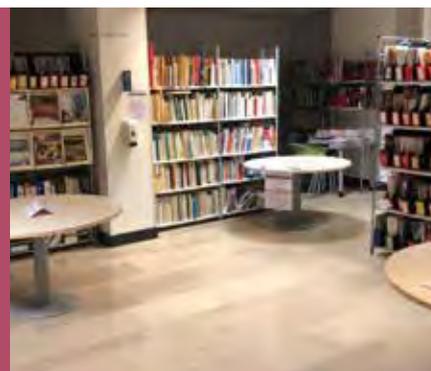


UN CENTRE DE DOCUMENTATION SPÉCIALISÉ

Un centre de documentation spécialisé mis à disposition des équipes d'études, des partenaires et du public, il est riche d'un fonds composé de 6 000 travaux de l'Agam adossé à une bibliothèque regroupant 5 000 ouvrages, 100 titres de périodiques techniques (abonnements et archives) et 10 titres de quotidiens nationaux et régionaux.

RECHERCHE
DOCUMENTAIRES CIBLÉES,
RÉALISÉS À LA DEMANDE
ET ACCUEIL SUR RDV

documentation@agam.org



POURSUITE DE L'ANIMATION DES RÉSEAUX ET CLUBS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME



L'Agam poursuit son implication au sein du réseau des agences d'urbanisme. La Fnau regroupe les agences d'urbanisme et les fédère autour des grands enjeux d'aménagement et d'urbanisme. La 40^e rencontre nationale des agences d'urbanisme, organisée par l'Institut Paris Région et la Fnau, s'est tenue en Île-de-France les 6, 7 et 8 novembre 2019. Au programme de ces trois jours, douze ateliers

pour investiguer la question des coopérations inter territoriales à l'heure des transitions. Les équipes de l'Agence ont pu assister aux différents ateliers et co-animer l'atelier sur les grands événements sportifs et culturels qui participent au développement, à l'attractivité et à la cohésion des territoires.



URBANISME MÉDITERRANÉEN D'UNE RIVE À L'AUTRE

ÉTUDE

Pour se poser la question de la ville méditerranéenne et de son urbanisme, il faut dans un premier temps se poser la question de la région méditerranéenne. Si les terres de la mer sont bien précieuses, il n'en est pas de même à l'intérieur des terres. Existe-t-il une réelle région méditerranéenne ?

VOIR

AGENCE

TRAVAUX

DATA

RECHERCHE



CARNET DES ESPACES PUBLICS

Renouveler la planification urbaine

ÉTUDE

VOIR



RÉSEAUX SOCIAUX ET PLATEFORMES : LES NOUVELLES INFLUENCES DE LA VILLE

Renouveler la planification urbaine

ÉTUDE

VOIR



CRÉATION D'EMPLOIS ET RÉDUCTION DU CHÔMAGE

Renouveler la planification urbaine

ÉTUDE

VOIR



CARNET DES ESPACES PUBLICS

Renouveler la planification urbaine

ÉTUDE

VOIR



RÉSEAUX SOCIAUX ET PLATEFORMES : LES NOUVELLES INFLUENCES DE LA VILLE

Renouveler la planification urbaine

ÉTUDE

VOIR



CRÉATION D'EMPLOIS ET RÉDUCTION DU CHÔMAGE

Renouveler la planification urbaine

ÉTUDE

VOIR

TOUS LES TRAVAUX

AGENDA



ÉVÉNEMENT

LOREM IPSUM DOLOR SIT AMET

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore.

VOIR

INFORMATION DU MOIS



ÉTUDE

LA PETITE ENFANCE À MARSEILLE

344 habitations et accès à la Petite Enfance à Marseille, soit plus de 8 000 places.

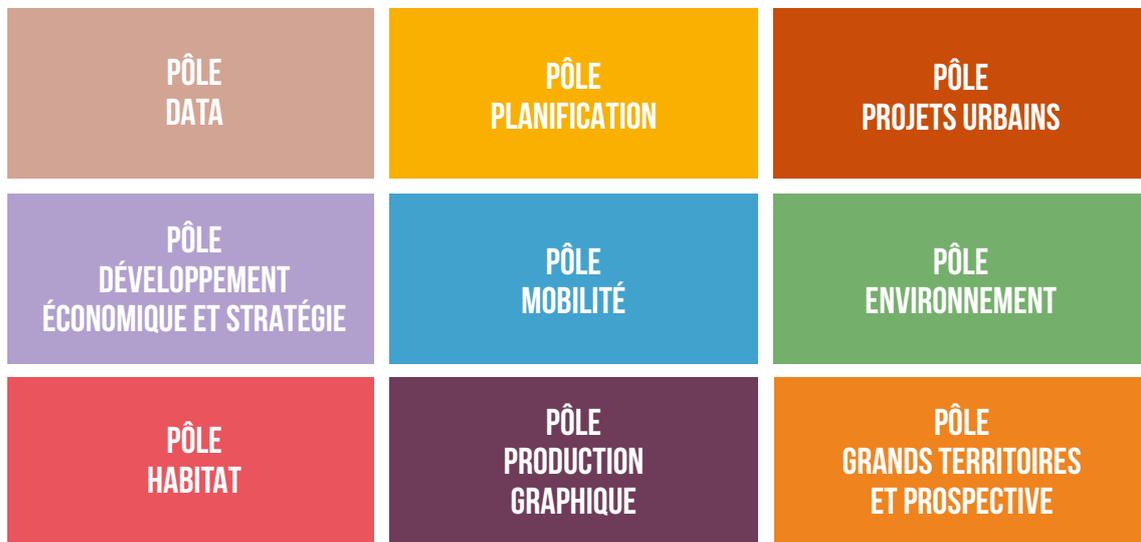
VOIR

TWITTER



Meilleur Tweet

NOS ÉQUIPES



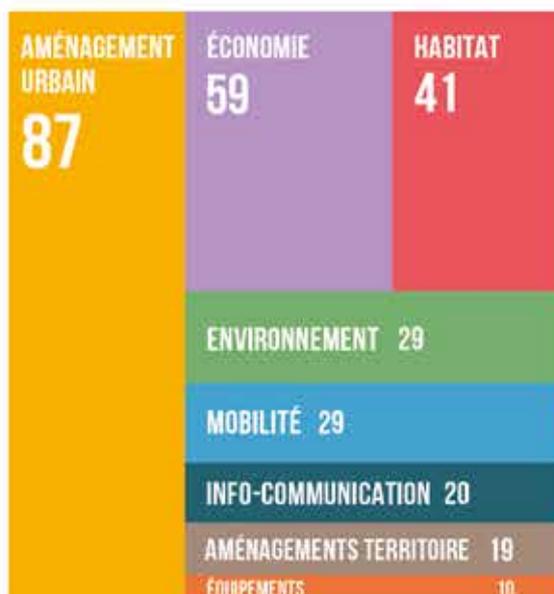
75 COLLABORATEURS > 37 FEMMES ET 38 HOMMES

ALLFREE Jonathan	DUPAS Evelyne	NOLO Hervé	VAN DE VONDELE Eric
AMOUREUX Denis	DUPONT Louis-Laurent	PATAIN Laurent	VERMOT Thomas
ANDOULSI Hamida	EL BENNANI Youssef	PATRAC Anita	VIDAL Laure
ARCELIN Valérie	EMPTAZ Edouard	PEISSON Xavier	VITALIS Maxime
AUBERT Audrey	FARGETTON Elise	PERRICAUDET Claire	VOLPE Pascale
AYMARD Rémi	FIBLA Sébastien	PERRONNET Cassandre	YVOREL Clémentine
BARBE Fanny	GIANSILY Pascal	PICON Jean	
BAUDIN Bénédicte	GIRARD REYDET Eric	PINNA Sylvie	STAGIAIRES
BERBEY Anne	GIOUVE Thomas	REBEYROLE Anne-Clarisse	ASSANATI Océane
BONGIORNO Marie-Noëlle	HALIOUA Simon	REMORDS Benoît	BOUFFIE Audrey
BONNANS Alain	HERETIGUIAN Jacques	ROUQUIER Damien	DERBES Benjamin
BRINGUES Carole	LAMBALLE Martine	ROUSSELOT-EMARD Peggy	GROSJEAN Maxime
BRUANT-SERAC Nathalie	LARTIGUE Sylvie	ROUSTAN Frédéric	HOFER Pierre
BRUNNER Christian	LUFEAUX Romain	SABLIER Nicolas	KOUATE Astou
CARANONI Martine	MAUCOURT Frédérique	SEVERIN Hélène	PRIOUZEAU Lucie
CARLUCCIO Laurent	MIRALLES Matthieu	SUQUET Stéphanie	VAN DE VONDELE Jean
CARRESE-LASSAILLY Alix	MITON Agathe	SZANTO Laetitia	
COUTURE Laurent	MOIROUX Xavier	TALBOT Mathilde	STAGES DÉCOUVERTE
CREPEL Sylvain	MOREL Charlène	THEDY Hervé	DURIEUX Stéphanie
DE BERGH Simon	MORIN Gweltaz	THOMAS Aurélie	HARDY Valentin
DETATA Marion	NEVORET Catherine	TINET Vincent	LANGERON Juliette
DELAHAYE Mathilde	NICOLAS Benoît	TRINQUIER Christophe	
DUBREUIL Zoé	NICOLAS Stéphanie	TUSA Martine	

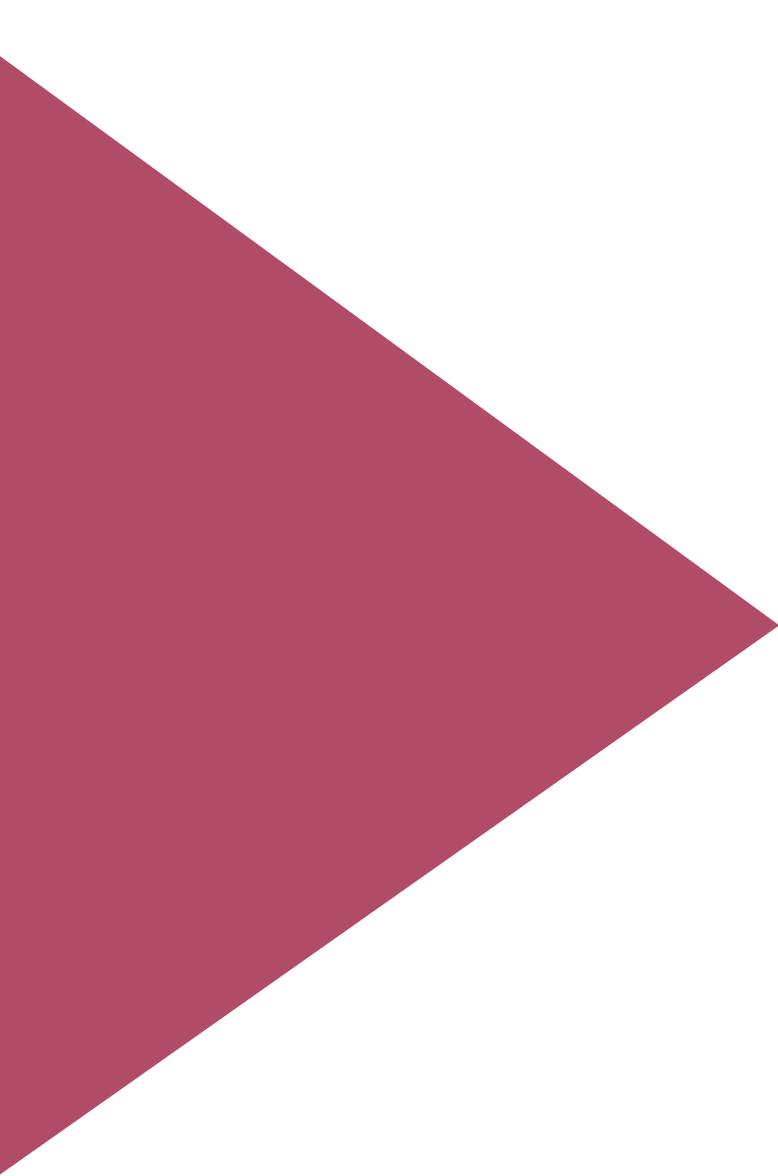
NOS PRODUCTIONS EN CHIFFRES



RÉPARTITION DES PRODUCTIONS



294
TOTAL







Rapport D'ACTIVITÉS

2019